

Le 7 avril 2026 à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis dans la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, 1 place Jean-Jaurès, au Kremlin-Bicêtre, sous la présidence de M. Lionel Zincioglu, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 1^{er} avril 2026.

Membres présents :

M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. THÉPAUT, Mme BENSETTITI (jusqu'à 21 heures 46), M. GUESSINE, M. ZYKAK, Mme MARENATI, M. PARQUE-BATARD, Mme PATOUT, M. SIBY, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme LABORIE, Mme MOREAU, M. BECQUART, Mme DANIBO, M. BANHOR, Mme DRANÉ, Mme ZAFIMARO, Mme LALIS, M. GAUTREAU, M. ISSILAME, M. HOSPITAL, M. BOUHELLA, Mme SARTORI, M. DELAGE (jusqu'à 20 heures 36), Mme COROYER (à partir de 19 heures 45), M. KHIAR (à partir de 19 heures 53), Mme YEHYA

Membres représentés :

Mme EL KRETE par M. PARQUE-BATARD, Mme COUSIN par M. SIBY, Mme AZZOUZ-BAILLET par Mme COROYER (à partir de 19 heures 45), M. MAMOUNI par Mme YEHYA, M. TRAORÉ par M. DELAGE (à partir de 20 heures 36), Mme BENSETTI par M. RUGGIERI (à partir de 21 heures 46)

Absents :

M. TRAORÉ (jusqu'à 20 heures 22 et à partir de 20 heures 36), Mme AZZOUZ-BAILLET (jusqu'à 19 heures 45), Mme COROYER (jusqu'à 19 heures 45), M. KHIAR (jusqu'à 19 heures 53), M. DELAGE (à partir de 20 heures 36)

Secrétaire de séance :

M. GAUTREAU

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Nous passons à la désignation du secrétaire de séance. Je propose la candidature de M. Julian Gautreau. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 31

Pour : 31 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYKAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHOR, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. DELAGE, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Absents : M. TRAORÉ, Mme AZZOUZ-BAILLET, Mme COROYER, M. KHIAR

Lionel ZINCIROGLU, Maire

M. Julian Gautreau est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 2026-019. ASSEMBLÉE. – CONSTITUTION DES GROUPES D'ÉLUS

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Cette délibération vise à acter la constitution des groupes d'élus au sein de notre Conseil municipal, conformément à notre règlement intérieur en cours, jusqu'au vote d'un nouveau règlement intérieur que nous devons soumettre dans les six prochains mois. J'informe les membres du Conseil municipal que la majorité municipale aura un seul groupe constitué des élus de la majorité, qui s'appellera « Ensemble changeons Le KB », dont la présidente sera Mounia Bensettiti et la vice-présidente Laurence Danibo.

À ce jour, j'ai reçu, sauf erreur de ma part, un mail de Mme Yehya pour constituer un groupe, ainsi qu'un mail de M. Khiar. Je n'ai pas reçu d'autres sollicitations.

Pourriez-vous m'indiquer les groupes que vous souhaitez constituer ?

Jean-François DELAGE

Il y aura un groupe constitué de Mme Coroyer, Mme Azzoug et moi-même. La présidente en sera Mme Azzoug.

À ce stade, M. Traoré est seul, hors groupe.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Il n'y a pas de vice-présidence ? Bien.

Madame Yehya, je n'ai pas reçu de mail de confirmation sur la constitution d'un groupe. Je sais que vous aviez posé des questions sur la méthode à appliquer. Pouvez-vous nous présenter cela ?

Rim YEHYA

Notre groupe est constitué d'Hakim Mamouni et de moi. Il me semble que M. Mamouni vous a envoyé un mail dans la journée pour vous le confirmer.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je ne l'ai pas reçu. Comment vous organisez-vous pour la présidence et la vice-présidence ?

Rim YEHYA

La présidence est pour moi.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Mme Sartori, j'ai reçu un mail de M. Khiair pour indiquer que vous allez constituer un groupe tous les deux.

Enrica SARTORI

En effet. C'est le Groupe Écologistes et Citoyens. C'est une coprésidence.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Il me faut les noms des deux groupes, monsieur Delage et madame Yehya.

Jean-François DELAGE

Socialiste, tout simplement.

Rim YEHYA

Insoumis et Forum Kremlinois.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je reprends, dans l'ordre, les groupes politiques :

- Groupe politique de la majorité municipale constitué de 27 élus :

- Présidence : Mounia Bensettiti

- Vice-présidence : Laurence Danibo

- Groupe Socialiste :

- Présidence : Mme Azzoug

- Membres : Mme Coroyer, Mme Azzoug et M. Delage

- Ibrahima Traoré serait a priori non inscrit. On attend quand même sa présence pour confirmer cela.

- Groupe Insoumis et Forum Kremlinois :

- Présidence : Rim Yehya

- Membres : Rim Yehya et Hakim Mamouni

- Groupe Écologistes et Citoyens :

- Coprésidence d'Enrica Sartori et de Toukik Khiair

De ce fait, je vous propose que l'on prenne acte de cette constitution des groupes d'élus. Nous passons au vote pour prendre acte de ces constitutions.

Résultat du vote

Votants : 31

Pour : 31 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. DELAGE, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Contre : 0

Absents : M. TRAORÉ, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, M. KHIAR

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je vous propose de passer au point suivant.

N° 2026-020. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Nous procédons ici à la mise en place des commissions municipales qui sont des instances de travail essentielles pour préparer les décisions du Conseil. Leur composition respecte le principe de représentation proportionnelle.

Pour commencer, tout le monde est-il d'accord pour que l'on procède à un vote à main levée pour cette délibération ?

Résultat du vote (vote à main levée)

Votants : 31

Pour : 31 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. DELAGE, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Absents : M. TRAORÉ, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, M. KHIAR

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Si vous en êtes d'accord, je souhaiterais ajouter quelques thématiques dans les commissions :

- En commission 2, je vous propose d'ajouter « propreté ».
- En commission 3, je vous propose d'ajouter « handicap et inclusion ».

Y a-t-il des objections sur ces modifications ? Non.

19 heures 45 : Arrivée de Mme COROYER.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Nous allons procéder aux désignations. Je propose à celles et ceux qui veulent composer les différentes commissions de lever la main.

Pour la commission n° 1, qui est volontaire ? Mme Coroyer, Mme Yehya, Mme Drané, M. Gautreau, Mme Moreau, Mme Marenati, Mme Danibo et M. Ruggieri. Y a-t-il d'autres candidatures pour la commission n° 1 ? Non.

Nous passons à la Commission n° 2 (urbanisme, habitat, écologie, voirie, propreté, action économique, commerce, patrimoine, tranquillité publique). Je vous propose de procéder de la même façon : M. Guessine, Mme Lalis, Mme Sartori, Mme Azzoug, Mme Couto, M. Thépaut, M. Mamouni, M. Zyzak, M. Parque, M. Becquart, M. Banhor.

Nous passons à la Commission n° 3 (petite enfance, enfance, enseignement, jeunesse, sport, solidarité, santé, action sociale, retraités, personnes âgées, culture, loisirs, démocratie, vie associative, citoyenneté, handicap et inclusion). Qui est volontaire ? Mme Bensettiti, M. Issilame, M. Bouhella, M. Delage, M. Khiar, Mme Yehya, M. Thépaut, Mme El Krete, Mme Patout, M. Siby, Mme Maddi, M. Lanuit, Mme Laborie, Mme Zafimaro.

Je m'adresse à M. Delage ou à Mme Coroyer. Concernant M. Traoré, avez-vous l'information ? Non. C'est assez embêtant. Du coup, il ne sera dans aucune commission municipale. Ce sera compliqué d'y revenir.

Jean-François DELAGE (Groupe Socialiste)

Mettez-le dans la Commission n° 3 avec moi, si c'est possible.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je le note. Il n'a pas donné de pouvoir.

Jean-François DELAGE (Groupe Socialiste)

Il ne m'a rien envoyé.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je le note quand même. Très bien.

Boubacar SIBY, Maire-Adjoint en charge des sports, de la jeunesse et de la vie associative (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Pour la Commission n° 3, il faudrait inscrire Mélanie Cousin.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

C'est noté. On me dit que tout a été noté. Je vous propose de passer au vote.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHOR, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUZ-BAILLET, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Absents : M. TRAORÉ, M. KHIAR

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2026-021. ASSEMBLÉE. – FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU KREMLIN-BICÊTRE (CCAS)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Cette délibération fixe le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS dans le respect des textes afin de permettre à cette instance de fonctionner efficacement au service des publics les plus fragiles. De ce fait, il s'agit de reconduire la composition précédente, à savoir de fixer à 16 le nombre des membres du CCAS et de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil municipal. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de voter cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHOR, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUZ-BAILLET, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Absents : M. TRAORÉ, M. KHIAR

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

19 heures 53 : arrivée de M. KHIAR.

N° 2026-022. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU KREMLIN-BICÊTRE (CCAS)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Nous procéderons à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du CCAS selon les règles du scrutin proportionnel afin de garantir une représentation équilibrée. Nous devons donc procéder à la désignation de huit membres du Conseil municipal qui représenteront la commune au sein du Conseil d'administration du CCAS. Nous avons pour cette délibération l'obligation de procéder à une désignation par bulletin secret. Y a-t-il des propositions de liste, s'il vous plaît ?

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinois)

Je propose une liste constituée d'Enrica Sartori et de moi-même.

Voulez-vous une liste entière avec huit noms ? Il y a aussi Hakim Mamouni, Toufik Khiar, Ibrahima Traoré.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

M. Traoré n'a pas de pouvoir. La liste est donc constituée de Mme Yehya, Mme Sartori, M. Mamouni, M. Khiar.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens)

Je suis désolé pour mon retard. Monsieur le maire, puis-je demander une suspension de séance de cinq minutes, s'il vous plaît ?

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je vous l'accorde. La séance est suspendue.

De 19 heures 55 à 19 heures 58 : suspension de séance.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La séance est reprise.

Avez-vous une liste à proposer ?

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Pour le Groupe Socialiste, nous aurons une liste.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Pouvez-vous me donner les noms ?

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Vanessa Coroyer et Anissa Azzoug.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

C'est une liste de deux personnes. Est-ce bien cela ? J'ai reçu en cours de journée un mail de Mme Yehya qui faisait une proposition d'ouverture pour une liste unique. A priori, si vous présentez une seule liste à 7 personnes, vous pouvez bénéficier, selon le calcul de la représentativité en proportionnelle, de deux sièges qui seront dans l'ordre de la liste. Ce que je peux vous proposer, si vous en êtes d'accord – mais pour cela, il faudra s'entendre –, c'est que l'on porte une liste unique composée de 8 élus au total (6 élus de la majorité et 2 élus qui représenteraient l'opposition). Il va falloir que vous vous entendiez. C'est une proposition que je vous fais. Sinon, vous pouvez déposer vos listes comme convenu, mais il n'est pas dit que, dans le calcul, on arrive à deux sièges. Je me tourne vers les services qui nous confirmeront cela après le vote à bulletin secret. On vous fait cette proposition ce soir. Si vous avez besoin d'une suspension de séance, on peut vous l'accorder de nouveau.

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Ma liste était incomplète. Je rajoute Jean-François Delage pour avoir les trois noms. À la proportionnelle au plus fort reste, il me semble que cela fait un siège pour le Groupe Socialiste, si je ne me suis pas trompée dans les calculs.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Il y aura donc une liste au nom du Groupe socialiste : Vanessa Coroyer, Anissa Azzoug et Jean-François Delage.

Y a-t-il d'autres listes ?

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinis)

Il y a aussi la liste que j'ai proposée tout à l'heure : Rim Yehya, Enrica Sartori, Hakim Mamouni et Toufik Khier.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je vous propose de désigner deux scrutateurs pour le vote à bulletin secret. Je propose les benjamins de l'assemblée qui sont M. Hospital et Mme Yehya.

La liste de la majorité a déjà été transmise. On avait prévu cela par anticipation. Vous disposez d'une feuille blanche pour indiquer les différents noms des listes qui viennent d'être déposées.

À l'appel de son nom, chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

J'appelle les élus du Conseil municipal pour le vote : M. Lionel Zinciroglu, M. Jean-Pierre Ruggieri, Mme Laurence Couto, M. Cédric Thépaut, Mme Mounia Bensettiti, M. Hamza Guessine, Mme Latifa El Krete (représentée par M. Parquet-Batard), M. Olivier Zyzak, Mme Cécile Marenati, M. Clément Parquet-Batard, Mme Chantal Patout, M. Boubacar Siby, Mme Amandine Maddi, M. Jean-Pascal Lanuit, Mme Odile Laborie, Mme Corinne Moreau, M. Antoine Becquart, Mme Laurence Danibo, M. Ernest Banhero, Mme Sandra Drané, Mme Clarelle Zafimaro, Mme Aude Lalis, Mme Mélanie Cousin (représentée par M. Siby), M. Julian Gautreau, M. Yasser Issilame, M. Corentin Hospital, M. Adam Bouhella, Mme Enrica Sartori, M. Jean-François Delage, M. Toufik Khier, Mme Anissa Azzoug-Baillet (représentée par Mme Vanessa Coroyer), Mme Vanessa Coroyer, M. Hakim Mamouni (représenté par Mme Rim Yehya), Mme Rim Yehya. Nous pouvons passer au dépouillement.

Il est procédé au dépouillement des bulletins.

Résultats

Votants : 34

Liste n° 1 (Mme Bensettiti, Mme El Krete, Mme Couto, Mme Laborie, Mme Zafimaro, Mme Patout, M. Siby, Mme Maddi) : 27

Liste n° 2 (Mme Yehya, Mme Sartori, M. Mamouni, M. Khier) : 4

Liste n° 3 (Mme Coroyer, Mme Azzoug, M. Delage) : 3

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Les 8 membres représentant le Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS sont les suivants :

- Mme Bensettiti,
- Mme El Krete,
- Mme Couto,

- Mme Laborie,
- Mme Zafimaro,
- Mme Patout,
- Mme Yehya,
- Mme Coroyer.

N° 2026-023. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES MARCHÉS PUBLICS

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Cette délibération vise à constituer la Commission d'appel d'offres qui est une instance centrale pour garantir la transparence et la régularité des marchés publics de la commune. Dans ce cadre précis, je propose que soit soumise une liste comprenant un membre de l'opposition pour permettre à l'opposition de participer aux CAO. Dans le cas contraire, en déposant plusieurs listes, il sera, comme tout à l'heure, probablement difficile, par les calculs de la représentation proportionnelle, d'ouvrir à un membre de l'opposition. Y a-t-il des volontaires ?

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens*)

Je me porte volontaire pour cette Commission d'attribution de marchés.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Voulez-vous déposer une liste ? Voulez-vous faire partie d'une liste commune ?

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens*)

Je demande une suspension de séance, s'il vous plaît.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je vous l'accorde. La séance est suspendue.

De 20 heures 16 à 20 heures 19 : suspension de séance.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La séance est reprise.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens*)

Nous allons déposer la liste suivante : Toufik Khia, Rim Yehya, Enrica Sartori et Hakim Mamouni.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il une deuxième liste ?

Vanessa COROYER (*Groupe Socialiste*)

Nous allons déposer une liste PS composée de Vanessa Coroyer et Anissa Azzoug. Il me semble que c'est par binôme (titulaire et suppléant) et que la liste peut être incomplète.

Nous venons de recevoir le pouvoir de M. Traoré. Suis-je en mesure de modifier la liste au regard du pouvoir que l'on vient de recevoir ?

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je vais vous dire dans quelques instants si les services ont reçu le pouvoir.

J'en profite pour évoquer la liste qui sera déposée par notre Groupe. Elle sera composée de :

- titulaires : Cédric Thépaut, Sandra Drané, Jean-Pierre Ruggieri, Ernest Banhoro, Clément Parque et Hamza Guessine,
 - remplaçants : Cécile Marenati, Antoine Becquart, Latifa El Krete, Laurence Couto, Corinne Moreau et Julian Gautreau.
- Il y a donc 3 listes.

J'en profite pour vous demander si vous êtes d'accord pour que l'on procède à un vote à main levée.

Résultat du vote (vote à main levée)

Votants : 34

Pour : 34 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYSAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUZ-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Contre : 0

Absent : M. TRAORÉ

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Nous pouvons voter à main levée. Je vous confirme que le pouvoir de M. Traoré a été reçu. Je suppose qu'une liste se modifie.

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

La liste se compose ainsi :

- titulaire 1 : Vanessa Coroyer ; suppléante 1 : Anissa Azzoug,
- titulaire 2 : Ibrahima Traoré ; suppléant 2 : Jean-François Delage.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Monsieur Khiar, pouvez-vous préciser les titulaires et les remplaçants ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens)

La liste est la suivante :

- titulaire : Toufik Khiar ; suppléante : Rim Yehya,
- titulaire : Enrica Sartori ; suppléant : Hakim Mamouni.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Nous passons au vote à main levée.

Résultat

- Liste n° 1 (titulaires : Toufik Khiar, Enrica Sartori ; suppléants : Rim Yehya, Hakim Mamouni) : 4
- Liste n° 2 (titulaires : Vanessa Coroyer, Ibrahima Traoré ; suppléants : Anissa Azzoug, Jean-François Delage) : 4
- Liste n° 3 (titulaires : Cédric Thépaut, Sandra Drané, Jean-Pierre Ruggieri, Ernest Banhor, Clément Parquet, Hamza Guessine ; suppléants : Cécile Marenati, Antoine Becquart, Latifa El Krete, Laurence Couto, Corinne Moreau, Julien Gautreau) : 27

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je vous demande quelques instants pour que les services calculent la représentativité. Nous sommes dans un cas de figure avec une égalité entre les deux listes. Nous allons vérifier comment statuer sur le plan légal. Je suspends la séance.

De 20 heures 25 à 20 heures 32 : suspension de séance.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La séance est ouverte. Nous vivons un cas particulier avec une égalité de deux listes. Dans un cas comme celui-ci, les services me confirment que c'est le doyen ou la doyenne d'âge parmi les candidats susceptibles d'être élus, à savoir les titulaires, qui est désigné. En l'occurrence, après vérification, il s'agit de Mme Enrica Sartori. Elle est donc désignée pour la Commission d'appel d'offres.

Les membres titulaires désignés comme membre du Conseil municipal à la Commission d'appel d'offres des marchés publics sont les suivants :

- titulaires : Cédric Thépaut, Sandra Drané, Jean-Pierre Ruggieri, Clément Parquet-Batard, Enrica Sartori,
- suppléants : Cécile Marenati, Antoine Becquart, Latifa El Krete, Laurence Couto et Hakim Mamouni.

Nous passons à la délibération suivante.

N° 2026-024. ASSEMBLÉE. – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Cette délibération concerne la désignation de nos représentants au sein du SIFUREP. Il s'agit d'un établissement public qui regroupe plusieurs communes pour organiser et gérer à une échelle mutualisée le service public funéraire, notamment les crématoriums et certaines infrastructures liées.

Chaque commune y est représentée par des délégués qui participent aux décisions du syndicat pour le compte de la Ville. Nous devons donc désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter Le Kremlin-Bicêtre au sein de cette instance. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de désigner comme déléguée titulaire Mme Latifa El Krete et comme suppléant M. Jean-Pascal Lanuit. Y a-t-il d'autres demandes ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYZAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHORO, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Enrica SARTORI, Jean-François DELAGE, Ibrahima TRAORE, Toufik KHIAR, Anissa AZZOUG-BAILLET, Vanessa COROYER, Hakim MAMOUNI, Rim YEHYA),

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons à la délibération suivante.

20 heures 36 : départ de M. DELAGE.

N 2026-025. FINANCES. – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (*Groupe Ensemble changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, l'article L. 1612-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le Maire présente à l'assemblée délibérante, dans les 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal. Ce débat constitue une étape essentielle du processus budgétaire. Il permet de présenter la situation financière de la commune et de fixer les grandes orientations qui guideront l'élaboration du budget primitif 2026.

Conformément aux dispositions du CGCT, le rapport qui vous a été transmis présente le contexte général, les hypothèses retenues, ainsi que les orientations budgétaires et les priorités, pour 2026 et les années suivantes, en fonctionnement comme en investissement, la politique de ressources humaines, la gestion de la dette ainsi qu'un point spécifique sur le budget annexe du marché forain.

Je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des services municipaux et, en particulier, la Direction des finances pour le travail important réalisé dans l'élaboration de ce document qui constitue une étape essentielle du processus budgétaire et permet d'engager le débat préalable au vote du budget primitif.

Ce rapport revêt un caractère particulier cette année. Il s'agit du premier rapport présenté par la nouvelle majorité municipale dans le cadre du mandat 2026-2032. Toutefois, il s'inscrit dans une phase de transition entre la situation dont nous avons hérité, la préparation budgétaire réalisée sous l'ancienne mandature et la mise en œuvre progressive de nos orientations pour le mandat.

Notre objectif est clair : assurer la continuité du service public, engager nos priorités et restaurer durablement les marges de manœuvre financières de la commune.

Ce budget de transition est élaboré dans un contexte national contraint, marqué par l'inflation et par la contribution, demandée aux collectivités, au redressement des finances publiques. La commune est confrontée à un effet ciseau avec des recettes qui progressent faiblement alors que les dépenses continuent d'augmenter. Dans ce contexte, la vigilance s'impose. Nous faisons donc le choix d'une gestion prudente et responsable avec une priorité : renforcer notre capacité d'autofinancement afin de financer nos investissements dans un cadre financier soutenable.

L'encours de dette s'élève à 24 M€ au 1^{er} janvier 2026. L'objectif est de contenir cet encours et de le maintenir sous le seuil de 27 M€ fin 2026. La structure de la dette est sécurisée, l'ensemble des emprunts étant classé 1A selon la charte Gissler. Les charges financières sont stables et plusieurs emprunts s'éteindront entre 2026 et 2029, ce qui contribuera à améliorer progressivement nos marges de manœuvre.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs orientations structurent ce budget : d'abord, la maîtrise collective des dépenses de fonctionnement. Un travail est engagé pour en contenir l'évolution tout en maintenant un service public de qualité. Cette démarche vise à garantir la pérennité de l'action publique dans la durée.

La masse salariale représente une part importante de ces dépenses avec un montant prévisionnel de 28,9 M€ en 2026. Son évolution devra être maîtrisée par un pilotage attentif afin de préserver notre capacité d'investissement.

Ensuite, nous faisons le choix de ne pas augmenter la fiscalité, notamment le taux de taxe foncière qui restera inchangé, conformément à nos engagements.

Parallèlement, nous engagerons un travail d'optimisation des recettes, qu'il s'agisse de la recherche active de subventions, de cofinancements, de mobilisation du FCTVA, de la valorisation du patrimoine communal ou encore de l'étude de la reprise du marché forain en délégation de service public afin de mobiliser l'ensemble des leviers disponibles. Ces efforts permettront de soutenir un programme d'investissement structuré et progressif, adapté à nos capacités financières. Les priorités porteront notamment sur l'amélioration du cadre de vie et la transition écologique, l'entretien du patrimoine communal avec un objectif de sobriété énergétique, ainsi que la modernisation des services publics.

Des investissements seront également engagés en matière de sécurité et de vidéoprotection, ainsi que dans l'étude d'un nouvel hôtel de police municipale. Enfin, ce budget prévoit le lancement d'autres études structurantes pour le mandat, notamment l'aménagement d'un centre-ville avec redynamisation commerciale et l'étude pour l'installation d'une maison de santé pluriprofessionnelle.

Ainsi, ce rapport d'orientations budgétaires fixe une ligne claire : garantir la continuité du service public, maîtriser les dépenses de fonctionnement, stabiliser la fiscalité, renforcer l'autofinancement, contenir la dette et engager des investissements utiles pour les habitants. Ce cadre nous permettra de construire un budget 2026 responsable, équilibré et tourné vers l'avenir. Telles sont les orientations qui vous sont proposées pour l'élaboration du budget primitif 2026 de la Ville et du marché forain, dont je vous invite à débattre.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des interventions ?

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Monsieur le Maire, madame la rapporteure, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, votre présentation ce soir confirme ce que l'on pensait : recevoir ce rapport d'orientations un 1^{er} avril, c'était vraiment une blague. En effet, vous nous présentez ce soir un rapport d'orientations sans orientations. Avec les élus socialistes, nous déplorons qu'il n'y ait pas un mot sur la mixité sociale qui fait pourtant l'identité de notre ville, pas un mot sur l'écologie, pas un mot sur le périscolaire, rien sur les solidarités, rien pour nos aînés, rien pour la culture. Avec vous, il n'y a plus de cohésion sociale, rien qui rassemble les Kremlinois et leur permet de tisser des liens. Bref, rien qui permet de réunir le Kremlim-Bicêtre. Et sur vos promesses, la sécurité, la propreté, le cadre de vie, rien non plus. Finalement, rien d'étonnant au regard de la légèreté de votre programme.

Pas de trace non plus des 15 M€ d'investissements que vous avez promis dès 2026. Il faut croire que la feuille s'est perdue. Même l'audit financier dont vous avez encore parlé le jour de votre élection n'apparaît pas.

Un mot pourtant : privatisation. C'est le signe avant-coureur du démantèlement du service public avec le passage en délégation de service public du marché forain. Vous nous dites donc qu'en 2026, on va remplacer les douilles du marché et le privatiser. Chacun jugera où est la douille.

Par ailleurs, vous vous êtes, monsieur le Maire, systématiquement opposé au projet de géothermie. Mais je constate que toutes les fausses informations ont une fin et je m'en réjouis. Vous semblez avoir retrouvé la raison puisque vous écrivez aujourd'hui que le projet sera poursuivi. Nous nous en félicitons. La géothermie est un projet écologique et de justice sociale. C'est une façon concrète de réduire les factures d'électricité et de chauffage des Kremlinoises et des Kremlinois. De plus, la situation géopolitique internationale a des conséquences concrètes sur notre quotidien. C'est pourquoi ce projet de géothermie, qui favorise la souveraineté énergétique et notre indépendance, est nécessaire.

C'est parce que nous avons comme boussole l'intérêt général des Kremlinoises et des Kremlinois qu'avec les élus socialistes, nous présentons quatre chantiers prioritaires pour répondre aux attentes des Kremlinoises et des Kremlinois dès 2026.

Premier chantier : la baisse de la taxe foncière. Nous devons protéger nos propriétaires occupants. L'impôt local ne doit pas devenir injuste. Nous requérons donc une baisse de la fiscalité avec une ou deux mensualités de moins par an.

Deuxième chantier : le logement. Il y a urgence à agir pour encadrer les loyers. Plus de 4 000 foyers sont concernés. Il y a urgence à ce que la Ville demande l'encadrement des loyers. Il y a urgence aussi à lutter contre les logements vacants. Un logement sur 10 au Kremlin-Bicêtre est vacant. Il y a urgence à agir. Il en est de même pour la rénovation et l'entretien des logements sociaux.

Troisième chantier : protéger les familles monoparentales. Depuis toujours, une injustice fiscale pèse sur les parents solos. La pension alimentaire est imposable. En tant que Maire, vous êtes en mesure de réparer cette injustice. Il suffit de supprimer le montant de la pension alimentaire du calcul du quotient familial.

Quatrième chantier : la sécurité. Nous n'avons qu'une philosophie en la matière : la prévention autant que possible, la répression autant que nécessaire. En d'autres termes, une politique mesurée, adaptée et réaliste, avec notamment plus d'effectifs de Police municipale pour davantage de présence et plus d'amendes pour lutter contre les incivilités et, particulièrement, contre le harcèlement de rue.

Monsieur le maire, le temps n'est plus aux promesses, mais aux actes. Alors agissez.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Merci, madame Coroyer. Pouvez-vous me confirmer que M. Delage est bien parti de la séance à 20 heures 36 ?

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Je n'ai pas vérifié l'heure, mais je vous fais confiance.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Il aurait été préférable qu'il puisse entendre tout ce que vous avez dit.

Enrica SARTORI (Groupe Écologistes et Citoyens)

Monsieur le Maire et chers collègues, je trouve ce Rapport d'orientations budgétaires décevant. Pour ma part, je me suis mise à la place de vos électeurs. J'attendais des décisions, des choix plus tranchés. Une vraie rupture nous était annoncée, mais, visiblement, c'est surtout sur les indemnités d'élus que vous avez tranché. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Je ne voudrais pas spoiler la délibération suivante, mais les indemnités d'élus ont été considérablement augmentées par rapport à l'ancienne mandature. Un exemple, on passe de 1 045 € pour un adjoint en 2024 à 1 719 € aujourd'hui.

Dans son ensemble, ce rapport ne tranche pas. Il nous promène même, si je puis dire, en commençant par la macroéconomie, des considérations très générales sur l'état du monde, mais, finalement, assez peu ancrées dans la réalité locale. On commence par de longues analyses sur la croissance mondiale, l'inflation, la dette publique ou encore

le contexte européen. Tout cela est utile, bien sûr, mais, à aucun moment, ou presque, on ne trouve une analyse fine de la situation des Kremlinois, de leurs spécificités et de leurs fragilités propres. Je pense notamment aux besoins sociaux des habitants qui ne sont pas identifiés dans ce rapport. Par exemple, en 2020, en pleine crise Covid, Jean-Luc Laurent avait décidé d'un bouclier communal et choisi de baisser les indemnités des élus qui ont versé une partie de leurs indemnités au CCAS. C'est ce que l'on appelle faire un choix politique.

Le rapport parle beaucoup du monde, de l'Europe et de la France. Il évoque quelques projets comme un commissariat ou une maison de santé. Mais, finalement, on n'évoque pas un sujet central pour les Kremlinois, dont on a eu de cesse d'entendre parler pendant toute la campagne. Cela se voit très concrètement dans les priorités d'investissement. La question du logement est absente. C'est un sujet majeur dans notre commune, un sujet sur lequel vous vous êtes vous-même engagé, notamment concernant l'état de certains logements sociaux. Pourtant, dans la programmation pluriannuelle d'investissement, ce sujet est tout simplement absent. Or, même si la Ville n'est pas bailleur, elle n'est pas pour autant sans levier. Elle peut intervenir, soutenir, y compris de manière ponctuelle, pour améliorer les conditions de vie des habitants en attendant des rénovations plus lourdes. Aujourd'hui, face aux difficultés connues, cette absence interroge et, à la place de vos électeurs, je m'interrogerais aussi.

Autre point, la question de la rénovation et de l'adaptation des bâtiments publics, notamment des écoles. Vous mentionnez dans la programmation pluriannuelle d'investissements, dans la partie consacrée aux grands projets, je cite, « les îlots de fraîcheur dans les écoles ». C'est une réponse, mais elle reste limitée. Elle ne s'inscrit pas dans le temps. Face à la hausse des températures, ce sont des transformations plus profondes, comme les cours dites oasis, qui permettent une adaptation durable, d'autant que cela implique une autre façon d'occuper l'espace pour les enfants. Cela permet, par exemple, aux petites filles de profiter de la cour quand, souvent, les garçons occupent le terrain. Là encore, on a le sentiment d'une réponse partielle qui ne vient pas au bout de l'enjeu.

Sur la fiscalité, enfin, il y a une forme d'ambiguïté. Vous indiquez que les taux d'imposition n'augmentent pas, mais, dans le même temps, certaines tarifications évoluent fortement. Je pense notamment au forfait de post-stationnement qui passe de 17 à 50 €. Autrement dit, même sans hausse des taux, la pression financière sur les habitants augmente. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'augmentation alors que, dans les faits, les prélèvements progressent.

Enfin, de manière plus globale, ce document reste très descriptif. Il détaille les contraintes, les mécanismes et les règles, mais il ne dit pas clairement quelles sont les priorités politiques et quels choix sont faits, quels arbitrages sont assumés. On a davantage un document de gestion plutôt qu'un document de stratégie. Au fond, ce rapport d'orientations budgétaires donne le sentiment de chercher à tenir sans porter une vision claire et structurante pour les années à venir.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens*)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui le rapport d'orientations budgétaires 2026, c'est-à-dire un document important. Il ne s'agit pas simplement d'un tableau de chiffres ou d'un exercice administratif. Il s'agit en réalité du premier document politique de cette nouvelle mandature en matière financière, c'est-à-dire que ce document permet de comprendre vos priorités, votre méthode, vos arbitrages et, surtout, la trajectoire que vous souhaitez donner à notre Ville pour les années qui viennent.

Je veux dire avec une certaine honnêteté que je sais que cet exercice n'est pas facile. Le rapport le rappelle lui-même. Il s'agit d'un premier rapport d'orientations budgétaires de la nouvelle municipalité dans un contexte national et international particulièrement instable, avec une forte contrainte sur les finances locales, une baisse des marges de manœuvre et une contribution accrue des collectivités à l'effort budgétaire national. Donc, oui, je le reconnais, préparer un tel document en quelques semaines, ce n'est pas une chose simple.

Mais, précisément, parce que cet exercice est difficile, il doit être exigeant. Et parce que c'est le premier de la mandature, il doit être aussi lisible politiquement. Il doit nous permettre de répondre à des questions simples. Qu'est-ce qui change ? Qu'est-ce qui ne change pas ? Et quelles sont vos priorités réelles ? Et comment comptez-vous répondre aux besoins de la population du Kremlin-Bicêtre dans un contexte aussi tendu ?

Sur le diagnostic général, je crois qu'il faut être juste. Ce rapport pose des éléments que personne ne peut sérieusement contester. Il est dit clairement que les recettes de fonctionnement progressent peu, que les dépenses continuent d'augmenter, que la masse salariale reste très lourde, que la DGF baisse à nouveau sous l'effet de l'écrêtement et que la situation financière de la Ville reste fragile avec un effet ciseau structurel et une forte dégradation annoncée de l'épargne 2026. Sur ce point, je pense que nous pouvons partager le constat.

Mais là où le débat commence réellement, c'est lorsqu'il faut passer du constat aux choix politiques. Et, pour ma part, c'est là que le rapport m'interroge fortement, parce qu'à la lecture de ce document, ce qui frappe d'abord, c'est qu'en réalité, malgré le changement de la majorité, la structure d'ensemble ne change pas profondément. On retrouve les mêmes contraintes, les mêmes fragilités, les mêmes tensions sur le fonctionnement, la même dépendance à des recettes extérieures, peu dynamiques, et une épargne qui, après avoir été redressée en 2023-2025, a à nouveau annoncé une forte baisse pour 2026. Le rapport indique d'ailleurs que le taux d'épargne brute tomberait à 2,7 % en 2026 contre un niveau préconisé de 10 % et un seuil minimum de 5 %. Il prévoit aussi une capacité de désendettement qui remonterait à 19,2 années, ce qui est extrêmement élevé.

Autrement dit, ce premier rapport de la nouvelle majorité ne marque pas une rupture structurelle. Il marque plutôt une continuité de gestion avec quelques inflexions politiques. Je crois qu'il faut le dire clairement : on change de majorité, mais on ne change pas fondamentalement de modèle budgétaire.

J'en viens maintenant aux recettes. Le rapport indique que le résultat de fonctionnement reporté augmente fortement entre le budgété 2025 et le budget primitif de 2026, de l'ordre de 1,4 M€, mais il précise aussi que, globalement, les autres recettes de fonctionnement sont en diminution. C'est un point important parce qu'il montre bien que la Ville bénéficie d'un matelas ponctuel, mais que sa dynamique de recettes reste faible. La fiscalité directe n'augmenterait que de 0,7 % en 2026, les taux d'imposition étant inchangés. Tandis que la revalorisation de la base ralentit fortement à 0,8 %, la DGF, elle, est orientée à la baisse pour la Ville. Les compensations fiscales liées aux locaux industriels diminueraient d'environ 70 K€. Tout cela montre une chose simple : la Ville entre dans une période où la ressource devient plus difficile, plus lente et plus contrainte.

Dans ce contexte, les arbitrages deviennent plus politiques encore. Je veux ici m'arrêter sur les subventions. Le rapport indique clairement que les subventions au CCAS seront maintenues à un haut niveau, que les subventions aux associations seront stables en 2026 par rapport à 2025 et qu'il en sera de même pour les aides versées aux particuliers pour les achats de vélos et trottinettes. Dit comme cela, cela peut sembler équilibré, prudent, presque rassurant. Mais, en réalité, cela veut dire concrètement que, dans un contexte inflationniste, avec des associations qui subissent des hausses de loyers, de l'énergie, du matériel, des assurances et, parfois, des coûts salariaux, une subvention stable n'est pas une subvention neutre. C'est une subvention qui baisse en valeur réelle, une subvention qui permet moins d'actions, moins d'activité et moins de présence sur le terrain. Et cela me pose un vrai problème politique parce que les associations, dans notre ville, ce n'est pas un supplément d'âme. Ce n'est pas un décor. Ce sont des acteurs centraux de la cohésion sociale, du sport, de la culture, de la solidarité, de la vie des quartiers, du lien intergénérationnel. Quand on gèle les subventions, on fragilise silencieusement ce tissu. On ne le dit pas toujours ainsi, mais c'est pourtant ce qui se passe. Et je crois qu'il faut l'assumer. Dans ce budget, la vie associative n'apparaît pas comme une priorité renforcée.

J'en viens maintenant aux dépenses de fonctionnement. Le rapport affirme que la municipalité souhaite contenir leur hausse tout en maintenant un service public de qualité. C'est évidemment un objectif légitime, mais le document montre aussi pourquoi cet objectif sera difficile à tenir. La masse salariale représente pratiquement 59 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le ROB prévoit que la masse salariale atteindra 28,9 M€ en 2026. Il rappelle aussi la hausse de la GVT, l'augmentation du SMIC et des cotisations. L'organisation des élections municipales et la mise en place de médecine préventive et de diverses décisions organisationnelles viennent peser à la hausse. Donc, même si, avec l'objectif affiché, elle est maîtrisée, le poids structurel du personnel reste considérable.

Le rapport comporte d'ailleurs des éléments intéressants sur la situation des ressources humaines. Il note que les effectifs permanents passent de 601 à 610 agents entre 2024 et 2025, avec un recul important des titulaires et aussi une hausse des contractuels qui passent de 168 à 244. Il mentionne aussi un taux d'absentéisme de 15,43 % en 2025, en légère baisse en 2024, mais toujours très au-dessus de la moyenne de la fonction publique territoriale. Ce sont des éléments qu'il ne faut pas seulement lire en gestionnaire. Ils disent quelque chose du fonctionnement interne de la collectivité, de l'organisation du travail, de la santé des agents et de la soutenabilité du modèle actuel. Là aussi, on voit bien que la difficulté est structurelle.

Je veux maintenant en venir à un point qui concerne les choix politiques : la sécurité et la vidéoprotection. Le rapport identifie explicitement, parmi cinq axes d'investissement de la Ville, les investissements relatifs à la sécurité et à la vidéoprotection. Il mentionne aussi le lancement d'une étude d'un hôtel de Police municipale sur un grand axe de la ville. Là, il y a clairement un marqueur politique. Je veux être assez clair. Nous ne sommes pas par principe opposés à la vidéoprotection, surtout lorsqu'il s'agit de renouveler l'équipement vieillissant ou d'améliorer les dispositifs existants. Mais ce sujet mérite mieux que des slogans. Il faut poser les bonnes questions. S'agit-il d'un remplacement des équipements obsolètes ? Faut-il étendre massivement le nombre de caméras ? Quelle est la doctrine d'implantation ? Quels sont les besoins réels ? Quels financements extérieurs ont-ils été sollicités, notamment auprès de la Région Île-de-France qui subventionne la vidéoprotection ? Surtout, quelles articulations faites-vous entre la sécurité technologique, la présence humaine, la prévention et la tranquillité publique ? Je le dis franchement. L'idée d'optimiser un système existant, de revoir des emplacements et d'utiliser des technologies plus performantes (par exemple, des dispositifs offrant une meilleure couverture sur des caméras à 360 degrés) peut être discutée sérieusement. Si l'idée est simplement d'entrer dans une logique d'accumulation de caméras, comme si la ville devait être placée sous surveillance permanente, alors là, je pense que ce n'est ni souhaitable, ni cohérent, ni même fortement efficace. La sécurité doit être pensée avec intelligence, avec équilibre et sans oublier les libertés publiques.

Je veux maintenant parler longuement du marché forain. C'est un vrai sujet, un sujet de fond à la fois budgétaire, commercial, social et urbain. Le rapport indique qu'après la reprise en régie en 2022, la Ville a créé un budget annexe à compter de 2023 et qu'au vu du déficit enregistré, la nouvelle majorité envisage d'étudier rapidement un retour en délégation de service public. Les chiffres de ce coût sont indiqués de manière précise. Depuis la mise en place de la régie, le marché induit une dépense de 210 K€ par an, en moyenne, sur la période de 2022 à 2025, soit environ 755 K€ cumulés. Pour 2026, la subvention d'équilibre est évaluée à peu près à 210 K€.

Je vais être ici assez cohérent avec la proposition que j'avais mise en place lors des élections municipales. Oui, dans mon projet municipal, j'avais également proposé un retour en DSP et je ne vais pas faire semblant de découvrir cette option ni la critiquer par réflexe. Mais la vraie question n'est pas d'être pour ou contre la DSP en soi. La vraie question, c'est : quelle DSP ? Avec quel cahier des charges ? Avec quelle gouvernance ? Et avec quel contrôle ? Et, surtout, avec quelle place pour les commerçants ? Quelle vision du marché avez-vous ? Car, aujourd'hui, le problème du marché ne tient pas seulement à son mode de gestion, il tient à son affaiblissement concret. Le marché a perdu son attractivité. Il y a moins de commerçants. Il offre moins de diversité. Il attire moins et cela pose un vrai sujet pour la ville parce qu'un marché, ce n'est pas seulement un équipement économique, c'est un lieu de sociabilité, c'est un lieu de rencontres, c'est un lieu de respiration urbaine, c'est un lieu de la vie populaire. Quand un marché se dégrade, c'est une partie de la vie locale qui se dégrade aussi. Donc oui pour une DSP, peut-être, mais pas une DSP subie, pas une DSP approximative, pas une DSP qui reproduirait les erreurs antérieures (avec la SOMAREP, par exemple). Il faut un cahier des charges ambitieux, précis, exigeant. Il faut y inscrire les priorités de la Ville, mais aussi des besoins des commerçants forains. Il faut écouter réellement les acteurs du marché. Il faut aussi être capable de contrôler le délégataire dans la durée.

Et je veux, à ce titre, poser une question politique simple. Quelle sera la place du Conseil municipal dans cette future procédure ? L'opposition sera-t-elle pleinement associée ? Y aura-t-il une commission permettant un vrai travail collectif pour ne pas refaire les mêmes erreurs que par le passé ?

Et je pose aussi une autre question plus concrète, qui n'est pas secondaire. Qu'en est-il des recrutements qui ont été faits pour accompagner la régie municipale, notamment les placiers ? Quel sera leur devenir ? Quelle évolution faites-vous de cette organisation ? Et là aussi, il faut de la clarté.

Sur le marché, j'assume également un désaccord de fond sur la localisation. Dans le projet que j'avais mis en place pour les élections municipales, je défendais l'idée d'un retour sur l'avenue Fontainebleau. Pourquoi ? Parce que je considère qu'un marché doit être visible, accessible, inséré dans les flux, lié au tissu commercial existant et qu'il participe à l'animation de la ville. Je crois que, dans votre projet, vous ne souhaitiez pas aller dans ce sens. Le marché, je le redis, n'est pas uniquement un sujet de gestion, c'est un sujet d'attractivité commerciale, d'urbanité et de lien social.

Je veux dire aussi un mot sur la géothermie. Le ROB précise que la Ville poursuit ce projet, entièrement pris en charge par le SIPPAREC. Ce point est important. En tant qu'écologiste, je suis favorable aux investissements qui permettent de renforcer la transition énergétique, de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de construire une ville plus écologique. Mais un projet écologique, pour réussir, doit être compris. Et j'espère que cette nouvelle majorité pourra bien l'expliquer. Ce doit être expliqué de façon pédagogique. Ce doit être assumé pédagogiquement devant la population. Cela ne doit pas apparaître comme un projet technique, opaque ou comme une contrainte imposée. La transition écologique, si elle veut être populaire, doit être rendue visible et concrète.

J'en viens maintenant à la question de la Police municipale. Le rapport évoque un hôtel de Police municipale sur un grand axe de la ville en lien avec d'éventuelles subventions régionales ou départementales. Là encore, il faut préciser les choses. S'agit-il d'un changement des locaux de la Police municipale, d'un redéploiement, d'une montée en puissance des moyens ? Quelle est votre vision de ce nouvel équipement ? Où souhaitez-vous l'implanter ? Et, si vous nous donnez l'implantation, pourquoi cet endroit ? Quelle articulation avec les autres fonctions municipales ? Ce point mérite plus qu'une simple mention, il mérite un débat de fond.

Enfin, je veux terminer, puisque j'ai été long – excusez-moi –, par un sujet très concret, mais très sensible socialement : le stationnement. Le rapport annonce une augmentation du forfait post-stationnement à compter du 1^{er} juillet 2026. Il passerait de 17 à 50 €. Cette augmentation est très importante. Elle n'est pas anodine. Elle aura un impact direct sur la population. Nous sommes dans une ville populaire. Beaucoup de familles sont déjà sous tension financière. Beaucoup de personnes vivent avec peu. Avant de considérer cette hausse comme un simple outil de régulation, il faut en mesurer les effets sociaux. Il faut absolument veiller à protéger les résidents, à maintenir des tarifs résidentiels réellement accessibles et à accompagner la population dans une démarche permettant de bénéficier de ce dispositif. Il faut aussi faire attention aux effets induits à l'extension du stationnement payant. Une politique de stationnement peut très vite devenir une politique punitive si elle n'est pas pensée avec justice. Je le dis très simplement, les amendes ne doivent pas devenir un outil budgétaire, mais doivent rester un outil de régulation manié avec discernement.

Au fond, le document que vous nous présentez est sérieux dans son diagnostic. Il reste, à mes yeux, insuffisant dans sa portée politique. Il constate beaucoup, il ajuste, il contient, il arbitre, mais il ne transforme pas suffisamment. Or, dans la période qui s'ouvre, je pense qu'une Ville comme la nôtre ne peut pas se contenter de gérer les contraintes ; elle doit se donner des ambitions lisibles, cohérentes et profondément tournées vers les habitants.

Rim YEHYA (*Groupe Insoumis et Forum kremlinois*)

Monsieur le Maire, madame la rapporteure, chers collègues, chers Kremlinois et Kremlinoises, c'est mon premier rapport d'orientations budgétaires. J'entends que, parfois, le fait de citer quelques sigles peut perdre certains. Ce qui est intéressant avec un rapport d'orientations budgétaires, notamment celui de 2026, c'est de voir où est mis l'argent, quelles sont les priorités et comment va être menée la politique de la Ville. Le rapport qui nous est donné est révélateur, comme chaque rapport, de vos priorités, de vos renoncements et, parfois même, je trouve, de vos contradictions.

À mon sens, plusieurs sujets sont abordés. Sur la question de la politique fiscale, je ne vais pas forcément revenir sur tous les éléments de manière précise, puisque je souscris en grande partie à ce qu'ont pu dire mes collègues. Pour le forfait post-stationnement, le passage de 17 à 50 € est important. C'est une augmentation de près de 200 %, ce qui est quand même un coup de massue pour les ménages modestes. Par ailleurs, il aurait été préférable, avant de prendre une telle décision de manière rapide, de voir l'impact social et l'impact financier que cela peut avoir. Je pense notamment à des personnes qui vont accueillir leurs familles au Kremlin-Bicêtre. Pourquoi ne pas avoir pensé à un système qui prend en compte que des proches rendent visite ? Cela permettrait qu'il y ait un forfait un peu plus social que celui de 50 €.

Lors de votre campagne et, notamment, lors de votre discours d'installation, vous avez répété que vous alliez maintenir un gel au niveau de la taxe foncière. Or, si je ne m'abuse, il est quand même dit qu'il va y avoir une augmentation de la taxe foncière de 0,3 %. Cela peut paraître dérisoire, mais, pour autant, cela reste un revirement politique à mon sens. C'est une hausse, a fortiori, dans un contexte d'inflation. Je me demande où est passée cette promesse de campagne, de nouveau affirmée il y a dix jours environ.

Non seulement vous ne gelez pas la taxe foncière, selon moi, mais, en plus, vous baissez la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Je me demande pourquoi. D'une part, on considère que la Ville a besoin de recettes, mais, par ailleurs, il est important de travailler au fait que tout le monde puisse avoir accès à un logement. Du coup, pour moi, il y a besoin de ne pas faire de cadeau fiscal aux propriétaires de résidence secondaire qui sont souvent plus aisés. Je m'interroge sur vos priorités.

S'agissant des logements vacants, je réinsiste sur la nécessité de pouvoir loger tout le monde. Un rapport de l'INSEE de 2022 montre qu'il y a 1 193 logements vacants au Kremlin-Bicêtre. C'est un chiffre exorbitant. Tous ces logements ne sont pas forcément habitables. Je pense qu'il faut travailler à une taxation. Vous avez bien mis dans votre rapport une explication selon laquelle la loi permet de taxer à compter de 2027. Il est possible de taxer avant. Je pose la question. Pourquoi cette mesure n'est-elle pas proposée ?

Par ailleurs, même si je ne sollicite pas un chiffre très précis, la loi demande qu'il puisse y avoir une taxation à compter de 2027 au minimum de 17 % la première année et, la deuxième année, à partir de 60 %. Je me demande où vous vous situez politiquement dans cette fourchette assez haute en vue de taxer les logements vacants et de permettre à un plus grand nombre de pouvoir se loger au Kremlin-Bicêtre.

Sur les services publics, de manière plus précise, il est question du service de la petite enfance. C'est un sujet que je trouve extrêmement important. Je pense ne pas être la seule. De récents scandales ont été mis en avant sur la gestion administrative de la petite enfance. Cela nous oblige. Il est impératif de protéger les enfants, d'offrir un service de qualité qui ne peut être rendu possible que par des agents. Les professionnels de la petite enfance sont désormais plus nombreux que les agriculteurs et les agricultrices en France. Pour autant, ils sont les grands oubliés des politiques publiques. Je salue la contractualisation des vacataires mises en place par l'ancienne majorité. Elle permet, à mon sens, d'éviter une précarisation des professionnels de la petite enfance. Pour autant, j'alerte sur la nécessité de réfléchir et d'organiser une deuxième étape. Quelles sont vos prochaines mesures pour valoriser ces métiers essentiels, bien souvent laissés de côté ?

Sur la gestion de la masse salariale, plus communément vis-à-vis des agents, l'ancienne majorité a souhaité, comme vous le dites, je cite, « maîtriser finement la masse salariale », notamment en mettant en place une retenue d'IFSE, soit une retenue sur salaire, en cas d'absence des agents et en mettant fin à la subrogation des contractuels, c'est-à-dire de supprimer toute aide de la Ville qui viendrait combler la différence entre les salaires et les indemnités journalières perçues par les agents contractuels en cas d'arrêt maladie ou de congé maternité. Bien sûr, je ne m'inscris pas dans ce qui a pu être mis en place.

En parallèle, dans le document, on présente un pourcentage important de personnes absentes parmi les agents de la Ville du Kremlin-Bicêtre comparativement à la fonction publique territoriale. Dans le tableau fourni, on constate un taux important d'accidents du travail, d'arrêts maladie ordinaires, ce qui, à mon sens, peut indiquer une précarité des agents et/ou un mal-être professionnel. Comment prévoyez-vous d'en analyser les causes et de prévenir les risques professionnels, outre la mise en place d'une médecine préventive du travail qui a d'ores et déjà été prévue par l'ancienne majorité et que l'on retrouve dans ce rapport ? Je rappelle également l'importance de mettre en place des actions indispensables pour les agents telles qu'un ou une psychologue du travail, ou une assistance sociale. Je me demande quel budget sera réservé à la prévention de ces risques, vous rappelant votre responsabilité pénale en matière de mise en sécurité des agents sous votre hiérarchie. Vous avez mis deux élus de la majorité avec un portefeuille dont les sujets sont liés au personnel. Il est tout naturel d'attendre des réponses.

Enfin, sur les investissements, il est question de sécurité et de vidéoprotection. Si j'ai bien compris, il est prévu 1,1 M€ de dépenses sur plusieurs années et 20 K€ de recettes. J'aimerais simplement savoir à quoi servent exactement ces investissements. S'agit-il de maintenance ou de caméras supplémentaires ? Où seront installés ces dispositifs ? Seront-ils accompagnés de recrutements d'agents de la Police municipale ?

C'était prévu dans le programme, mais il ne me semble pas l'avoir vu dans le rapport. La vidéoprotection, je le rappelle, ne doit pas devenir un outil de surveillance massive, mais un moyen ciblé et transparent pour protéger les habitants. Pouvez-vous nous éclairer sur les objectifs réels et les garanties démocratiques ?

Sur la géothermie, je constate avec grand plaisir, monsieur le Maire, que vous avez décidé de maintenir ce projet de géothermie. On a eu l'occasion de revenir sur le sujet à maintes reprises. Je ne me plains pas de cette décision. J'ai pu dire, ne serait-ce qu'en mairie il y a quelques semaines, à quel point je souhaitais garder ce projet au niveau de la ville. Je rappelle aussi cet argument phare de campagne contre ce projet, principalement basé sur le fait que les travaux feront du bruit. Sans aucun doute, c'est le concept des travaux. Pourquoi un tel revirement ? Est-ce parce que vous vous êtes renseigné sur le dossier, après vous être exprimé sur le sujet ? Ou avez-vous constaté que le projet est entièrement financé par le SIPPAREC ? En tout cas, on pourra constater qu'il n'aura pas fallu deux semaines après votre élection pour revenir également sur ce point programmatique.

Sur les gymnases Ducasse et sur le COSEC, vous annoncez un projet de rénovation qui va être réétudié. Dans quel sens ? Quels sont les nouveaux objectifs, les nouveaux coûts, les nouveaux délais ? Les usagers attendent des réponses claires à ce sujet.

Enfin, le dernier sujet porte sur les marchés forains. On constate que la Ville finance ce projet à perte depuis quelques années. Vous annoncez d'ores et déjà un passage de gestion en DSP. Je suis pour la régie publique, mais je ne suis pas dogmatique sur la question de la DSP. Avez-vous pris le temps d'échanger avec les forains et leurs représentants associatifs avant de prendre une telle décision ? Confier un service public à des intérêts privés est coutumier de la droite dont vous êtes le nouveau héros du département, selon M. Capitanio. Quelle est votre vision pour ce marché ? Où sera-t-il installé ? Quels jours ? Quelles sont les propositions commerciales pour en faire un lieu vivant, accessible et populaire ? Je rappelle, par ailleurs, que je trouvais intéressant d'y ajouter des mesures autour de la culture et du sport pour faire du dimanche un véritable jour populaire.

En conclusion, monsieur le Maire, ce budget 2026 est pour une large part celui de l'ancienne majorité. Il n'est ni catastrophique ni révolutionnaire, mais il pose des questions sur les orientations que vous souhaitez donner à notre ville. Deux promesses de campagne ont déjà été trahies : la hausse de la taxe foncière que vous aviez promis de geler, le revirement sur la géothermie que vous critiquiez avant de la valider. Ces deux points suffisent à semer le doute sur la crédibilité de vos engagements.

Pour le reste, certains projets méritent d'être salués : l'étude d'une maison de santé pluridisciplinaire, la végétalisation (même si on ne sait pas exactement ce que cela veut dire), la modernisation des services publics. Mais sont-ce vraiment vos projets ou simplement les héritages de l'ancienne équipe ? Nous ne le savons pas encore. Ce que nous attendons, monsieur le Maire, c'est de la clarté. C'est de la clarté sur vos choix fiscaux. Pourquoi taxer davantage les ménages modestes tout en allégeant la charge des raisons secondaires ? C'est de la clarté sur votre projet. Quelles sont vos ambitions réelles pour la Valouette, puisque vous souhaitez mener une étude face aux suppressions prévues le 1^{er} juillet ? Quelles sont vos ambitions pour le marché forain et pour la rénovation des gymnases ? Enfin, c'est de la clarté sur vos méthodes démocratiques.

Nous resterons vigilants sur les reculs et les non-dits. La confiance se mérite et doit passer par de la transparence et de la cohérence.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il d'autres interventions avant que je donne la parole à la rapporteure ?

Jean-Pierre RUGGIERI, Maire-Adjoint en charge de l'écologie, de l'environnement, des espaces verts et du personnel (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Mesdames et messieurs, chers collègues, je crois que certains oublient ce soir que nous examinons un document bien singulier. Ce rapport d'orientations budgétaires est un document de transition. Il a été largement préparé dans la continuité du travail engagé par la précédente municipalité avec l'appui des services municipaux. Reconnaître cette réalité n'est d'ailleurs pas une critique. C'est simplement rappeler que la gestion d'une Ville s'inscrit dans le temps long et que la démocratie locale, elle aussi, a ses continuités républicaines. Ce rapport d'orientations budgétaires, nous le lisons donc pour ce qu'il est : un état des lieux financier et le point de départ à partir duquel notre majorité devra construire sa propre trajectoire. Ce que ce document met en évidence et qu'a rappelé notre collègue, c'est un environnement financier durablement contraint, des recettes peu dynamiques, des charges structurelles élevées, une dépendance croissante aux arbitrages nationaux. Dans ce contexte, la priorité immédiate n'est pas à la précipitation, elle est à la sécurisation de nos équilibres et à la rigueur dans la méthode.

Notre responsabilité en tant que nouvelle majorité est double : d'une part, garantir la stabilité et la continuité du service public pour les habitants ; d'autre part, préparer les orientations nouvelles que nous voulons porter pour notre Ville, nos priorités d'investissements, notre conception de l'action municipale, notre vision de long terme. Ce travail commence ce soir. Il ne s'achève pas ici. Ce débat budgétaire, je ne le vois pas comme l'aboutissement d'une réflexion ; je le vois comme le commencement d'un engagement collectif. Cet engagement devra conjuguer sérieux financier, ambition municipale et exigence de transparence vis-à-vis des habitants qui nous ont fait confiance. C'est à cette exigence que nous nous tiendrons.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Madame la rapporteure, je vous laisse répondre sur les sujets de fond sur lesquels vous avez été sollicitée.

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Je vais revenir sur les sujets fiscaux et sur le forfait post-stationnement. Concernant les impôts locaux, la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, il faut savoir que la hausse prévue et mentionnée dans le rapport d'orientations budgétaires, de 0,7 %, correspond uniquement, mécaniquement, à une hausse de recettes, mais pas une hausse du taux de fiscalité. Le taux, conformément à nos engagements, ne sera pas augmenté. Chaque année, l'administration fiscale révisé les valeurs locatives qui servent d'assiette pour le calcul des impôts locaux. Elle est revalorisée en partie du taux d'inflation. Mécaniquement, cela explique une petite hausse des recettes fiscales pour les collectivités.

Pourquoi ne pas augmenter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ? Tout d'abord, vous l'avez vu, le taux est déjà relativement important, à 30 %, pour une recette qui est de 100 K€ par an. Ce n'est pas là que nous allons faire la meilleure des progressions en termes d'épargne. Surtout, nous sommes déjà dans le top 5 des villes les plus taxées dans le Val-de-Marne. Ce n'est donc pas une priorité. Nos engagements consistent à maintenir la fiscalité et à la stabiliser. On a fait le choix, effectivement, de protéger les contribuables dans un contexte déjà difficile.

La taxe sur les locaux vacants va être réformée par la loi de finances 2026 à compter de l'année 2027. Pour l'instant, on ne peut pas déterminer le taux que l'on appliquera à cette nouvelle taxe qui profitera à la Ville. En effet, on n'a pas du tout d'idée sur le montant de recettes que cela générera pour la commune. Jusqu'à maintenant, les recettes sont versées à l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH). Cela fait trois semaines que nous sommes élus. Cela fait une semaine que l'on travaille sur le budget. On ne peut pas vous dire maintenant le taux qui sera appliqué à compter de 2027, sachant que la délibération, si elle doit être présentée au Conseil municipal, le sera en novembre 2026. Cela laisse le temps d'obtenir certaines données.

Le forfait post-stationnement n'est pas une amende de police, mais une redevance d'occupation du domaine public. Cela s'adresse aux personnes qui ont soit oublié de payer leur stationnement ou qui ont dépassé l'heure prévue par leur paiement. La plupart du temps, c'est vrai que cela concerne des personnes qui n'habitent pas la ville. Les habitants bénéficient de forfaits établis au niveau local. Des abonnements existent. Dans l'optimisation des recettes, cette orientation d'augmenter le forfait post-stationnement est prise. Une délibération sera présentée. Les habitants ont la possibilité de souscrire à un abonnement. Pour les personnes extérieures, en visite au Kremlin-Bicêtre, des coûts de stationnement sont prévus. Malheureusement, les personnes qui ne payent pas ou qui dépassent l'heure se verront infliger cette redevance.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Le débat est clos. Mme Marenati, rapporteure de cette délibération, a répondu. Quelques mots avant de conclure. J'ai été sollicité. À vous entendre, j'ai l'impression d'être Maire depuis plus de trois ans, plus de cinq ans, même plus de dix ans. J'aimerais juste rappeler certains éléments de contexte et ramener le débat un peu plus dans la réalité de ce que nous vivons actuellement.

Les habitants ont fait un choix plutôt clair et sans ambiguïté le 22 mars 2026. Ils ont décidé d'élire une liste principalement composée d'une équipe à plus de 85 % sans étiquette politique. Aujourd'hui, vous avez face à vous 27 élus qui ont un dénominateur commun, celui de vouloir changer la vie des Kremlinois. Pour cela, à partir du 22 mars, nous avons eu une semaine de transition, jusqu'au 28 mars, pendant laquelle nous ne pouvions absolument rien faire. J'ai déploré et eu le malheur de constater que des décisions importantes et stratégiques ont tout de même été prises durant cette semaine. J'ai pris des dispositions, notamment auprès de Logial Coop. Une Commission d'attribution de logements a été organisée durant cette semaine de transition. Autant vous dire que l'on s'est mis au travail très rapidement parce que, dans cette semaine de transition, on a découvert des choses qui ne respectaient absolument aucune règle. Ce n'est qu'à partir du 28 mars 2026, séance du Conseil municipal d'installation, à laquelle vous étiez toutes et tous présents, que nous avons pu commencer à travailler officiellement. Je vous rappelle que le Conseil municipal élit un maire et ses adjoints. Il a fallu attendre l'installation du Conseil municipal. Aujourd'hui, au moment où je vous parle, le 7 avril, cela ne fait que 10 jours que nous sommes véritablement aux commandes et en gestion.

Ce débat d'orientations budgétaires intervient dans un contexte très particulier, celui d'une alternance politique toute récente et, donc, et je l'assume, d'un budget qui, de fait, s'inscrit encore largement dans une logique de continuité. Comme le rappelaient tout à l'heure à juste titre M. Ruggieri et Mme Marenati, ce budget n'est pas celui que nous aurions construit pleinement, mais il est celui dont nous héritons en tant qu'équipe municipale de la majorité et en tant que Maire. J'en assume pleinement la responsabilité devant les habitants, parce que c'est aussi cela, la démocratie. Même si une équipe municipale change, la vie continue, le service public continue et on doit aussi assumer toutes les décisions prises par le passé, notamment par un ancien maire qui a eu le malin plaisir de s'enfuir au moment où j'ai ouvert le débat de ce rapport d'orientations budgétaires. Je déplore l'absence de M. Delage, mais aussi de M. Traoré, qui est aussi conseiller départemental et qui aurait pu avoir la décence d'être présent aujourd'hui, au moins pour participer à ce débat. En vérité, c'est en partie, je dirais à 98 %, un budget qui est le leur. De fait, il est un peu le vôtre, mesdames et messieurs élus de l'opposition.

J'ai face à moi trois élus de l'opposition qui se sont alliés au second tour, qui étaient pleinement engagés aux côtés de l'ancien Maire, et une autre élue, Mme Yehya, qui a tout fait pour que l'ancien Maire puisse s'allier avec elle. Ce que je veux dire, c'est que, en vérité, vous devriez voter favorablement pour ce budget, et nous, nous devrions voter contre. La démocratie fait que nous devons assumer des responsabilités et nous le ferons pleinement et en toute responsabilité.

Pour ces raisons, je vais revenir sur toutes les thématiques que vous avez soulevées, à commencer par vous, madame Coroyer. Je prendrai peut-être les sujets de manière un peu désordonnée.

Vous avez évoqué, par exemple, la centrale géothermique. Vous savez comment fonctionne un budget, madame Coroyer. Vous avez travaillé dans les services de la Ville. Vous étiez agent il y a quelques années. Dans un budget, on inscrit des lignes budgétaires d'investissement. Que l'on soit pour ou contre un budget, on ne peut pas supprimer une ligne

d'investissement, surtout si on n'a pas trouvé des alternatives énergétiques et, encore moins, si on n'a pas ouvert un dialogue avec la population. En effet, on a maintenu cette ligne de centrale géothermique pour un seul objectif : maintenir une ligne d'investissement, mais, derrière, ne vous inquiétez pas, j'ai déjà pris toutes les dispositions pour convoquer le SIPPEREC.

Je rebondis sur ce que disait tout à l'heure Mme Yehya, qui a indiqué, en commettant une erreur grossière, que le SIPPEREC financerait absolument tout concernant la centrale géothermique. C'est là encore une démonstration d'une absence de vision financière. Les syndicats ne financent pas tout de leur propre poche. Derrière, il y a des villes, un Établissement public territorial et un système financier. Je vous rassure, le SIPPEREC n'a même pas les moyens de financer quoi que ce soit pour cette centrale. D'ailleurs, une acquisition foncière a été rabaissée à un coût minime pour permettre de lancer des études pour le SIPPEREC. Concernant ce projet, pour être très précis et vous montrer un peu comment on doit agir avant de parler de budget, je vous informe que l'on doit reconvoquer le SIPPEREC et d'autres acteurs énergétiques pour avoir une cartographie précise de la situation en matière énergétique au Kremlin-Bicêtre et pour comprendre un peu ce qui s'y passe. Sortir un projet de centrale géothermique en disant que c'est la meilleure des solutions, pourquoi pas ? Mais aucun habitant n'a été prévenu de l'emplacement prévu alors qu'il concerne des habitants. C'est un emplacement entouré de résidences, de copropriétés et de locataires du logement social. Ne pas prendre la peine de leur expliquer ce qui va se passer chez eux dans le cadre des études et des diverses contraintes techniques, financières, administratives, c'est pour moi une honte absolue. Évidemment, on met en suspens le projet de la centrale géothermique. Mais on ne va pas le faire de manière désorganisée et non sérieuse. On va le faire par étape. On maintient donc une ligne budgétaire. On remet les acteurs autour de la table et, surtout, on impose aux acteurs d'organiser une réunion publique aux côtés de la majorité pour expliquer les choses aux habitants de manière pédagogique, financière, technique, énergétique et répondre ainsi à toutes leurs sollicitations, leurs craintes et leurs frustrations. À mon sens, c'est ainsi que l'on doit tisser un projet. En dix jours, on ne peut pas sortir une alternative énergétique. C'est impossible. Pour cela, on doit convoquer tous les acteurs.

Madame Coroyer, madame Yehya et aussi monsieur Khir, vous évoquiez le marché forain et, notamment, une délégation de service public. Monsieur Khir, vous avez eu au moins la gentillesse de préciser que c'était un gouffre financier et je vous en remercie. Concernant cette délégation de service public, il est évident que l'on va mettre en place une méthodologie et un processus pour tenter de mettre en place un cahier des charges, mais aussi pour tenter ensuite de monter un appel d'offres. On ne peut pas faire n'importe quoi. Vous avez cité la SOMAREP, mais je ne décide pas de qui répondra à un appel d'offres. Il y aura un appel d'offres avec un cahier des charges précis. On va travailler intelligemment avec les services de la Ville, les forains, pour la partie alimentaire et non alimentaire, mais surtout avec celles et ceux que l'on oublie absolument dans ce sujet de marché forain, c'est-à-dire les Kremlinois. C'est la différence de prisme que nous avons. Je n'ai pas à défendre les commerçants. Je défends en premier lieu les Kremlinois. À chaque décision que l'on prendra, à chaque projet que l'on tentera de monter, nous nous mettrons à la place des habitants et nous inverserons le prisme. Nous ferons en sorte d'écouter les habitants avant d'écouter les différents acteurs qui veulent imposer une façon de travailler au Kremlin-Bicêtre.

Ce que je ne vous dis pas, c'est que, durant cette phase de transition, durant ces dix jours où nous avons été amenés à travailler, nous avons aussi découvert des sujets liés à l'urbanisme que vous n'évoquez même pas dans vos interventions. Personne n'en a parlé depuis tout à l'heure. Nous avons organisé, sans plus attendre, des rendez-vous avec les différents acteurs concernés. Nous avons découvert des permis de construire signés à la va-vite dans les mois précédant le premier tour des élections municipales. Pourquoi ? Je m'interroge. On en saura plus dans les semaines à venir. C'est là aussi un sujet d'importance. À chaque fois que l'on a avancé durant ces dix derniers jours, on a découvert par malheur et par surprise des dossiers qui sont sortis du placard et des éléments qui ont toujours été cachés à l'opposition. Le sujet démontre aussi qu'en dix jours, on peut ne pas être entièrement disponible pour travailler au budget étant amené à répondre à des urgences et à la vie quotidienne de la gestion courante d'une ville.

Vous avez évoqué la question du logement social. Je m'adresse à Mme Sartori qui disait ne pas avoir vu de lignes budgétaires concernant le logement social. Dois-je vous expliquer pourquoi, madame Sartori ? Vous avez fait absorber, avec votre ancienne majorité, l'entièreté du parc social kremlinois à Logial Coop. Autant vous dire que depuis ces dix derniers jours, je reçois un nombre incroyable de messages et de sollicitations qui concernent le logement social. Tout le monde nous sollicite pour le logement social, pour des cas de figure et des situations individuelles qui sont tellement catastrophiques que j'en ai honte en tant que Maire. Je ne sais même pas quoi répondre à ces habitants.

Une chose est sûre. Je peux vraiment m'engager ce soir. On fera tout pour que Logial Coop et M. Carvounas, qui en est le président, répondent de leurs actes et de leurs responsabilités. On les convoquera à la fin avril pour qu'ensemble, on puisse travailler à répondre à l'ensemble des sollicitations des habitants qui continuent dans les réseaux sociaux, dans nos boîtes mail, dans nos messages privés et par tous les canaux que les habitants et les locataires du parc social ont pour nous contacter. C'est assez ironique d'entendre votre intervention, madame Sartori. Je vous prie de m'excuser de vous répondre avec cette forme d'ironie, mais votre intervention est incompréhensible. On ne peut pas inscrire des lignes budgétaires qui concernent le logement social, quand bien même il nous appartiendrait. C'est une caisse et un budget différents. C'est un OPH qui gère le logement social. Je ne vois même pas l'intérêt de votre intervention.

Pour ce qui concerne l'audit RH et finances que vous avez évoqué à plusieurs reprises, il est évident que l'on va en lancer un. Mais, pour lancer un audit RH et finances, on doit avoir d'abord un cahier des charges, on doit savoir comment le lancer. Il y a des procédures adaptées. Vous verrez forcément apparaître, tout au long de cette année, des modifications budgétaires dans le cadre de délibérations que vous allez découvrir avec nous. Ce n'est pas une mesure que l'on a annoncée comme un slogan, on lancera un audit des ressources humaines et un audit des finances.

Pour ce qui concerne la fiscalité et le FPS, Mme Marenati a répondu avec beaucoup de précisions tout à l'heure. J'ajoute juste une petite chose pour Mme Yehya. Un FPS est un forfait post-stationnement. Ce n'est ni un abonnement pour les

habitants ni un montant que l'on règle pour le tarif habitant ou visiteur. C'est un forfait post-stationnement, comme l'a défini à juste titre tout à l'heure Mme Marenati. Cela concerne uniquement les personnes qui ne s'acquittent pas des règlements pour stationner dans notre ville. Cela concerne des Kremlinois, vous avez raison, mais cela concerne aussi et surtout des non-Kremlinois qui viennent au Kremlin-Bicêtre pour s'installer tranquillement. Au bout de quatre ou cinq heures, ils se retrouvent avec un FPS qui équivaut au montant visiteur. Il faut régler. J'ai une annonce à vous faire. Cela concerne Mme Coroyer, mais aussi M. Khiaï et Mme Sartori. C'était prévu par M. Delage. Les services nous ont indiqué que cette réforme locale était déjà prévue par M. Delage. Elle était dans les tuyaux. Vous voyez, on montre une forme de différenciation, mais, en réalité, sur cette thématique, on a l'impression d'être plutôt en phase, tout comme pour ce budget, d'ailleurs, pour lequel nous devrions être en phase. J'espère que vous voterez favorablement puisque c'est votre budget et que ce n'est pas vraiment le nôtre.

J'aimerais aussi vous interroger. Comment faites-vous, en dix jours, pour trouver des marges de manœuvre et trouver 15 M€ en investissement, madame Coroyer ? C'est impossible. On en est conscient. Un programme municipal se comprend sur la durée d'un mandat. Pour la mise en œuvre du programme municipal, il est évident que les cent premiers jours vont être importants. On a un engagement sur les cent premiers jours. Une profession de foi a été transmise dans toutes les boîtes aux lettres lors de l'élection du second tour. Vous pourrez suivre cela de manière très attentive. On tiendra nos engagements sur les cent premiers jours, notamment concernant la centrale géothermique, l'audit RH et finances et l'étude menée pour redynamiser le centre-ville et créer un centre-ville avenue Eugène-Thomas.

Ce soir, face à vous, l'exercice est très compliqué. Je l'assume. C'est un exercice de sincérité. On a face à nous un budget qui, je vous le concède, est affreux. On va devoir travailler pour le rendre plus potable. On va devoir dégager des lignes d'investissement pour mettre en œuvre un programme municipal pour lequel on a été élu par la population. Pour cela, il y a des annonces à la fin du rapport d'orientations budgétaires. Mais, pour les marges de manœuvre financières, il va falloir nous laisser un peu de temps. Comme le rappelait à juste titre M. Ruggieri, on ne veut pas se précipiter.

Depuis tout à l'heure, vous êtes toutes et tous intervenus et vous avez un peu oublié cette notion de service public et, notamment, la place de l'administration locale. On parle d'alternance politique. L'équipe municipale a changé, mais l'administration au Kremlin-Bicêtre est la même. On ne sera pas là pour couper des têtes, on ne sera pas là pour ne pas respecter les services. On va devoir travailler avec eux. Pour travailler avec eux, il va falloir ne pas se précipiter. Il va falloir que l'on prenne le temps de discuter avec les agents. Vous évoquiez l'absentéisme, madame Yehya. Vous avez raison. Forcément, cela montre un dysfonctionnement. Pour essayer de comprendre ce dysfonctionnement, les élus vont recevoir un à un tous les agents de la Ville. Cela prend du temps. L'exercice n'est pas évident. Dans le même temps, un audit sur les ressources humaines va nous permettre de nous appuyer sur d'éventuelles marges de manœuvre. En effet, durant ces dix derniers jours, en recevant certains agents territoriaux, en prenant le temps d'organiser des réunions avec les cadres de services, on a découvert que des choses ne fonctionnent pas en interne et que rares sont les agents satisfaits de l'action de la précédente majorité municipale.

Tous les différents sujets que vous avez soulevés, comme l'hôtel de police municipale et le stationnement, soyez sûrs que nous allons y travailler. Vous pourrez le vérifier. Vous pourrez le contrôler tout au long de l'année.

Nous ne ferons pas seuls l'hôtel de police municipale. Nous allons solliciter des subventions de la Région et du Département. Des échanges auront lieu avec la Métropole de Grand Paris. Vous savez, c'est tout ce que n'a pas fait la majorité municipale précédente. Je ne donnerai qu'un seul exemple très symbolique d'une ancienne majorité municipale qui n'a utilisé aucun levier autre que le levier financier communal. J'ai reçu récemment un courriel du Département m'indiquant qu'il proposait une aide financière pour un programme de plantation de 50 000 arbres sur tout le Département du Val-de-Marne. Sur 47 communes, 41 ont répondu favorablement et ont monté un projet de manière à pouvoir planter des arbres dans les villes. Parmi les six villes qui n'ont pas répondu, il y a Le Kremlin-Bicêtre. Le Kremlin-Bicêtre refuse une aide sympathique du Département pour planter des arbres dans l'artère départementale qu'elle souhaite. Il y en a plusieurs au Kremlin-Bicêtre : avenue de Fontainebleau, avenue Eugène-Thomas, rue de la Convention, rue Roger-Salengro, rue Gabriel-Péri. Comment peut-on se passer d'une aide comme celle-ci ? C'est un symbole révélateur de cette latence et de cet immobilisme de la précédente majorité municipale qui n'a pas levé des outils supplémentaires pour investir davantage financièrement dans la commune. Nous n'hésiterons pas. Nous avons déjà eu des échanges avec la Région, la Métropole du Grand Paris et le Département pour user de tous les outils que nous pourrions avoir à disposition pour nous permettre d'avoir des finances supplémentaires afin de transformer Le Kremlin-Bicêtre.

Je n'irai pas plus loin. Il ne s'agit pas de voter aujourd'hui. Vous serez amené à voter le 23 avril, lors du prochain Conseil municipal. Aujourd'hui, nous devrions toutes et tous saluer ce rapport d'orientations budgétaires. Les services de la Ville y ont travaillé considérablement. Ce n'est pas nous qui avons rédigé ce rapport. On s'est appuyé sur la Direction financière et la Direction générale. Il faut saluer ce travail et saluer cette forme de continuité du service public. Même s'il y a des désaccords de fond sur les orientations proposées pour cette année de transition et pour ces journées de transition, nous devons toutes et tous faire preuve d'une attitude démocratique et républicaine. Les choses ne vont pas se modifier en un claquement de doigts. Nous passons au vote sur la prise d'acte du rapport d'orientations budgétaires.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Absents : M. DELAGE, M. TRAORÉ

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Nous passons à la délibération suivante.

N° 2026-026. FINANCES. – COMMUNICATION DU VERSEMENT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS AU TITRE DE 2025

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, ce rapport vise à la présentation du versement des indemnités des élus de 2025. Conformément à la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui impose de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux, les communes sont concernées par la création, dans le CGCT, d'un article L. 2123-24-1-1 qui dispose que chaque année, les communes établissent un État présentant l'ensemble des indemnités de toute nature libellées en euros dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, d'une part, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés, et, d'autre part, au titre de tout mandat exercé dans une autre collectivité territoriale. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Cette obligation de publicité des indemnités perçues par les élus locaux permet de renforcer la transparence au sein des conseils municipaux, ainsi que le lien de confiance entre les élus et les citoyens. Les indemnités perçues par les élus permettent de garantir leur impartialité et leur indépendance dans l'exercice de leurs fonctions vis-à-vis des intérêts privés. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'état des indemnités 2025 des membres du Conseil municipal.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Non. Cette délibération est une communication obligatoire relative aux indemnités. Comme le disait Mme Marenati, elle vise à assurer notamment la transparence sur l'utilisation des deniers publics en présentant de manière précise les montants perçus dans le cadre des fonctions électives. Je vous propose de voter pour prendre acte de ce rapport de délibération.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Absents : M. DELAGE, M. TRAORÉ

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La prise d'acte est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

21 heures 46 : départ de Mme BENSETTITI.

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, l'exercice d'un mandat local, dont les exigences en matière de disponibilité et de compétences s'accroissent, requiert un dispositif indemnitaire adapté. Ce cadre déterminant pour garantir l'indépendance des élus et encourager la participation citoyenne trouve son fondement dans les dispositions du CGCT. Les indemnités de fonction, distinctes d'un salaire ou d'une rémunération au sens strict, ont pour objet de couvrir les contraintes inhérentes à l'exercice du mandat. Elles compensent ainsi les dépenses engagées par les élus ainsi que les éventuelles pertes de revenus liées à leur engagement public.

Le CGCT dispose que le montant des indemnités de fonction allouées au maire, adjoints au maire et conseillers municipaux est fixé par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le CGCT prévoit également que les conseillers municipaux peuvent voter des majorations d'indemnité de fonction aux élus lorsque la commune est chef-lieu de canton ou lorsqu'elle est attributaire de la Dotation de solidarité urbaine au cours au moins des trois exercices précédents, ce qui est le cas de la commune du Kremlin-Bicêtre.

Il est précisé que l'ensemble des indemnités versées aux élus ne doit pas dépasser l'enveloppe maximale autorisée, constituée par le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux maires adjoints. Le Conseil municipal, composé du maire, de 13 adjoints, de 8 conseillers municipaux délégués et de 13 conseillers municipaux, doit fixer le montant des indemnités dans la limite de l'enveloppe maximale autorisée par la loi, soit 336 405 bruts annuels. Cette enveloppe maximale intègre la majoration DSU.

Vous disposez d'un tableau qui rappelle la répartition des indemnités lors des mandats précédents. Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur ce point. Le montant des indemnités proposées au Conseil figure en annexe de la délibération.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinois)

Monsieur le Maire, chers collègues, ce soir, on va débattre d'une délibération qui touche à un sujet sensible : les indemnités des élus. Je tiens d'abord à rappeler que ces indemnités instaurées à l'issue de la Révolution française sont un symbole fort de notre République. Elles permettent à des citoyens de base, de toute origine sociale, de s'engager en politique sans que leur mandat ne devienne un sacrifice financier insurmontable. Et ce principe, je le défendrai toujours. Pourtant, l'augmentation significative des indemnités proposées aujourd'hui interroge. En 2020, le précédent maire avait fait le choix courageux et symbolique de baisser ses indemnités et celles des élus de la majorité. Ce geste visait à restaurer la confiance entre les élus et les citoyens dans un contexte où la défiance envers le politique ne cesse de grandir.

Aujourd'hui, le signal envoyé est différent. Le Maire voit son indemnité presque doubler, en passant de 37 à 62 % en indice brut. Il en est de même pour son premier adjoint, qui passe de 22 à 45 % et, de manière moins importante, pour les adjoints, dont les indemnités passent de 22 à 36,4 %. Cela veut donc dire que les indemnités sont de 2 932 € pour le Maire, 2 127 pour le Premier Adjoint, 1 719 pour les Adjoints au Maire. Les chiffres sont bruts.

Alors que nos concitoyens subissent l'inflation, la précarité et la réduction des services publics, ces augmentations risquent d'être perçues comme une déconnexion et à juste titre. Je ne mets pas en cause le principe des indemnités. Je tiens de nouveau à le souligner. Mais je veux alerter sur ce que cette augmentation peut symboliser. À l'heure où la confiance dans la politique est fragile, où les inégalités se creusent, où les habitants attendent des élus qu'ils soient à l'écoute de leurs difficultés, il est impératif que cette majorité soit vigilante. Cette augmentation doit s'accompagner d'un engagement fort : administrer en lien constant avec la population, porter une démocratie locale exigeante, transparente et proche des réalités sociales. Il ne s'agit pas seulement de gérer la Ville, mais de redonner confiance dans l'action publique. Force est de constater que les garanties ne sont pas là.

Enrica SARTORI (Groupe Écologistes et Citoyens)

J'ai juste une question. Pourquoi y a-t-il une telle différence entre l'enveloppe du précédent mandat et le mandat actuel ? J'aimerais avoir l'explication. Quel a été votre choix ? Comment cela s'est-il passé ? N'avez-vous pas été peut-être choqué par les différences entre les montants de 2025 et de cette année ?

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ?

Jean-Pierre RUGGIERI, Maire-Adjoint en charge de l'écologie, de l'environnement, des espaces verts et du personnel (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Mesdames et messieurs, chers collègues, je vais soutenir cette délibération avec conviction et je vais vous dire pourquoi au-delà des seuls aspects techniques. Le cadre est légal.

L'enveloppe est strictement encadrée par la loi, indexée sur l'indice brut terminal de la fonction publique. Ce n'est pas une dépense discrétionnaire. C'est un dispositif réglementaire que le législateur a lui-même prévu pour permettre aux communes d'exercer pleinement leurs missions. Nous ne faisons rien d'autre que d'en faire usage de façon responsable.

Mais il y a quelque chose de plus fondamental que j'aimerais dire ce soir. Nous vivons dans une société où les attentes des citoyens vis-à-vis de leurs élus n'ont jamais été aussi fortes et, en particulier, vis-à-vis des élus municipaux. Nos concitoyens veulent des élus disponibles, joignables, présents, à l'écoute. Ils ne veulent pas d'élus qui se manifestent tous les six ans. Ils veulent des élus indépendants, qui ne soient pas sous la contrainte permanente d'arbitrages financiers personnels. Ils ont raison de le vouloir. C'est précisément ce que nous nous sommes engagés à leur offrir. Or, chacun comprendra que la disponibilité a un coût. Être élu, c'est souvent être salarié par ailleurs, mais pas seulement. C'est prendre des demi-journées, des soirées, des week-ends. Ce sont des réunions, des permanences, des dossiers traités le soir après une journée de travail. Pour certains d'entre nous, c'est aussi une perte de revenus, d'opportunités professionnelles et, parfois, de progression de carrière. Les indemnités ne sont pas un avantage. Elles sont une compensation partielle et légitime de ce que l'engagement municipal coûte réellement.

Si nous voulons des élus investis, nous devons nous donner les moyens de cet investissement. C'est aussi une question de cohésion. Une équipe municipale qui fonctionne, qui tient dans la durée, qui maintient la cohésion sociale sur le territoire, cela suppose des élus qui ne s'épuisent pas, qui peuvent exercer leur délégation avec sérénité. Une indemnité juste, c'est aussi un gage de stabilité pour notre action collective. Cette indemnité, je le répète, voulue par le législateur, permet de démocratiser l'accès aux fonctions publiques.

La non-rémunération ou la trop faible rémunération des mandats assurerait de fait un monopole à ceux qui disposent de ressources financières. J'imagine que personne ici ne souhaite un Conseil municipal composé uniquement de rentiers. Nous avons donc fait le choix d'un exécutif élargi, avec de vraies délégations, au service d'une vraie proximité avec les habitants. Ce choix est assumé. Il appelle une répartition cohérente des indemnités.

Si vous avez bien lu la délibération, vous remarquerez que le pourcentage de l'indice brut terminal fixant le montant des indemnités en 2008, 2014 et 2016 était bien plus élevé que ce que nous vous proposons aujourd'hui. La situation de 2024 relevait d'un choix du Maire précédent, qui s'est conclu par une démobilisation très rapide de l'ensemble des adjoints et des élus de cette majorité. C'est précisément ce que nous ne souhaitons pas faire. Nous voulons des élus qui, tout au long de leur mandat, feront preuve de présence et de proximité vis-à-vis des habitants du Kremlin-Bicêtre. C'est la raison pour laquelle nous présentons aujourd'hui cette délibération.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vais ajouter quelques mots avant de passer au vote. Nous sommes allés assez loin dans l'exercice de transparence. La délibération telle qu'elle nous a été proposée initialement portait uniquement une comparaison avec 2020. On a demandé à aller plus loin, de 2008 à aujourd'hui. En effet, quand on compare, on se rend bien compte que, si on se concentre sur le pourcentage de l'indice brut terminal, on n'est pas sur un taux maximal, madame Sartori. Il y a eu bien pire que nous. Il y a eu des taux plus élevés que notre majorité, mais ces taux ont été, à l'époque, choisis avec des raisons particulières. En 2014, le précédent Maire, qui avait opté pour un choix à 32 %, était aussi député. Dans le même temps, sauf erreur de ma part, il était aussi élu à la Région. Mme Yehya doit le savoir avec Mathilde Panot, un député a des indemnités qu'il ne négocie pas forcément. Elles sont ainsi, elles sont calées. Elles font l'objet de débats catastrophiques sur le plan national. Nous sommes tous critiques sur les indemnités des parlementaires et sur les enveloppes qui leur sont dédiées. On joue tous à cet exercice de critique face aux indemnités des élus quelconques partout en France.

Pour autant, on doit reconnaître aussi qu'une équipe municipale, surtout quand elle est renouvelée, ne compte pas ses heures. Certains élus ont aussi des activités professionnelles. Souvent, au Kremlin-Bicêtre, le Maire fait le choix de travailler à plein temps en tant que Maire. C'est le choix que j'ai fait et que j'ai anticipé trois mois avant l'élection. Cette indemnité peut paraître conséquente quand on écoute le prisme de l'opposition, à savoir vous, madame Sartori et madame Yehya. Or l'indemnité d'un maire de 2 932 € bruts par mois est l'équivalent de 2 500 € nets mensuels. Depuis samedi 28 mars, je ne compte pas mes heures. J'étais présent quasiment de 8 heures à 22 heures tous les jours. Et j'en suis fier. Je l'assume pleinement. Mais ce n'était pas du tout le confort que je pouvais avoir dans ma vie antérieure où j'avais, et je le dis aussi avec beaucoup de transparence, un salaire beaucoup plus conséquent.

Quand on inverse le prisme, on a tendance à se dire qu'il y a une augmentation en comparaison à 2020. Mais, en comparaison à 2008, 2014 et 2016, au contraire, il y a un équilibre du pourcentage de l'indice brut terminal. Vous pouvez constater, par exemple, que l'indice brut pour les Adjoints au Maire est plus élevé aussi. On considère en effet qu'il faut aussi indemniser à juste titre les adjoints qui vont consacrer du temps à leurs tâches, mais aussi l'ensemble des conseillers municipaux, dont vous, madame Sartori et madame Yehya. On a fait le choix d'augmenter l'enveloppe dédiée à l'opposition. C'est la première fois depuis 2008 que le taux est aussi élevé, même s'il n'est pas très élevé non plus. Pour autant, on a fait cet effort. Comme dans de nombreuses villes du Val-de-Marne, en Île-de-France et partout en France, on aurait pu tout simplement supprimer cette ligne d'indemnités aux conseillers municipaux d'opposition.

De plus, après le Conseil municipal de ce soir et, notamment, la délibération sur la constitution des différents groupes, on maintiendra les locaux d'opposition mis à disposition lors du précédent mandat. On attendait pour cela que vos différents groupes soient constitués. C'est aussi une forme d'indemnité de mettre à disposition des locaux pour l'opposition de manière à ce que tout le monde puisse travailler dans des conditions optimales et que tout le monde ait des outils pour être des élus exemplaires.

Madame Sartori, vous m'avez demandé si j'étais choqué par cette augmentation. Cela ne me choque pas, puisque l'on revient à un taux qui devrait être celui des équipes municipales qui pourraient nous suivre après ce mandat. Ce qui me choque, par contre, c'est que, quand on m'a fait visiter les locaux de la mairie, de nombreux agents territoriaux m'ont indiqué qu'ils ne voyaient quasiment jamais les élus de la majorité municipale précédente. Est-ce lié aux indemnités qui étaient très basses ? Je ne sais pas. Je n'ai pas la réponse.

Vous avez votre prisme, nous avons le nôtre. Je n'estime pas que nous ayons abusé d'un taux et d'un indice qui nous sont proposés dans un cadre légal et encadré, et d'une enveloppe que l'on aurait pu répartir uniquement pour les élus de la majorité, chose que l'on n'a pas faite. Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 30 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYKAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHOR, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. KHIAR, Mme COROYER, Mme AZZOUZ-BAILLET)

Contre : 2 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

NPPV : 1 (Mme SARTORI)

Absents : M. DELAGE, M. TRAORÉ

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Lionel ZINCIROGLU, Laurence COUTO, Jean-Pierre RUGGIERI, Mounia BENSETTITI, Cédric THEPAUT, Latifa EL KRETE, Hamza GUESSINE, Cécile MARENATI, Olivier ZYKAK, Chantal PATOUT, Clément PARQUE BATARD, Amandine MADDI, Jean-Pascal LANUIT, Mélanie COUSIN, Boubacar SIBY, Aude LALIS, Yasser ISSILAME, Odile LABORIE, Antoine BECQUART, Sandra DRANE, Adam BOUHELLA, Clarelle ZAFIMARO, Julian GAUTREAU, Corinne MOREAU, Ernest BANHOR, Laurence DANIBO, Corentin HOSPITAL, Vanessa COROYER, Toufik KHIAR, Anissa AZZOUZ-BAILLET), 2 contre (Hakim MAMOUNI, Rim YEHYA), et 1 ne prenant pas part au vote (Enrica SARTORI),

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée.

Avant de terminer ce Conseil municipal, j'aimerais vous donner quelques indications. J'ai été saisi de quatre questions orales ainsi que de deux vœux. Je souhaite apporter un point de clarification. Le règlement intérieur est assez explicite. Son article 5 prévoit que toute question orale doit être adressée au Maire au plus tard deux jours ouvrés avant la séance du Conseil municipal. Les jours ouvrés excluent week-ends et jours fériés. En l'espèce, la question de Mme Sartori a été reçue le vendredi 3 avril à 18 heures 10, celle de M. Mamouni le vendredi 3 avril à 19 heures, celle de Mme Yehya le vendredi 3 avril à 19 heures 21, celle de M. Khiar le dimanche 5 avril à 4 heures 11. Compte tenu du week-end et du jour férié, ces envois sont hors délai. La date limite de dépôt était le jeudi 2 avril avant 19 heures 30. Ces questions sont donc irrecevables.

Par ailleurs, le même article précise, et là, je m'adresse notamment à Mme Sartori et à M. Khiar, qu'une question orale est déposée par un conseiller municipal et qu'elle doit se limiter aux éléments strictement nécessaires à sa compréhension. Or, les questions qui ont été envoyées correspondent à des séries de questions qui s'apparentent davantage à des questionnaires qu'à des questions orales au sens du règlement.

Je rappelle aussi, notamment à Mme Sartori, que ces règles ne sont ni nouvelles ni sujettes à interprétation. Elles ont été adoptées lors de la précédente mandature dont vous faisiez entièrement partie. Madame Sartori, vous apparteniez à la majorité municipale. Monsieur Khiar, vous siégez déjà au Conseil, d'abord dans la majorité, puis dans l'opposition dans un second temps. Vous en avez donc une parfaite connaissance. Il est donc attendu de chacun une application rigoureuse de ces dispositions. Je le dis assez clairement : tout dépôt ne respectant pas le règlement intérieur fera l'objet d'un rejet systématique. Le respect des règles de fonctionnement de notre assemblée n'est pas à géométrie variable. Il s'impose à tous, majorité comme opposition. Au regard des débats que nous avons eus ce soir, je pense que vous êtes très attentifs au respect des règles. S'agissant maintenant des vœux transmis notamment par Mme Yehya, je rappelle également le cadre fixé par notre règlement intérieur. L'article 26 prévoit que les projets de vœux doivent être déposés au plus tard deux jours ouvrés avant la séance du Conseil municipal. En l'espèce, encore une fois, ces délais n'ont pas été respectés. Les vœux sont eux aussi irrecevables et ne pourront ni être inscrits à l'ordre du jour ni être mis en discussion. Ces règles s'imposent à tous et participent au bon fonctionnement démocratique de notre assemblée.

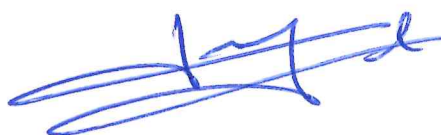
Je me permets enfin de vous rappeler que, pour le prochain Conseil municipal prévu le 23 avril 2026 à 19 heures 30, les questions orales ou les vœux devront être transmis au plus tard le 21 avril à 19 heures 30 dans le respect des délais réglementaires. Enfin, comme nous nous y sommes engagés, nous prendrons le temps dans le cadre légal des six mois de proposer un nouveau règlement intérieur qui sera soumis à ce Conseil. Pour votre information à toutes et à tous, nous n'y apporterons que très peu de modifications.

Lionel ZINCIROGLU, Maire, lève la séance à 22 heures 08.

Le secrétaire de séance
Julian GAUTREAU



Le Maire,
Lionel ZINCIROGLU



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Le 23 avril 2026 à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis dans la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, 1 place Jean-Jaurès, au Kremlin-Bicêtre, sous la présidence de M. Lionel Zincioglu, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 avril 2026.

Membres présents :

M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. THÉPAUT, M. GUESSINE, Mme EL KRETE, Mme MARENATI, Mme PATOUT, M. SIBY, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme LABORIE, Mme MOREAU, M. BECQUART, Mme DANIBO, M. BANHORO, Mme DRANÉ, Mme ZAFIMARO, Mme LALIS, Mme COUSIN, M. GAUTREAU, M. ISSILAME, M. BOUHELLA, Mme SARTORI, M. DELAGE, M. TRAORÉ, M. KHIAR, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER (jusqu'au point 2026-066 inclus), Mme YEHYA

Membres représentés :

Mme BENSETTITI par Mme ZAFIMARO, M. ZYZAK par M. GUESSINE, M. PARQUE-BATARD par Mme COUTO, M. HOSPITAL par Mme PATOUT, M. MAMOUNI par Mme YEHYA

Membre absente :

Mme COROYER (à partir des deux vœux présentés en fin de séance)

Secrétaire de séance :

M. RUGGIERI

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Nous passons à la désignation du secrétaire de séance. Je propose la candidature de M. Ruggieri. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. DELAGE, Mme COROYER, M. TRAORÉ, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

M. Ruggieri est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2026

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2026. Y a-t-il des interventions ?

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinois)

Je voudrais faire simplement une petite remarque s'agissant des prises de parole. Lors du premier Conseil municipal, j'ai commis une erreur en prenant la parole directement. Je voudrais aussi m'exprimer sur les explications de vote. Lors du dernier Conseil municipal, il y a eu la même problématique. Est-il possible de demander s'il y a des explications de vote avant de procéder au vote pour que l'on puisse bien prendre la parole ? Cela pourra éviter d'autres désagréments, notamment des remarques selon lesquelles je serais antirépublicaine et manquerais d'éducation.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Merci pour vos remarques. Je demanderai à chaque fois s'il y a des explications de vote si vous vous en tenez à une explication de vote. C'est sans problème. Je mets aux voix le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2026.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 34 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYSAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHOR, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUZ-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Abstention : 1 (M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Le procès-verbal est adopté.

Avant d'ouvrir nos travaux, je souhaite attirer votre attention sur un événement particulièrement douloureux dont j'ai été prévenu aujourd'hui. J'ai appris, au cours de cette journée, le décès brutal d'une agente de notre collectivité et habitante du Kremlin-Bicêtre, Mme Nahouel Mamouni, qui nous a quittés bien trop jeune, à l'âge de 39 ans, des suites d'un cancer. Mme Nahouel Mamouni avait rejoint notre collectivité le 12 mai 2003. Elle a consacré de nombreuses années au service public local et au service des habitants. En ce début de Conseil municipal, je souhaite, au nom de la municipalité et du Conseil, adresser nos condoléances les plus sincères à sa famille, à ses proches ainsi qu'à l'ensemble de ses collègues. Je vous propose que nous observions ensemble une minute de silence en sa mémoire. Je vous en remercie.

Avant de passer à l'examen des délibérations, je souhaite vous faire part de plusieurs informations. Tout d'abord, je vous annonce officiellement la constitution du cabinet du Maire. Le Directeur de cabinet est M. Jean-Baptiste Corteel. Il se trouve juste derrière moi. Mme Coralie Barberon est Cheffe de cabinet. Elle se trouve à côté de M. Corteel.

Je veux aussi vous informer de l'avenir du magazine municipal. Un numéro exceptionnel a été réalisé à l'occasion des élections municipales et de l'installation du nouveau Conseil municipal. Dans ce cadre, vous avez été invités à transmettre une tribune d'expression. Nous avons engagé une réflexion sur l'évolution du magazine, tant sur sa fréquence que son format. Ce travail sera mené avec les services dans une logique de modernisation et de maîtrise des coûts. Dans cette perspective, nous vous communiquerons prochainement un calendrier actualisé. Je peux d'ores et déjà vous indiquer qu'il n'y aura pas de parution en mai 2026.

J'ai une autre information s'agissant du règlement intérieur du Conseil municipal. Nous allons engager un travail de réflexion à partir du règlement actuellement en vigueur, adopté lors de la précédente mandature. Nous serons amenés à vous proposer, lors d'un prochain Conseil municipal, des ajustements à la marge. Ces propositions feront l'objet d'un travail préalable en Commission municipale afin de garantir un cadre partagé, clair et adapté au bon fonctionnement de notre assemblée.

Autre information. Un calendrier des six prochains mois vous sera transmis prochainement. Il intégrera les dates de Conférence des présidents de groupe, des Commissions municipales, des Conseils municipaux, ainsi que les principaux événements et cérémonies organisés dans la ville. L'objectif est de vous donner une visibilité claire et régulière sur l'activité municipale par semestre. Nous tentons en ce sens de réunir toutes les informations auprès des différents services pour vous transmettre ces éléments.

Je souhaite également vous informer d'un point relatif à la diffusion des séances du Conseil municipal. Nous avons constaté que le coût des prestations externes de captation vidéo était compris entre 3 000 et 4 000 € par séance. Dans ce contexte, nous avons demandé aux services de travailler à une solution interne à la fois transitoire et pérenne. Je tiens à les remercier pour leur mobilisation ce soir. Cela permet dès à présent d'assurer la retransmission tout en générant des économies significatives pour la collectivité et en maintenant un service de diffusion à distance qui permettra aux Kremlinois de nous suivre maintenant ou en rediffusion.

Je rappelle par ailleurs que les séances de Conseil municipal sont publiques et ouvertes à tous les habitants.

J'ai un autre point d'information concernant les locaux des élus d'opposition. Nous avons demandé la restitution des clés des locaux utilisés lors de la précédente mandature afin de procéder à une réorganisation claire et conforme aux cadres réglementaires. À cette occasion, il est apparu qu'un autre local était utilisé sans cadre formalisé. Nous avons donc demandé la restitution des clés dans un souci de mise en conformité juridique, notamment au regard des enjeux de responsabilité, de sécurité et d'assurance. Nous allons reprendre ce sujet de manière rigoureuse afin de définir des conditions d'attribution transparentes et sécurisées d'un local d'opposition afin de répondre aux besoins des différents groupes concernés.

S'agissant des demandes de permanences d'élus au sein de l'Hôtel de Ville, celles-ci pourront être organisées une fois le cadre des locaux d'opposition stabilisé.

Nous nous donnons un délai de deux semaines pour finaliser l'attribution d'un local aux groupes d'opposition. Ce travail nécessite une analyse précise des besoins et des contraintes, notamment au regard des conditions de travail actuelles de certains services municipaux qui doivent être prises en compte. L'objectif est d'aboutir à une organisation équilibrée, réaliste et conforme à l'intérêt général, sachant, je le rappelle, qu'il n'y a aucune obligation légale à proposer un local aux élus d'opposition. Pour autant, nous vous soumettrons une proposition très prochainement.

Je vous livre une dernière information avant de passer à l'ordre du jour. Je sais que certains d'entre vous attendent un organigramme des services détaillé. Sachez que nous l'attendons aussi. Pour cela, nous avons missionné depuis plusieurs semaines déjà le Directeur général des services, nommé par l'ancien Maire. Nous ne manquerons pas de vous le transmettre dès lors que le DGS aura finalisé le récolement de cet organigramme que nous attendons aussi avec beaucoup d'impatience. Voilà les informations que je souhaitais vous faire parvenir ce soir. Je vous remercie pour votre attention.

Ibrahima TRAORÉ (non inscrit)

Excusez-moi, monsieur le Maire. Juste pour vous informer que des gens m'indiquent que le son de la retransmission ne passe pas. C'est à titre d'information.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Merci, monsieur Traoré. Nous avons été confrontés à ces difficultés tout au long du mandat précédent. Nous allons devoir faire avec les moyens du bord. Nous sommes dans une situation financière délicate. On a dû prendre des dispositions de manière à disposer d'un cadre qui répond aux besoins des Kremlinois. Comme je le disais tout à l'heure, ce cadre est provisoire. Les services se mobilisent de manière à ce que la situation soit pérenne à compter de l'été 2026. J'espère qu'en investissant dans du matériel optimal nous pourrions diffuser et rediffuser les conseils municipaux dans les meilleures conditions. Y a-t-il d'autres demandes de parole avant de passer à la première délibération ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens)

Monsieur le Maire, on voit qu'il n'y a qu'une caméra. À l'arrière, du coup, y a-t-il un plan global ?

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La proposition qui a été soumise par les services consistait à mettre une caméra en fond de salle et une autre caméra au centre de la salle. Dans un second temps, on nous proposera une solution pérenne. On laisse les services techniques et les services concernés nous faire des propositions qui vont dans leur sens et dans le sens de leurs compétences de manière à ce que l'on puisse avoir un regard élargi et une bonne écoute des diffusions.

N° 2026-028. FINANCES. – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. – AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, à la fin de chaque exercice budgétaire, le Conseil municipal doit affecter le résultat de clôture dans le budget de l'exercice suivant. Il a la possibilité de le faire de façon anticipée, dès le vote du budget primitif en N + 1, sans attendre le vote du compte financier unique. C'est le choix qui a été fait pour le budget 2026 de la Ville. L'exécution du budget principal 2025 de la Ville permet de constater :

- un solde excédentaire sur la section de fonctionnement de 3 591 931,23 €,
- un solde excédentaire de la section d'investissement, hors restes à réaliser, de 519 639,56 €,
- un solde excédentaire des restes à réaliser de 254 241,16 €,
- soit un excédent de financement, compte tenu des restes à réaliser, de 773 880,72 €.

Il est donc proposé de reprendre l'excédent d'investissement de 455 345,52 € en section d'investissement. Cela correspond au résultat d'investissement de 519 639,56 €, auquel on ajoute l'apurement progressif du compte 1069, qui correspond à – 64 294,04 €. Cette somme sera reprise au compte 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes d'investissement. En effet, en 2023, à compter de l'exercice 2024, il a été acté que le compte 1069 serait apuré progressivement sur une période de 10 ans.

Par ailleurs, l'excédent de financement en investissement de 709 586,68 € sera intégré au budget primitif de 2026.

Il est également proposé au Conseil municipal d'affecter le solde excédentaire de la section de fonctionnement au compte 002, résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement.

Les résultats de l'exercice 2025 seront repris dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la décision d'affectation des résultats 2025 au budget principal de la Ville.

Le rapport a recueilli 6 avis favorables et 2 avis défavorables en 1^{ère} Commission.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL.)

Contre : 6 (M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Abstention : 2 (M. KHIAR, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-029. FINANCES. – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

De même que pour le budget principal, le Conseil municipal doit affecter le résultat de clôture dans le budget de l'exercice suivant de façon anticipée avant l'adoption du compte financier unique. C'est également le choix qui est fait pour le budget annexe 2026 du marché forain. L'exécution du budget annexe du marché forain 2025 permet de constater :

- un solde excédentaire de la section d'investissement de 1 238,77 €,
- l'absence de restes à réaliser,
- un solde excédentaire de la section de fonctionnement de 62 709,81 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement devant toujours être repris intégralement au compte 001, ce solde excédentaire sera repris pour 1 238,77 € et reporté en recettes d'investissement.

Il est proposé également au Conseil municipal d'affecter la totalité du solde excédentaire de la section de fonctionnement au compte 002, résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement. La reprise des résultats de l'exercice 2025 se fera dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2026. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la décision d'affectation des résultats 2025 du budget annexe « marché forain ».

Ce rapport a reçu 6 avis favorables et 2 avis défavorables en 1^{ère} Commission.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL,)

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL,)

Contre : 6 (M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUZ-BAILLET, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Abstention : 2 (M. KHIAR, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-030. FINANCES. – ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE DU KREMLIN-BICÊTRE

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

En vertu de l'article L. 1612-30 du Code général des collectivités territoriales, à chaque renouvellement de l'assemblée délibérante et avant la première délibération budgétaire, il convient d'adopter le règlement budgétaire et financier de la collectivité, instauré par la nomenclature M57. Ce règlement énonce les principales règles budgétaires et financières qui s'imposent à la commune, conformément à la nomenclature M57 et au CGCT, pour le budget de la Ville et pour le budget annexe « marché forain ». Il définit également les règles et procédures internes mises en œuvre par la Ville du Kremlin-Bicêtre. Ce document pourra évoluer et être complété en fonction des modifications législatives et réglementaires, ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement budgétaire et financier de la commune qui correspond au document qui a été adressé vendredi 17 avril lors d'un envoi complémentaire.

Ce rapport a reçu 6 avis favorables et 2 avis défavorables en 1^{ère} Commission.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

En Commission, le Groupe Socialiste a voté pour l'adoption du règlement.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Votre vote figurait-il dans les comptes-rendus de la Commission municipale ?

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Je vérifie.

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Cela figure dans le compte-rendu (2 contre : Mme Coroyer, Mme Yehya).

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

On ne va pas se battre pour cela. C'est un règlement administratif. Il n'y avait aucune raison que l'on vote contre ce règlement.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Ce n'est pas grave, madame Coroyer. C'est le vote de ce soir qui comptera. Vous pouvez vous rattraper ce soir. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUZ-BAILLET)

Abstention : 5 (M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-031. FINANCES. – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE. – BUDGET PRIMITIF 2026

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le Débat d'orientation budgétaire nous a permis de poser un constat clair : celui d'une situation financière héritée, contrainte et fragile qui limite aujourd'hui nos marges de manœuvre. Le budget primitif 2026 que nous examinons en est la traduction concrète. C'est un budget de transition : un budget de transition parce qu'il s'agit du premier de la nouvelle équipe municipale, mais qui reste encore largement marqué par les engagements pris par l'équipe précédente.

Dans ce contexte, notre ligne est simple et claire : assurer la continuité et la qualité du service public tout en engageant de manière progressive les premiers ajustements nécessaires. Concrètement, nous faisons un choix de responsabilité dans un contexte où chaque euro compte : maîtriser nos dépenses de fonctionnement pour dégager davantage d'autofinancement et, ainsi, préserver notre capacité à investir. Car investir, c'est préparer l'avenir.

Dans le même temps, ce budget affirme nos premières orientations. Nous lançons d'abord un travail de fond, indispensable pour piloter efficacement l'action publique, un audit financier et un audit des ressources humaines afin de disposer d'un diagnostic à la fois objectif et sincère. Nous amorçons également une rationalisation de certaines dépenses, notamment en matière de communication et de moyens généraux. Et nous lançons des études structurantes pour l'avenir de la Ville : un hôtel de police municipale, une maison de santé pluriprofessionnelle et le projet d'aménagement d'un centre-ville.

Par ailleurs, ce budget initie la mise en œuvre de nos priorités malgré un cadre encore largement structuré par les décisions de l'équipe précédente. Nous affirmons d'abord notre attachement aux agents municipaux qui font vivre le service public au quotidien. Nous maintenons un niveau élevé en matière de formation pour les accompagner et adapter les compétences aux besoins de la collectivité. Nous faisons également le choix de maintenir les moyens consacrés aux plus fragiles et à la vie locale avec une subvention au CCAS maintenue à 590 000 € et un soutien aux associations qui œuvrent chaque jour dans notre ville.

En matière d'investissement, nous privilégions des actions concrètes, visibles et utiles pour les habitants, comme des travaux dans les écoles, notamment sur le chauffage et l'entretien des bâtiments, des aménagements d'espaces verts, le déploiement et la maintenance de la vidéoprotection, et des actions en faveur de la transition écologique. En effet, une part importante de nos investissements vise à améliorer la performance énergétique de nos bâtiments afin de réduire durablement nos consommations de fluides. C'est à la fois un enjeu écologique et un enjeu financier. Cela passe également par le renouvellement progressif de notre flotte de véhicules vers des motorisations moins polluantes.

Dans un contexte contraint, nous tenons un engagement fort : ne pas augmenter la fiscalité locale en 2026. Ce choix nous oblige. Il implique une gestion maîtrisée et exigeante où chaque euro dépensé doit être utile.

Sur le plan financier, ce budget s'élève à 67,9 M€ : 53,7 M€ en fonctionnement et 14,2 M€ en investissement. Il prévoit un recours à l'emprunt à hauteur de 2,7 M€ afin de soutenir notre effort d'investissement. Ce budget est équilibré avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

En conclusion, ce budget est un budget de responsabilité, un budget qui garantit la continuité du service public et la qualité des services rendus aux Kremlinoises et aux Kremlinois, un budget qui engage un effort réel et collectif de maîtrise de nos finances. C'est aussi un budget qui pose les premières bases de notre action municipale. Dans un contexte exigeant, nous faisons un choix clair : celui du sérieux, de l'efficacité et de la préparation de l'avenir.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 53 665 951,72 € en fonctionnement et à 14 240 797,65 € en investissement. Ce rapport a reçu 6 avis favorables et 2 avis défavorables en 1^{ère} Commission.

Amandine MADDI, Maire-Adjointe en charge des affaires scolaires, de l'éducation et de la parentalité (*Groupe Ensemble changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, en tant qu'Adjointe à l'éducation, je souhaite apporter un éclairage particulier sur la question de nos écoles en lien avec les orientations budgétaires qui viennent d'être présentées. Nous avons eu l'occasion de nous rendre dans plusieurs écoles de la commune à la rencontre des équipes et des agents. Ces visites, qui ne semblent pas être habituelles, nous ont permis d'observer de manière très concrète la réalité de nos équipements. Et les constats sont sans ambiguïté. Nous avons été confrontés à des problématiques très concrètes : des systèmes de chauffage défaillants, des enjeux d'isolation thermique, des questions d'étanchéité et j'en passe. Ces éléments ont un impact direct sur le quotidien des enfants et des équipes éducatives.

Ces constats interrogent nécessairement les choix qui ont été faits. Ils imposent aujourd'hui de reposer clairement la question des priorités face à des situations concrètes, anciennes et qui appellent des réponses. À ce titre, la volonté d'orienter les investissements vers l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments prend tout son sens. Cela renvoie à un double enjeu : un enjeu financier, en permettant de réduire durablement nos consommations de fluides, mais aussi un enjeu très concret de confort et de qualité d'accueil, notamment dans nos écoles. C'est dans cet esprit que nous souhaitons privilégier dans la mise en œuvre de ce budget des actions utiles, visibles et directement au service des habitants, dont les enfants. Ces actions doivent permettre d'améliorer concrètement les conditions d'accueil dans nos écoles et d'apporter des réponses à des situations identifiées sur le terrain. Il ne s'agit pas d'opposer les enjeux entre eux, mais bien de veiller à ce que les priorités répondent aux besoins les plus immédiats et les plus essentiels. À cet égard, la question des conditions matérielles d'accueil dans nos écoles doit faire l'objet d'une attention particulière.

Rim YEHYA (*Groupe Insoumis et Forum kremlinois*)

Monsieur le Maire, madame la rapporteure, chers collègues, chers Kremlinois et chères Kremlinoises, j'ai eu l'occasion de lire attentivement ce budget. Nous en avons parlé lors du dernier Conseil municipal. En réalité, j'estime que ce n'est pas principalement le budget de la nouvelle majorité. Il est en grande partie issu du budget préparé par l'ancienne majorité. Dès lors, on peut vous interpellier sur certains sujets pour vous demander des délais, ce que vous comptez faire, etc. La réponse qui est donnée la plupart du temps est que vous ne savez pas spécifiquement ce qu'il en est puisque vous venez d'arriver. Je l'entends.

Cela dit, il y a certains éléments de compréhension à avoir à la lecture du budget. J'ai eu l'occasion de revenir dessus dans le cadre de la Commission. J'ai eu quelques réponses, mais il est nécessaire de revenir dans le cadre de ce Conseil municipal notamment sur certains choix budgétaires qui ont pu être faits et sur lesquels j'aimerais pouvoir alerter en vue de l'année prochaine.

J'ai pu constater que la ligne sur la bourse à l'émancipation va baisser. L'enveloppe n'a pas été exécutée jusqu'au bout l'année dernière. Sur les 10 000 € prévus, en réalité, 7 000 € seulement ont été utilisés. Il s'agit donc de réduire ces dépenses. Je voulais simplement alerter de nouveau, comme dans le cadre de la Commission. Le service de la bourse à l'émancipation pour les jeunes, qui aide à financer un projet (permis, etc.), est peu connu du public. Quand j'ai regardé un peu sur internet pour voir comment trouver les informations, c'était assez compliqué. On tombe sur une vidéo qui date d'il y a deux ans. Je voulais alerter sur ce point. Il est très facile de dire qu'il faut baisser l'enveloppe puisque celle-ci n'a pas été consommée. Étant donné le manque de communication et d'information, les habitants ne font pas la demande. Nous savons tous que, de manière générale, le non-recours aux droits est très important dans le pays. Le Défenseur des droits alerte sur ce point de manière assez régulière. Il s'agit donc de bien y faire attention.

On constate aussi une petite baisse s'agissant des voyages scolaires. C'est simplement dû au fait que les élèves de l'école Brossolette ne vont pas partir en voyage scolaire cette année. De fait, le budget baisse. J'ai alerté, et je tiens à le faire de nouveau, sur le fait qu'il est important de soutenir les voyages scolaires. Si jamais l'école Brossolette souhaite de nouveau organiser un voyage, il convient d'y mettre l'argent nécessaire, comme les années précédentes.

Quelque chose m'a interloquée. Je sais que c'est un projet de l'ancienne majorité, mais j'aurais aimé qu'il y ait davantage de réflexions sur les différentes cessions prévues dans le budget primitif. Je ne les connais pas par cœur. De mémoire, il s'agit notamment d'immeubles rue Anatole-France, rue Élysée-Reclus et de certains terrains. Cela m'a interrogée. J'ai bien conscience que, de manière générale, on a eu tendance à vendre les « bijoux de famille », les biens de la Ville. C'est le cas notamment des logements sociaux. J'y étais alors défavorable. Je pense que c'était aussi le cas pour vous aussi, au sein de l'opposition. Cette idée selon laquelle on va continuer de vendre des biens, notamment immobiliers, qui appartiennent à la Ville m'interpelle. Ma collègue a fait une remarque en Commission sur la question des immeubles et des appartements. Il y a des zones tendues au niveau des logements. Il aurait pu être intéressant de faire quelque chose de ces lieux, comme des logements d'urgence, des logements intercalaires, intermédiaires ou autres. Ces choses se développent. Cela m'interpelle. De fait, je suis contre la cession de ces biens.

Quelques mesures visibles expriment aussi la volonté de la nouvelle majorité. Je me souviens de la campagne comme si c'était hier, puisque c'est quasiment le cas. Un point fort de la campagne consistait à s'occuper de la communication et à vouloir absolument la réduire. Force est de constater que, même si je suis pour l'internalisation des prestations, tout cela aboutit à une baisse de 21 400 €. On a fait beaucoup de communication à travers les tracts et dans les différents discours pour, finalement, une petite économie de 21 000 € dans la ligne budgétaire. Vous me direz qu'il n'y a pas de petites économies. Lors du dernier Conseil municipal, il m'a été indiqué que si, quand il s'agit de taxer les résidences secondaires.

En revanche, on voit une hausse assez conséquente de 90 000 € pour les indemnités des élus. Je me suis prononcée contre cette hausse. Il ne s'agit pas de refaire le débat, mais plutôt de donner une vision d'ensemble aux personnes présentes. Cette hausse des indemnités des élus représente un peu moins de 100 000 € par an. C'est assez important. Sur la communication, j'ai bien pris note de l'information qui a été donnée au début de la réunion sur le magazine. J'espère que ce ne sera pas le cas tous les mois. Quand je l'ai vu dans la ville, j'ai pensé que c'était un tract. Petite remarque sur la tribune, je m'appelle « Rim » et pas « Rima ».

J'ai aussi quelques questions. J'imagine que vous n'aurez pas forcément la réponse ce soir, mais je tiens à ce que cela reste gravé dans le marbre. Je vois qu'il y a la volonté de mettre les moyens sur l'audit financier et l'audit sur les ressources humaines. J'ai déjà interpellé à ce sujet. Nous aurons besoin d'avoir un calendrier assez clair et, surtout, de bien connaître les contours et les objectifs à ce sujet. Faire un audit sur les ressources humaines peut être très mal interprété. Cela peut malheureusement laisser penser que certaines ressources sont en trop et qu'il faudrait s'en débarrasser. Ce serait bien fâcheux.

S'agissant des caméras de vidéosurveillance et du budget d'investissement de manière générale, j'aimerais bien connaître les priorités entre les caméras, la maison de santé pluridisciplinaire, le centre-ville avenue Eugène-Thomas. Il y a plusieurs projets, mais une priorisation doit forcément se faire entre eux.

J'alerte aussi sur la question autour de la sûreté. Un rapport de la Cour des comptes, très intéressant, est sorti en 2020 sur la Police municipale. Il en fait notamment des critiques. Page 70, de mémoire, il y a des éléments très intéressants sur la vidéosurveillance. Loin de moi l'idée de vouloir caricaturer. L'idée n'est pas de dire que c'est absolument néfaste. En revanche, il est intéressant d'effectuer un audit à ce sujet pour connaître les retombées bénéfiques. Même la Cour des comptes indique qu'il n'est pas mis en avant de liens ou de corrélations entre les délits, de manière générale, dans l'espace public et la présence de caméras de vidéosurveillance. Je rappelle que celles-ci ont un certain coût.

**Aude LALIS, Conseillère municipale déléguée chargée de l'écologie, de la biodiversité et du bien-être animal
(Groupe Ensemble changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, le budget primitif 2026 qui nous est présenté ce soir s'inscrit, comme cela a été très justement rappelé, dans un contexte contraint, marqué par un héritage financier et des marges de manœuvre très limitées. C'est un budget de transition. J'aimerais insister sur ce mot, car il résonne particulièrement avec les enjeux écologiques qui sont les nôtres. Face aux défis climatiques, énergétiques et environnementaux, nous n'avons pas le luxe d'attendre. Chaque décision budgétaire, chaque investissement, chaque arbitrage doivent désormais être pensés en fonction de leur impact écologique et de leur capacité à préparer notre territoire aux mutations à venir. Dans ce cadre, je tiens à saluer les orientations posées dans ce budget qui traduisent une prise de conscience réelle et des premiers engagements concrets. Je pense notamment aux investissements en faveur de la performance énergétique de nos bâtiments publics. Améliorer l'isolation, moderniser les systèmes de chauffage, réduire nos consommations, ce sont des actions qui répondent à une double exigence : une exigence écologique, bien sûr, en réduisant notre empreinte carbone, mais aussi une exigence financière en diminuant durablement nos charges de fonctionnement dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie. Les aménagements d'espaces verts, eux aussi mentionnés, participent pleinement à cette transition. Ils ne sont pas seulement des éléments d'embellissement urbain, ils sont des leviers essentiels pour lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité et améliorer la qualité de nos vies.

Au-delà de ces actions, ce budget ouvre surtout une perspective : celle d'une montée en puissance progressive de notre ambition écologique. Car la transition écologique ne se décrète pas en un an. Elle se construit dans la durée avec méthode, cohérence et responsabilité budgétaire. C'est bien tout l'enjeu de ce budget : concilier l'urgence écologique avec la réalité de nos contraintes financières. Il est essentiel de rappeler que la transition écologique ne se limite pas à quelques politiques identifiées ou à quelques mots-clés prononcés. Elle se doit de traverser l'ensemble de l'action publique locale. Cela implique d'intégrer pleinement l'écologie comme un fil conducteur transversal de l'action municipale. En effet, elle concerne :

- notre santé en améliorant notre environnement,
- l'école et l'éducation par la sensibilisation et l'adaptation des équipements,
- le logement et l'urbanisme à travers la rénovation et la sobriété énergétique,
- le social et le sport dans une logique d'accès, de protection et d'équité,
- la culture en faisant évoluer nos pratiques et en favorisant l'accès de tous à la culture scientifique.

En réalité, elle redéfinit notre manière même de penser l'action publique locale.

C'est aussi dans cette perspective que les audits financiers et des ressources humaines engagés seront précieux. Ils devront nous permettre, demain, d'aller ensemble plus loin, plus vite et de mieux cibler nos priorités en matière de transition écologique.

Enfin, je veux insister sur un point essentiel. La transition écologique est une opportunité : une opportunité de rendre notre ville plus résiliente, plus attractive, plus agréable à vivre ; une opportunité de faire des économies à moyen et long terme ; mais, surtout, l'opportunité de mieux vivre au quotidien, préserver notre santé, améliorer concrètement notre cadre de vie, lutter contre les pollutions et nous préparer aux effets du changement climatique.

Ce budget 2026 ne fait pas tout et il ne le prétend pas, mais il pose des bases, il engage une dynamique et, surtout, il montre que, même dans un contexte très contraint, il est possible d'agir. C'est pourquoi, en tant qu'élue déléguée à l'écologie, j'apporte mon soutien à ce budget. Je reste pleinement mobilisée pour que les prochaines étapes renforcent encore concrètement notre ambition collective en matière de transition écologique au service de notre territoire.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui le budget primitif 2026. Ce budget a une particularité que nous devons tous avoir à l'esprit. Il s'agit d'un budget de transition. Je pense que tout le monde l'a dit et c'est écrit dans le rapport. Le rapport le précise. Il reste largement marqué par le travail de préparation budgétaire réalisé lors de la précédente mandature. Je le dis d'emblée et sans détour. C'est une réalité que l'on peut comprendre. L'équipe municipale nouvellement élue ne peut pas, en quelques semaines, reconstruire l'ensemble d'un budget, revoir tous les équilibres et redéfinir l'ensemble des priorités.

En même temps, un budget, même de transition, n'est jamais neutre. Il ne se limite pas à une logique de continuité administrative, il doit déjà porter une orientation, une méthode et une intention. C'est précisément sur ce point que je souhaite porter en tout cas mon analyse. Monsieur le Maire, comme moi, vous avez été dans l'opposition. Nous avons partagé un certain nombre de constats et parfois des critiques sur la gestion municipale. Vous avez mis en avant des exigences fortes sur la transparence et la lisibilité des choix budgétaires, sur une situation financière de la commune et sur la nécessité de redonner de la cohérence à l'action publique locale. Je veux le dire ici, ces exigences étaient légitimes. Elles ont d'ailleurs contribué à structurer le débat démocratique dans la ville. Aujourd'hui, vous êtes aux responsabilités. Ce budget constitue un premier moment de traduction concrète de ces attentes. Or, à ce stade, ce que nous examinons aujourd'hui ne permet pas encore de percevoir pleinement cette évolution.

Je vais essayer d'expliquer simplement pourquoi ce budget est solide sur un plan technique vu qu'il est équilibré. Il permet à la ville de fonctionner. Ce qui en ressort dans sa lecture, c'est avant tout la continuité de structure, accompagnée de quelques ajustements. On observe des inflexions, des réorientations ponctuelles, mais on ne voit pas encore apparaître une hiérarchisation politique forte. En d'autres termes, nous avons un budget qui organise l'existant, mais qui ne donne pas encore une lecture claire des priorités à moyen terme.

Je veux cependant reconnaître ce qui doit l'être. Sur la question de la sécurité, il y a une orientation assumée. Le sujet a été largement abordé pendant la campagne municipale. Il correspond à des attentes réelles d'une partie des habitants. Le budget traduit cela par des investissements, notamment en matière de vidéoprotection, et par des réflexions sur de nouveaux équipements. Je ne suis pas dans une logique de remise en cause de cet axe. Je crois qu'il appelle aujourd'hui à une étape supplémentaire. Une politique de sécurité ne peut pas se résumer à des moyens techniques. Elle suppose une approche globale qui articule la prévention, la présence humaine sur le terrain, le travail avec des acteurs locaux et une amélioration du cadre de vie. C'est cette cohérence que nous devons absolument construire.

Je souhaite également aborder la question des dépenses de personnel. Elles représentent une part importante du fonctionnement. C'est un élément structurant du budget. Il ne s'agit en aucun cas de mettre en cause les agents. Les agents municipaux assurent au quotidien la continuité du service public. Ils sont un pilier de notre collectivité. Le sujet n'est donc pas individuel, il est organisationnel. Il concerne la manière dont la collectivité est structurée et pilotée, ainsi que la capacité à inscrire une organisation dans une trajectoire soutenable. C'est dans ce cadre que vous avez annoncé un audit des ressources humaines. C'est une démarche que je considère totalement utile.

J'en viens, justement, au point le plus important : les audits. Vous avez annoncé un audit RH et un audit financier. Cet outil est essentiel car il doit permettre d'objectiver la situation réelle de la commune. Ma collègue Rim Yehya l'a dit, nous avons besoin davantage de lisibilité. Nous devons savoir quand ces audits seront engagés, selon quelles méthodes, avec quels moyens et comment les conclusions seront partagées. Ces audits doivent être un outil de compréhension collective et non simplement un outil interne de gestion.

Je voudrais également évoquer un point plus concret, mais qui me semble révélateur d'un certain manque de clarté. Nous avons appris la suppression ou l'arrêt du Festival d'écologie populaire. En même temps, il apparaît encore dans les documents budgétaires et dans certaines communications publiques. Je ne souhaite pas polémiquer, mais je pense qu'il est nécessaire d'apporter des éléments clairs. Derrière de tels événements, il y a des acteurs associatifs, des habitants, des dynamiques locales et, surtout, il y a une certaine vision de ce que peut être une politique écologique à l'échelle d'une commune. Si des choix sont faits, ils doivent être expliqués. C'est une question de cohérence et de lisibilité.

Plus largement, j'aborde sans doute le point central de mon intervention. Ce budget pose une question simple. Quelle est la trajectoire qui se dessine ? Pour l'instant, ce budget permet de faire fonctionner la ville, mais ce n'est pas encore un budget qui donne pleinement une orientation structurée, hiérarchisée et assumée. Pour ma part, en tant qu'élue écologiste, je considère que cette orientation doit s'appuyer sur des priorités claires, ainsi que l'a dit ma collègue tout à l'heure, comme la transition écologique dans ses dimensions concrètes : le renforcement des services publics de proximité, l'attention aux questions sociales, la qualité du cadre de vie et une exigence forte de transparence.

Monsieur le Maire, je vais être clair dans ma conclusion. Mon groupe ne sera pas dans une opposition de principe. Je ne suis pas non plus dans une opposition stérile, mais je considère que ce budget, s'il est compréhensible dans son contexte, ne permet pas encore de mesurer pleinement la direction que vous souhaitez donner à l'action municipale. Il constitue une étape, mais, dans les prochains mois, il appellera des clarifications importantes sur les priorités, la méthode et la trajectoire financière et organisationnelle de la commune. C'est dans cet esprit attentif, exigeant et constructif que je formule ces observations sur la délibération.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Avant de donner la parole à Mme Sartori, je vous indique que les services techniques sont en train de nous expliquer que, si on parle trop proche du micro, cela pose des problèmes de son dans la diffusion. Dans le même temps, il y a aussi des haut-parleurs en mauvais état. Ce n'est pas prévu dans le budget.

Enrica SARTORI (Groupe Écologistes et Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, ce budget primitif soulève des préoccupations pour notre commune. Commençons par le logement, absent du budget primitif 2026. Je ne reviendrai pas sur les attaques personnelles que vous avez déjà formulées. Votre procédé ne répond pas à la question. Il détourne le débat. On a vu les élus de l'ancienne majorité de l'opposition, dont vous-même, s'accuser mutuellement pendant des années. Ce n'était pas très constructif. Cela ne fait pas avancer les choses. Le sujet n'est pas de savoir où je suis passée et où j'étais l'année dernière. Le sujet, c'est votre budget. Je maintiens que, quand une politique publique est une priorité, elle apparaît dans le budget. On me rétorque, je cite : « Non, mais c'est la meilleure... C'est dans notre programme. » D'accord. Mais un budget qui ne reflète pas le programme, c'est un budget qui trahit le programme.

Paradoxalement, je ne doute pas de votre bonne foi, ni de votre bonne volonté, ni de votre capacité à agir. Je vois bien que vous cherchez des solutions. Mais, de mon point de vue, ce qui est fait est insuffisant. Des solutions existent. La commune n'est pas sans moyens. Je ne parle pas d'argent. Le Maire dispose, au titre des articles 2212-2, 2212-4 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que de l'article 1311-4 du Code de la santé publique, d'un pouvoir de police visant à assurer la santé, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique. Il peut intervenir face à des situations d'habitat dégradé, engager des procédures, faire réaliser des travaux d'office lorsque les propriétaires défontent et, si nécessaire, mettre en place un hébergement ou un relogement d'urgence. C'est mis en place dans d'autres villes, comme Saint-Denis. Pourquoi pas au Kremlin-Bicêtre ? C'est pourquoi je défends la mise en place d'un dispositif municipal d'intervention d'urgence en matière d'habitat dégradé. Un tel dispositif permet d'intervenir d'office quand il le faut et d'accompagner les ménages. Aussi pourrions-nous voir un guichet unique de signalement de l'habitat, la création d'un syndicat d'intérêt général, un engagement de travaux d'office sur arrêté non suivi d'effets et une organisation du contrôle via une brigade hygiène dédiée, par exemple.

Pour conclure, vous aviez annoncé dans votre programme, je vous cite, « vouloir réhabiliter les logements sociaux et résorber l'habitat insalubre ». C'est très bien, mais, alors, il faut passer des slogans aux crédits. Cette absence de traduction budgétaire ne concerne pas seulement le logement. Vous annonciez dans votre programme des mobilités apaisées. Où sont-elles ? « Un espace public afin de faciliter des déplacements en toute sécurité », disiez-vous. « Aménager l'espace public afin d'améliorer la coexistence des différentes mobilités. » Quand je regarde le budget 2026, je constate que rien n'apparaît concernant le développement des mobilités douces, en dehors de la subvention aux ménages pour l'acquisition de vélos et trottinettes d'un montant total de 2 000 €. Pas d'arceaux devant les commerces et les écoles, pas d'achat de vélos pour les écoles, pas de continuité avec les pistes parisiennes et les villes voisines, pas d'élargissement des trottoirs pour les piétons et les cyclistes, pas de marquages lumineux pour la sécurité, pas de ralentissements voiture.

Il y a des choses à faire pourtant. Je prends l'exemple des livraisons. Aujourd'hui, les commerçants dépendent presque exclusivement des camions. Pourtant, dans d'autres villes, on développe la logistique vélo pour les livraisons : moins de camions, moins de bruit, moins de pollution et plus de fluidité. Mais ici, rien n'est prévu pour accompagner cette transition. Sur ce point, ce n'est pas un retard, c'est un bond dans les années 70 avec la promesse de plus de pollution, de plus de camions et d'un recul de la qualité de vie.

Le manque d'anticipation ne s'arrête pas là. Parlons de l'abandon du projet de sécurité sociale de l'alimentation. Ce dispositif permet à chaque habitant volontaire de recevoir un budget mensuel dédié à l'alimentation, souvent autour de 100 à 150 €. Ce budget est utilisable uniquement dans des lieux conventionnés (producteurs locaux, AMAP, marché, épiceries engagées). L'objectif est de lutter contre la précarité alimentaire qui touche de plus en plus de familles et de soutenir une alimentation plus saine, plus locale et respectueuse de l'environnement. Des territoires expérimentent ce type de dispositif avec des résultats encourageants. Dans un contexte où de nombreux habitants ont des difficultés à se nourrir correctement, pourquoi renoncer à ce projet ? Quel avenir pour l'alimentation des Kremlinois ?

Ce manque de cap se retrouve aussi dans les choix énergétiques. En Commission, je vous ai interrogés sur le remplacement des chaudières dans les écoles et sur le choix de l'énergie qui serait retenue. Il m'a été indiqué que ce n'était pas encore déterminé. Or ce choix est loin d'être neutre. Il engage la Ville sur le long terme en matière de coûts et d'impact environnemental. Cela concerne les écoles, mais aussi les établissements publics de la ville. Dans un contexte où les orientations nationales évoluent, avec notamment l'annonce, le 10 avril dernier, par le Premier ministre d'une interdiction des chaudières à gaz dans les constructions neuves à partir de 2027, et où le prix du gaz reste instable, ce serait une erreur de s'engager dans une solution dépendante de cette énergie. C'est pourquoi je réitère ma demande d'orienter les investissements vers des solutions dont les coûts sont plus stables et prévisibles dans le temps, comme les énergies renouvelables ou des systèmes moins dépendants des fluctuations des marchés, comme la géothermie. Je regrette ce bond en arrière. En tournant le dos à la géothermie, vous montrez un manque de vision sur les besoins de demain et une forme d'obstination alors que d'autres villes du Val-de-Marne sont déjà au rendez-vous.

En somme, ce n'est pas un budget pour l'avenir : moins pour le logement, rien pour les mobilités, aucune ambition alimentaire, des choix énergétiques incertains. Ce budget ne prépare pas l'avenir, il organise le retard.

Laurence COUTO, Maire-Adjointe en charge du logement, de l'habitat, de la lutte contre l'habitat indigne et de la relation avec les bailleurs sociaux (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinois, Kremlinoises, je voulais juste répondre à Mme Yehya concernant les logements d'urgence. Je ne reviens pas sur l'utilité de ces logements qui sont importants et qui permettent de répondre rapidement à une situation d'urgence. J'ai juste constaté, lors de ma prise de fonction, qu'il y avait trois logements d'urgence. Il n'y en a pas tout à fait trois. Initialement, un seul était prévu. Pendant à peu près vingt ans, il est resté attribué à une seule personne. Cette personne est décédée en janvier dernier.

Les services ont pu récupérer les clés de ce logement depuis quelques semaines. C'était juste après le deuxième tour. C'est une première information.

Lors d'un Conseil municipal il y a deux ou trois ans, il y avait eu une délibération sur une proposition de vendre aux enchères deux logements sociaux qui étaient insalubres. On avait posé des questions sur l'état des logements et on n'avait pas pu nous répondre à ce moment. Quelle n'a pas été ma surprise, à ma prise de fonction, de retrouver ces deux logements sociaux toujours existants dans la ville. J'ai demandé aux services de les visiter. J'ai eu accès à un logement. J'ai pu constater que des travaux ont été faits dans ce T2. L'électricité a été faite. Du BA13 a été posé. Il y a un chauffe-eau tout neuf, une douche toute neuve, etc.

Par ailleurs, un autre logement qui aurait dû être vendu aux enchères ne l'est toujours pas à l'heure actuelle. Je n'ai pas pu encore le visiter puisque les clés sont introuvables. J'attends de pouvoir le visiter rapidement.

Concernant les bailleurs sociaux, je voulais juste revenir sur quelque chose. Pourquoi la Ville ne fait-elle pas les travaux à la place du bailleur social ? Juste parce que ce n'est pas le rôle de la commune. La commune n'a ni la compétence ni la vocation à se substituer aux bailleurs sociaux. Les travaux qui sont demandés relèvent véritablement du bailleur qui a la compétence et la responsabilité juridique. Il est important de souligner que nous sommes pleinement conscients de notre rôle et de notre fonction. En effet, nous allons travailler avec les bailleurs et recevoir l'ensemble des bailleurs de la ville pour établir une relation avec eux et, surtout, pour leur donner de manière exhaustive toutes les remontées que nous avons eues des différents Kremlinois pendant la campagne et pendant les jours qui ont suivi notre prise de fonction. Il s'agit de veiller à ce que des travaux soient effectués dans toutes les résidences sociales.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Les deux logements évoqués par Mme Couto sont des logements d'urgence et non des logements sociaux.

Ibrahima TRAORÉ (non inscrit)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinois et Kremlinoises, tout d'abord, je vous adresse mes félicitations républicaines pour votre élection. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire de manière publique. Je souhaite la bienvenue aux élus nouvellement arrivés. Nous allons passer du temps ensemble, débattre et apprendre à nous connaître sur le plan politique. Ce sera très intéressant de passer cette année ensemble.

Sur la question du budget, je tiens à remercier Mme Marenati pour sa présentation claire et précise. Vous avez énuméré un certain nombre de choses. Je vous remercie pour votre franchise. Vous venez d'arriver et vous savez parfaitement que ce budget a été porté par l'ancienne majorité. Je n'ai pas de soucis à le dire. Vous n'avez pas encore eu le temps de poser certains marqueurs qui vont nous permettre de débattre. Toutefois, certaines choses ont été dites. Madame Marenati, vous avez bien précisé que le budget était structurant. C'est donc que le « job » a quand même été fait. Par contre, des contradictions ont été dites non pas par vous, mais par Mme Lalis qui a pointé un certain nombre de choses que je trouve très intéressantes, notamment sur le fonctionnement. Nous serons amenés à débattre selon vos positions politiques. À un moment, vous allez vous attaquer au budget de fonctionnement. C'est ce que j'ai compris. Qui dit budget de fonctionnement, dit personnel, dit service public. Vous venez d'arriver. Je ne vais pas faire de la polémique pour faire de la polémique. J'attendrai de voir les choses de manière concrète et réelle.

Vous avez évoqué un certain nombre de choses sur les questions de performance énergétique et d'économies d'énergie. Cet enjeu sera important pour l'avenir. L'ancienne majorité accompagnait cette démarche. Lors des Conseils, il y a eu des débats sur la géothermie. Il est un peu tôt pour en parler, mais on aura l'occasion d'y revenir. Ce sera un sujet majeur. Nous verrons réellement votre position sur cette question. Les débats vont être vraiment intéressants.

Pour l'avenir, vous savez tous autant que moi que la crise mondiale actuelle aura un impact sur le plan économique. Il va falloir faire des choix. J'attendrai de voir si vous touchez ou non à la fiscalité. Le retentissement va arriver bientôt. Cela va toucher tous les Kremlinois et les services publics. Vous êtes en responsabilité, vous serez dans l'obligation de faire des choix. Ce sera l'occasion de voir vos orientations.

Je voudrais revenir sur l'intervention de Mme Maddi. Vous auriez vraiment pu vous économiser de faire la remarque sur le fait que les services n'étaient pas habitués à voir les élus. Vous venez d'arriver. On ne va pas commencer les débats avec ce genre de petites piques. J'ai l'habitude, mais on peut s'économiser ce genre de choses.

Je ne voterai pas ce budget. Certaines choses qui ont été dites posent les orientations. Les années à venir vont être très intéressantes.

Jean-François DELAGE (Groupe Socialiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, nous avons, ce soir, à examiner le budget de la Ville pour l'année 2026. C'est le premier budget de la nouvelle majorité municipale, nonobstant ce qui est écrit dans le rapport de délibération, c'est-à-dire, je le cite, qu'il reste « largement marqué par le travail de préparation budgétaire réalisé lors de la mandature précédente ». Il s'agit bien du budget de la nouvelle majorité municipale et non celui de la précédente, même si nombre de projets sont heureusement repris sans en changer un mot. Je pense notamment aux actions engagées dans les écoles. Je ne veux pas croire que vous adouberiez un budget proposé par les soins de la précédente majorité, sans quoi il faudrait regarder tous vos discours de campagne comme de purs mensonges ou bien, autre hypothèse, que vous n'auriez pas travaillé suffisamment dans le mois écoulé pour mettre ce budget à votre main ; ou alors, si c'est celui de l'ancienne majorité, celle-ci vous remercie de tant d'éloges. Non, en fait, aucune de ces deux hypothèses n'est évidemment juste : ni mensonge ni manque de travail. Il s'agit bel et bien de votre budget.

Bien sûr, ce soir, je pourrais reprendre ligne à ligne ce document, entrer dans sa complexité technique, faire une analyse comptable. Pourquoi pas ? Pour autant, ce n'est pas à cela que je vais m'intéresser.

Ce qui m'intéresse, ce sont les mots qui sont mis sur et autour de ce budget et ce sont surtout les premiers actes de votre mandature qui en disent bien davantage que les lignes comptables : annulation du Festival de l'écologie populaire, annulation des Olympiades kremlinoises, annulation de la fête de la ville, annulation de concerts, annulation du barbecue des agents. Quoi d'autre à venir ? Je défends et continuerai de défendre le caractère vivant, mixte, joyeux de la ville du Kremlin-Bicêtre. En contrepoint, dans les mots et les actes que vous commencez à poser, apparaît la vision d'une ville faite de nuisances, de bruits, de fureurs. Le commerce : des nuisances. L'écologie doit se limiter à la plantation d'arbres. Les gens qui viennent partager un moment dans nos espaces publics et consommer ici : des nuisances et, même souvent, en plus, si j'ose dire, ce ne sont pas des Kremlinoises.

C'est vrai qu'ils ne sont pas tous kremlinoises. Or qui mieux que les enfants de la ville pour faire vivre cette ville ? Moi qui ai eu le mauvais goût de ne pas naître ici, moi qui suis, pauvre de moi, un faux kremlinoise, que sais-je de tout cela ? Le Kremlin aux Kremlinoises, vite ! Je dois vous avouer que cette vision de la ville me terrifie quelque peu, car elle oscille entre « l'imbécillité heureuse de ceux qui sont nés quelque part », comme disait et chantait si bien Brassens, et un discours fait de chauvinisme et d'un certain entre-soi. Traduction : « Passée cette limite, votre ticket n'est plus valable. Veuillez refermer la porte derrière vous. » Aujourd'hui, je le répète, Le Kremlin-Bicêtre est une ville populeuse et populaire, vivante, créatrice, riante. Demain, avec votre récit et sa traduction budgétaire, Le Kremlin-Bicêtre sera une ville incolore et inodore, sans caractère.

Quelques mots encore à propos d'un des chapitres majeurs de ce budget : la masse salariale. C'est bien de cela dont on parle lorsqu'on prévoit un audit sur les ressources humaines. La masse salariale, c'est 28,9 M€. Dit ainsi, c'est une somme importante. Forcément, il est aisé de dire et redire que cette somme est trop élevée. Certes, mais qu'est-ce qui se cache derrière les 28,9 M€ ? Car ce n'est pas seulement une ligne comptable. La masse salariale recouvre l'ensemble des services publics et même, plus précisément, l'ensemble des agentes et agents de la collectivité qui font vivre au quotidien ces services publics : le périscolaire, les services sociaux, la propreté urbaine, le garage, les ressources humaines, les services de l'état-civil, les services techniques, les espaces verts, les services de l'événementiel, la tranquillité urbaine, le service senior, le service jeunesse, la culture, le sport, etc. La masse salariale, c'est aussi la solidarité vers les plus démunis, ceux qui ont tellement besoin des services publics. La masse salariale, c'est l'émancipation de chacune et chacun. Et derrière tout cela, des femmes et des hommes mettent en musique les politiques municipales, mais aussi nationales, car notre ville, comme toutes les communes de France, doit respecter les lois qui organisent notre vie quotidienne et notre vie citoyenne. Derrière tout cela, il y a finalement des femmes et des hommes qui font vivre des familles, qui vivent, tout simplement, et font vivre, comme nous toutes et tous, notre ville et notre pays. Réduire la masse salariale, puisqu'il semble, derrière tout cela, que ce soit tout de même le mot d'ordre, cela signifie moins d'agents et moins de services publics. Réduire la masse salariale, cela revient à transférer des missions publiques vers le privé, ce qui, à terme, coûtera plus cher. Réduire la masse salariale, cela revient donc à appliquer les logiques du privé aux services publics. Je n'ai rien contre le secteur privé qui, à bien des égards, participe de la vie et de la richesse de notre nation. En revanche, l'application de ces logiques, de son fonctionnement aux services publics, n'est jamais une bonne chose. Ce budget – votre budget – traduit cette logique simpliste qui a montré partout ses limites.

À l'heure où je m'apprete à envoyer ma lettre de démission au Maire et au Préfet du Val-de-Marne, considérant que d'autres que moi doivent prendre la suite du travail politique qui sera à mener durant cette mandature, à l'heure donc de quitter cette instance du Conseil municipal et de laisser bientôt ma place à mon collègue et ami Raphaël Ferretti, à l'heure de vous dire, à vous, Kremlinoises et Kremlinoises, encore une fois, tout le bonheur et la fierté que j'ai eus à servir notre ville et ses citoyennes et ses citoyens, à l'heure de vous remercier, tout simplement, un de mes derniers actes politiques ce soir sera donc de voter contre ce budget.

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Monsieur le Maire, madame la rapporteure, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinoises, nous connaissons bien ce budget. On l'a dit à plusieurs reprises ce soir. Il ne nous est pas tout à fait inconnu. Et, pour cause, nous avons eu, nous-mêmes, plusieurs mois pour y travailler et même plusieurs années. Il s'inscrit, d'après ce que l'on a pu constater, dans la continuité du travail engagé lors du précédent mandat que nous assumons pleinement. Nous assumons aussi les orientations programmées que nous avons posées dans le cadre du budget alloué à la Ville : un équilibre entre écologie populaire, solidarité – c'est un mot que l'on n'a pas entendu beaucoup ce soir et je le déplore – et tranquillité publique. Nous préférons parler de tranquillité publique plutôt que de sécurité.

Aujourd'hui, ce que nous examinons n'est plus tout à fait le même budget. Certains de mes collègues de l'opposition ont rappelé, quand bien même il est un peu tard pour le réorienter dans ses grandes lignes, que quelques changements ont tout de même été apportés dans le temps imparti. C'est le jeu de la majorité. Vous modifiez les priorités. Ces choix traduisent une orientation politique claire que nous ne partageons pas. Vous vous en doutez.

S'agissant du CCAS, on va dire que c'est la bonne nouvelle du jour. Nous serons particulièrement vigilants à l'évolution des moyens qui lui seront alloués à l'avenir. C'est une structure absolument nécessaire aux Kremlinoises et Kremlinoises dans leurs besoins au quotidien. Nous serons absolument intraitables sur ce point, soyez-en assurés.

Par ailleurs, nous sommes ravis par les éléments de langage qui ont été apportés par notre collègue, Mme Maddi. Sur les questions d'éducation, nous avons déjà engagé plusieurs projets pendant six ans. Nous espérons collectivement, pour les enfants de la ville, que les mots laisseront place aux actes. Vous le verrez, vous allez l'étudier, vous allez faire ce travail de fourmi qui a été mené. Et on verra bien ce qui sera sabré. En tout cas, nous serons là et nous serons les fers de lance et les garants des allocations à ce budget de l'éducation, comme cela a été annoncé ce soir.

Nous œuvrerons également pour le maintien des services publics, bien entendu, et, M. Delage l'a répété ce soir, particulièrement dans le cadre de l'audit que vous avez annoncé en début de Conseil municipal. J'espère, monsieur le Maire, que nous aurons toutes les informations nécessaires à l'étude de cet audit particulièrement important pour l'avenir des Kremlinoises et Kremlinois.

Nous observons par ailleurs une politique de sécurité assumée, cela a aussi été dit, avec une allocation renforcée des moyens techniques de la Police municipale. Il serait pertinent, à notre sens, de renforcer davantage les moyens humains, particulièrement sur le terrain, comme nous le proposons dans notre programme, et non pas seulement avec un véhicule qui se gare hors les clous sur la place de la République ou à l'entrée de l'avenue de Fontainebleau, comme on peut le voir ces derniers jours.

Dans un contexte où les besoins sociaux restent importants, où ils vont le devenir davantage, M. Traoré l'a rappelé, il est essentiel pour notre ville de garantir un niveau d'intervention à la hauteur des attentes des habitants. Nous constatons une réorientation des subventions aux associations – on en parlera plus tard dans la soirée – avec des choix qui interrogent sur leur cohérence, leur lisibilité, peut-être parfois sur leur équité. Je n'en dis pas plus à ce stade.

Plusieurs projets structurants portés lors du précédent mandat sont remis en cause ou quelque peu fragilisés : des actions en matière de questions sociales, notamment, essentielles au public actuellement accompagné et fragilisé par le contexte que nous connaissons. La suppression des travaux du tiers-lieu affaiblit aussi une dynamique importante pour le lien social et l'innovation locale. On peut le déplorer. Ces décisions ne sont pas neutres. Elles traduisent une inflexion politique qui privilégie certaines priorités au détriment d'autres. Le budget est un vrai choix politique. Au-delà d'un investissement technique, c'est une vision qui est portée à travers un portefeuille. Or, nous pensons qu'une Ville doit tenir ensemble sécurité, justice sociale, transition écologique, sans les opposer ni les hiérarchiser puisqu'on ne hiérarchise pas les besoins des habitants. C'est un équilibre parfaitement honorable.

Enfin, cela a déjà été dit, nous avons été informés que certains événements importants pour la vie de notre ville étaient supprimés, comme le Festival de l'écologie populaire, pour ne citer que celui-là. Ce festival rencontrait un réel succès depuis plusieurs années, rassemblant environ 6 000 habitants de la ville autour d'ateliers, de conférences, de stands associatifs, d'animations. C'était un événement fédérateur autour de membres de la société civile. Cet espace rare et festif qui avait vocation à faire de l'éducation et de la prévention autour de toutes ces questions a été supprimé. Espérons qu'il sera peut-être redimensionné.

Par ailleurs, la fête de la ville pourrait aussi être remise en cause. Nous en avons oui dire. Oui, nous entendons encore des choses. Oui, nous sommes encore présents et nous le serons ces prochaines années. Oui, au-delà des votants, les gens continuent à nous parler. Si cela se confirme, ce sera un signal très préoccupant. Soyez assurés, chères Kremlinoises et chers Kremlinois, que nous veillerons à ce que ces événements se pérennisent et à ce que puissent être mis en place des événements fédérateurs. Ces moments participent pleinement à la cohésion et au lien social que nous défendons, à l'identité aussi de notre ville. Nous serons attentifs à ce que ces dynamiques ne soient pas affaiblies ces prochaines années. Nous ferons en sorte qu'elles soient toujours renforcées, parce qu'elles œuvrent au quotidien à destination des Kremlinoises et des Kremlinois. C'est le sens de notre engagement.

Pour toutes les raisons que j'ai évoquées ce soir, vous vous en doutez, et sans surprise, parce que le budget ne permet pas encore de mesurer l'état de votre action, le groupe des élus socialistes votera contre cette délibération.

Jean-Pierre RUGGIERI, Maire-Adjoint en charge de l'écologie, de l'environnement, des espaces verts et du personnel (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Mesdames et messieurs, chers collègues, ce soir, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, nous votons le premier budget de notre majorité. Ce n'est pas une formalité comptable, je suis d'accord avec vous, madame Azzoug. Ce n'est pas un exercice technique, c'est un acte politique. C'est le moment où nous disons aux habitants du Kremlin-Bicêtre : « Voilà la ville que nous voulons construire avec vous. Voilà les choix que nous faisons en votre nom. Voilà nos priorités et celles que nous refusons. »

Cela a été dit à plusieurs reprises, il s'agit d'un budget de transition. Nous l'avons dit, nous l'assumons. C'est en grande partie un budget hérité de la majorité précédente, parce qu'une ville ne s'arrête pas pendant la période électorale, parce que les services publics doivent continuer à fonctionner. Mais, vous avez raison, c'est déjà un budget qui porte notre marque : des audits engagés, une rigueur dans les dépenses, une stabilité fiscale, des études structurantes lancées. Ce sont les premières pierres. La suite, nous la construirons tout au long de cette mandature.

Ce soir, je veux rappeler trois engagements clairs.

Le premier engagement : zéro hausse d'impôt. Nous nous y étions engagés, nous tenons parole. Les taux d'imposition de la commune ne bougent pas, ni la taxe foncière ni la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Pas un centime de plus sur la feuille d'impôt des Kremlinois. Pourtant, le contexte est connu, il est contraint : baisse de la dotation de l'État, hausse des cotisations, revalorisation du SMIC. D'autres auraient augmenté les impôts. Nous avons fait un autre choix : ne pas faire payer aux habitants ce que nous subissons. C'est un choix politique et nous l'assumons pleinement. Deuxième engagement : maîtriser nos dépenses. Les charges de fonctionnement baissent de 6 %. C'est 530 000 € d'économies réelles sans supprimer de services à la population, mais en rationalisant. Les frais de communication diminuent, les prestations extérieures aussi. Certaines missions sont réinternalisées. Nous avons supprimé les voitures de fonction et réduit les frais de réception. C'est simple. Notre politique, notre gestion, c'est de dépenser moins.

Troisième engagement : la transparence. Quand une nouvelle équipe prend les commandes d'une collectivité, elle a le choix entre deux postures : faire semblant de tout savoir et continuer comme avant ; ou avoir le courage de regarder la réalité en face. Nous avons choisi la deuxième option.

Ce budget finance un audit des ressources humaines et un audit financier. C'est une dépense de responsabilité. Nous voulons connaître précisément l'état de la maison que les Kremlinois nous ont confiée pour prendre de bonnes décisions dans les prochaines années. Mais l'audit n'est pas une fin en soi. Il est le point de départ d'une réforme plus profonde, car, soyons honnêtes, même si vous ne le reconnaissez pas, nous avons hérité d'une administration marquée par endroits par des années de désorganisation, des doublons de fonctions, des circuits de décision trop longs, des ressources mal réparties. Ce n'est pas un procès d'intention, c'est un constat, et nous allons y remédier.

Notre objectif est clair : réorganiser l'administration municipale pour la rendre plus efficace et plus à l'écoute des Kremlinois. Une administration qui répond plus vite, qui évite les dépenses inutiles, qui met chaque agent au bon endroit sur la bonne mission, ce n'est pas une question de moyens supplémentaires, mais c'est une question d'organisation. Et cette réforme aura des effets concrets sur les finances de la ville. Les économies dégagées sur le fonctionnement seront redéployées en investissement. C'est le cercle vertueux que nous voulons enclencher : une administration plus légère et plus performante qui libère des marges pour financer les projets que les Kremlinois attendent, les écoles, la santé, la sécurité, le cadre de vie. Ce budget 2026 pose la première pierre de cette ambition.

Je veux citer deux chiffres qui illustrent, mieux que tout, ce que je viens de dire. En 2021, la masse salariale était de 23 M€. Elle est aujourd'hui de 29 M€, soit 6 M€ d'augmentation en 5 ans. Le deuxième chiffre est tout aussi important et vertigineux. La Ville dépense actuellement 500 000 € par an en heures supplémentaires. Ce n'est pas une fatalité. C'est le symptôme d'une organisation qui peut et doit être repensée. Des services sont sous-dimensionnés à certains endroits, surdimensionnés à d'autres. Des missions se chevauchent. Des agents sont sollicités au-delà du raisonnable parce que la structure ne permet pas de répartir la charge correctement. Notre engagement est double : mettre un terme à ces heures supplémentaires excessives en réorganisant les services pour que cette sursollicitation ne soit plus nécessaire. Cela passe par des aménagements de planning, par des droits à récupération mieux organisés et par une répartition plus équitable des charges entre services. C'est aussi, et avant tout, une question de respect envers nos agents. Ils méritent une organisation qui ne les épuise pas. Ces 500 000 € récupérés sur les heures supplémentaires, ce sont demain des investissements supplémentaires pour les Kremlinois.

Justement, les investissements sont de 14,2 M€ cette année pour :

- les écoles (les rénover, les moderniser, les améliorer),
- la sécurité (renforcer les moyens, structurer notre police municipale),
- la transition écologique (rénover nos bâtiments, verdir notre flotte et notre ville),
- la santé (préparer une maison de santé pluridisciplinaire).

Tout cela se fera selon une trajectoire responsable : moins d'emprunts, plus d'autofinancement, plus de maîtrise.

Chers collègues, je suis d'accord avec vous, voter un budget n'est jamais neutre. C'est dire ce que l'on croit, c'est dire ce que l'on choisit, c'est dire aussi ce que l'on refuse. Ce budget affirme une conviction simple : oui, on peut gérer avec rigueur sans renoncer à la solidarité, à l'investissement et à l'avenir. C'est cette trajectoire que nous vous proposons de soutenir ce soir.

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (*Groupe Ensemble changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, juste quelques mots pour repréciser la trajectoire. Ce n'est pas le lieu ici de défendre ligne à ligne le budget. Le budget est un équilibre global. Notre trajectoire est claire :

- engager un travail sur la maîtrise des coûts,
- dégager de l'épargne,
- ne pas augmenter la fiscalité pour faire monter en puissance l'investissement tout en maîtrisant la dette.

Il s'agit de la réorientation de l'action municipale. Depuis plusieurs années, on constate un manque d'entretien et le report d'un certain nombre de travaux. Quand on compare la ville du Kremlin-Bicêtre avec des communes de même strate, l'investissement y est trois fois moins important que dans ces villes.

Enfin, pour les audits, je veux vous rassurer, ils sont bien prévus dans les lignes budgétaires du budget primitif.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je vous propose de partager quelques mots de conclusion. Ensuite, nous évoquerons trois amendements déposés par le Groupe Socialiste. On les soumettra au vote et au débat. Je vais tenter de ne pas répéter certains propos qui ont été tenus, notamment par les élus de la majorité municipale, et, en même temps, tenter, dans la mesure du possible, de ne pas être très long, ce qui est un défi à chaque Conseil municipal. Ce qui est important et ce que je souhaite apporter maintenant, c'est quelques éléments de clarification.

Le débat que nous sommes amenés à avoir ce soir appelle un certain nombre de rappels. Vous le savez, l'administration municipale est composée de fonctionnaires territoriaux, de contractuels, ainsi que d'emplois fonctionnels dont certains sont nommés par le Maire. Ce cadre normal prévu par les textes garantit la continuité de l'action publique. Nous travaillons actuellement avec une Direction générale composée d'un Directeur général des services, de deux Directeurs généraux adjoints et d'une Direction des services techniques qui ont été notamment nommés par le précédent Maire en tant qu'emploi fonctionnel. La législation permet à un maire, à compter du sixième mois de son élection, de procéder à des remplacements des emplois fonctionnels pour s'appuyer sur une Direction générale en phase avec un projet, un programme, une vision, une idéologie même, si je puis dire.

Il est essentiel de rappeler ce point tout d'abord, pour contredire certains mauvais propos qui ont été tenus notamment par certains élus de l'ancienne majorité. Ce qui vous est présenté ce soir est aussi le fruit du travail d'une administration fonctionnelle qui est actuellement, en vérité, la vôtre. Et je m'adresse là au Groupe Socialiste, au Groupe Écologiste et au Groupe Communiste.

Nous avons dû piloter, coordonner, contrôler ce travail avec la Direction générale avec qui nous avons collaboré en toute confiance et en toute neutralité. Je veux ce soir saluer leur travail, mais aussi celui des services de notre collectivité qui ont œuvré avec sérieux dans des délais particulièrement contraints et une situation politique peu ordinaire. Ce n'est pas un point secondaire.

Dans la grande majorité des collectivités territoriales, le Débat d'orientation budgétaire intervient généralement en fin d'année précédente, entre octobre et novembre, pour permettre un vote du budget au premier trimestre. Même en période électorale, à une condition près, le budget est laissé au vote après le second tour des élections. Au Kremlin-Bicêtre, chacun le sait, ce calendrier n'a pas été respecté lors des précédents exercices et, en particulier, sous prétexte qu'il y avait l'élection municipale. C'est ce qui nous amène dans la situation que nous vivons actuellement, à savoir l'organisation de deux conseils municipaux en trois semaines. Nous sommes aujourd'hui le 23 avril, en pleine période de congé. Je salue la présence de l'ensemble des élus du Conseil municipal.

Nous avons donc dû reprendre un travail déjà engagé, malgré ce que vous avez dit tout à l'heure, monsieur Delage, avec des éléments que l'on nous a transmis tardivement et avec un temps d'arbitrage extrêmement réduit. C'est un fait, ce n'est ni un reproche ni une attaque. J'ai presque été tenté de vous répondre, monsieur Delage, jusqu'à ce que vous ayez précisé que vous démissionneriez. Cela ne m'étonne pas vraiment de vous. C'est là toute notre différence. Après une défaite dans des conditions controversées, si vous vous en souvenez, en 2020, avec mon équipe, j'ai préféré travailler, ne pas lâcher et me battre pour les Kremlinoïses. C'est peut-être ce que l'on peut définir dans cette notion d'être un enfant de la ville, ce que vous avez tourné en dérision tout à l'heure. Une ville, j'estime qu'on la porte dans le cœur, dans les tripes, ou non. On abandonne ou on continue. Ce qui permet de continuer, c'est d'abord l'amour de la ville, l'attachement que l'on porte aux habitants pour qui on s'engage. Dans ce contexte, je vous souhaite dans un esprit républicain une belle continuation.

Dans ce contexte d'alternance, notre responsabilité en tant que nouvelle majorité municipale a été notamment de sécuriser, de vérifier et, parfois, de corriger. À titre d'information, des ajustements ont été nécessaires, y compris sur des points techniques qui auraient pu fragiliser juridiquement le budget que l'on vous présente ce soir. Je pense notamment à des écritures d'ordre qui ont été reprises, heureusement, par la Maire Adjointe chargée des finances quelques minutes avant l'envoi des convocations. Tout cela s'est fait sous le contrôle d'une Direction générale qui ne s'est aperçu de rien, ou non. Je n'ai pas la réponse encore à ce jour. En ce sens, je tiens à souligner aussi le travail sérieux conduit pour fiabiliser ces éléments, en particulier par Mme Marenati, dont la compétence, la valeur ajoutée et l'implication ont été déterminantes. Je le dis là sans polémique inutile, mais avec lucidité : nous sommes arrivés dans une organisation qui n'était pas la nôtre, avec des méthodes qui ne sont pas celles que nous souhaitons porter. Cela nous impose une vigilance accrue. C'est ce que nous faisons.

Notre ligne est assez simple pour ces 25 premiers jours où nous sommes en gestion. Ce budget de transition mérite d'être sérieux, contrôlé et en responsabilité. Un budget n'est pas un exercice théorique. Ce n'est pas une addition d'intentions. C'est un équilibre. Ce soir, nous allons être amenés à étudier des amendements. Quand on propose des modifications sans en mesurer pleinement et précisément des conséquences, sans garantir leur financement, ce n'est pas de la gestion. Cela ne contribue ni à la qualité d'un débat ni à l'intérêt des habitants. Nous avons besoin de débats sérieux, fondés, argumentés. C'est à cette condition que nous ferons et que nous faisons avancer la collectivité, quelle que puisse être notre vision ou notre idéologie politique.

Sur le fond de cette délibération, nous sommes dans un moment particulier, celui d'un budget de transition. L'ensemble des élus de l'opposition l'a précisé. Ce budget est construit dans un contexte de changement de majorité et dans un délai réduit. Le premier enjeu, c'est la stabilité. La fiscalité ne peut pas être abordée de manière isolée ou opportuniste. Elle conditionne directement notre capacité à financer les services publics.

Le deuxième enjeu, c'est la sincérité budgétaire. Nous faisons le choix de présenter un budget fondé sur des données réelles, sans artifices. Toute baisse non compensée fragiliserait immédiatement nos équilibres.

Le troisième enjeu, c'est la continuité du service public. Derrière tous ces débats, toutes ces décisions, il y a des écoles, des services municipaux, des agents et des habitants qui attendent un service de qualité. Nous n'avons pas le droit de fragiliser tout cela.

Ce que nous faisons aujourd'hui est assez simple, nous stabilisons la situation pour pouvoir, demain, construire un projet budgétaire plus ambitieux avec une montée en puissance de l'investissement et, j'assume de le dire, une meilleure maîtrise du fonctionnement. C'est là tout l'enjeu réel qui nous est imposé.

En synthèse, cette délibération repose sur trois principes : responsabilité, sincérité et continuité. Ce n'est pas un renoncement, c'est un choix assumé de rigueur et de sérieux dans une phase de transition. Sur ces mots, je vous propose que l'on étudie ensemble les trois amendements qui ont été proposés par le Groupe Socialiste. Je laisse l'auteur de ces amendements nous lire ces amendements à tour de rôle pour que l'on puisse en débattre et les passer au vote.

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Ils sont numérotés. On peut les lire dans cet ordre. La sécurité est une préoccupation majeure des Kremlinoïses et des Kremlinoïses. Plus il y aura d'agents de Police municipale, plus il y aura de proximité. C'est pourquoi cet amendement propose un choix simple : investir dans la dernière version de Word, ce que vous proposez, ou bien augmenter les effectifs de la Police municipale de 25 % dès demain, ce que les élus socialistes proposent. Pour notre part, le choix est clair. Recruter des policiers municipaux, c'est privilégier la sécurité des habitantes et des habitants. Aussi, je ne peux que vous inviter à faire le bon choix. Je tiens à préciser que cet amendement ne modifie pas l'équilibre global du budget.

Résultat du vote (amendement n° 2)

Votants : 35

Pour : 3 (M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET)

Contre : 28 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYSAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme SARTORI)

Abstention : 1 (M. KHIAR)

NPPV : 3 (M. TRAORÉ, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

L'amendement n° 2 est rejeté. Nous passons à l'amendement n° 3.

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Monsieur le Maire, monsieur l'Adjoint au sport, cet été pourrait être un bel été parce que nous aurons l'occasion de vivre un moment festif et fédérateur : la Coupe du monde de foot. Souvenez-vous des moments de partage et d'émotion dans les bars et les rues du Kremlin-Bicêtre en 2018. Cet amendement permettra aux Kremlinoises et Kremlinois de profiter gratuitement des matches sur écran géant pour soutenir les Bleus. Conformément au règlement intérieur, cet amendement ne modifie pas l'équilibre global du budget. Aussi, je ne peux que vous inviter à voter pour.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des interventions ? Non. Vous proposez des diffusions de trois matches à raison d'environ 3 000 € par projection. Vous allez être contente, je ne vais pas adopter l'amendement, mais je vais vous annoncer une bonne nouvelle. Ce soir, on a déjà économisé l'équivalent de 3 000 à 4 000 € avec la projection prévue de ce Conseil municipal. J'estime, là encore, et vous le prouvez, que la diffusion d'un match à hauteur de 3 000 € peut être revue et étudiée. En ce sens, je ne voterai pas favorablement votre amendement. Quand bien même, il est de notre responsabilité de trouver une solution de diffusion et de projection de ces matches. On verra si on pourra s'appuyer sur les commerçants locaux, sur les associations sportives ou encore trouver des solutions, pas forcément aussi onéreuses que celles que vous proposez. En tout cas, vous donnez du crédit à mes propos précédents. Vous avez cette capacité à vouloir dépenser énormément pour de petits événements. Je mets aux voix cet amendement.

Résultat du vote (amendement n° 3)

Votants : 35

Pour : 5 (M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Contre : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYSAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Abstention : 1 (Mme SARTORI)

NPPV : 2 (M. KHIAR, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

L'amendement n° 3 est rejeté. Nous passons au vote de la délibération.

Résultat du vote (délibération n° 2026-031)

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYSAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Contre : 7 (M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. TRAORÉ)

Abstention : 1 (M. KHIAR)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-032. FINANCES. – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le budget annexe « marché forain » a été créé à compter de l'exercice 2023 pour la reprise en régie de la gestion du marché forain. Comme l'année dernière, les résultats de l'année antérieure seront repris dès ce budget primitif 2026. Le budget primitif 2026 du budget annexe « marché forain » s'établit à 507 948,58 €, réparti sur une section de fonctionnement à 504 709 € et une section d'investissement à 3 238 €.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je vous remercie, madame Coroyer. Y a-t-il des interventions sur cet amendement ? Non.

J'apporte quelques précisions, madame Coroyer, sur ce qui est proposé, notamment les dépenses d'investissement prévues pour l'informatique, c'est-à-dire l'acquisition d'Office 365. Ce n'est pas une idée que l'on a sortie de notre chapeau, mais cela vient des services de la Ville qui sont dotés de moyens insuffisants. Sur ces moyens informatiques, il y a un sujet de sécurité aussi. Depuis des années, l'ancienne majorité, à laquelle le Groupe Socialiste et d'autres groupes de l'opposition appartenaient, n'a pas investi sur ces questions. Nous avons été dans l'obligation d'inscrire cela dans le budget. (Vous grimacez, monsieur Traoré.) Nous avons été dans l'obligation d'inscrire cela dans le budget parce que les services ont des besoins en matière de sécurité, d'ordre et de fonctionnement informatique.

Pour répondre à votre préoccupation majeure qui est la sécurité, je pourrais vous répondre que vous ou, en tout cas, la personne qui se situe à votre droite avez eu six années pour nous prouver que la sécurité était un enjeu majeur de votre majorité. Nous concernant, nous en avons fait une priorité dans le cadre de notre programme. Mais nous ne pouvons pas aujourd'hui proposer un jeu comptable en pleine séance sans mesurer les conséquences financières qu'il peut y avoir derrière. Je vous en prie, allez-y, monsieur Traoré. Je ne veux pas vous laisser grimacer davantage.

Ibrahima TRAORÉ (non inscrit)

Monsieur le Maire, quand vous étiez dans l'opposition, je sais que vous aviez une obsession sur moi. Je ne grimace jamais, je souris. Je suis dans l'obligation de répondre parce que vous avez évoqué la question de l'informatique et de la sécurité dont j'ai été en charge. Il faut préciser que c'est une obligation réglementaire qui concerne toutes les collectivités. Toutes les collectivités sont dans l'obligation de basculer à Office pour des raisons de sécurité.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Merci pour cette observation, monsieur Traoré. C'est en effet une obligation. C'est juste que vous avez cruellement tardé à l'appliquer. C'est une remarque que peut prendre en considération notamment Mme Coroyer. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix cet amendement.

Résultat du vote (amendement n° 1)

Votants : 35

Pour : 3 (M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUZ-BAILLET)

Contre : 30 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHOR, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORE)

NPPV : 2 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

L'amendement n° 1 est rejeté. Nous passons à l'amendement n° 2.

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Monsieur le Maire, 30 % des Kremlinoises et Kremlinois sont propriétaires. Parce que l'impôt ne doit pas devenir injuste, notre objectif est qu'ils payent moins de taxes foncières dès cette année. Ce que proposent les élus socialistes, c'est de réduire de 0,5 % les dépenses de fonctionnement de la Ville pour que les propriétaires occupants payent dès cette année une mensualité de moins de taxes foncières. Je précise, conformément au Règlement intérieur, que cet amendement est équilibré en dépenses et en recettes. Aussi, je ne peux que vous inviter à voter pour. Par ailleurs, si j'ai moi-même réussi à faire des amendements équilibrés en si peu de jours, je pense que vous aurez été en mesure de le faire également.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des interventions sur cet amendement ? Il n'y en a pas. Madame Coroyer, vous connaissez la situation financière de la Ville. Vous avez été directrice de la communication avec une grande capacité à dépenser des fonds publics, ce que nous continuons de découvrir au jour le jour. Le groupe politique que vous représentez a augmenté la taxe foncière sans relâche. Le Kremlin-Bicêtre, grâce à vous, est la cinquième ville du département à avoir les taux les plus élevés (deuxième entre 2019 et 2024 et troisième sur la période 2014 à 2024). Ce podium peu flatteur a le mérite de mettre en exergue l'incohérence, pourrais-je dire, dont vous faites preuve ce soir. D'autres pourraient parler d'hypocrisie. Je ne remettrai pas en cause vos compétences, que je pense réelles, au regard de la proposition que vous nous faites ce soir. En revanche, la posture que vous adoptez de nouveau ce soir est en décalage complet avec les responsabilités que vous avez exercées et les décisions qui ont été prises. Il y a, dans le débat public, une exigence de cohérence et de constance. C'est précisément ce qui fait défaut dans les positions que vous défendez aujourd'hui en adoptant une posture que vous tentez d'endosser mais qui, à l'évidence, ne correspond ni à votre parcours ni aux responsabilités que vous avez exercées.

Aujourd'hui, nos marges de manœuvre sont limitées parce que nous reprenons un cadre existant. Dans ce contexte, maintenir une ligne de cohérence sur les taux d'imposition est un choix de responsabilité. Notre engagement dans le cadre de la campagne, en ce sens, était très clair : ne pas augmenter la taxe foncière durant tout le mandat. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de mettre aux voix cet amendement.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement la location et l'installation ainsi que le démontage des barnums. Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des droits de place et de la subvention d'équilibre versée par la Ville à hauteur de 210 000 €. La subvention est en augmentation par rapport à l'année dernière. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe « marché forain » qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- section de fonctionnement : 504 709,81 €,
- section d'investissement : 3 238,77 €.

Ce rapport a reçu 6 avis favorables et 2 avis défavorables en 1^{ère} Commission.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Contre : 6 (M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. TRAORÉ)

Abstention : 2 (M. KHIAR, Mme SARTORI)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-033. FINANCES. – BUDGET VILLE. – ADOPTION DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le Conseil municipal doit chaque année délibérer sur la fixation du taux des impôts directs locaux perçus au profit de la Ville. La nouvelle majorité municipale souhaite maintenir les taux de fiscalité à un niveau identique, conformément à ses engagements. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de reconduire en 2026 les taux votés en 2025 concernant :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties à 41,95 %,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 20,31 %,
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 21,87 %.

La 1^{ère} Commission a rendu 6 avis favorables et 2 avis défavorables.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Monsieur le Maire, vos amis du gouvernement ont confié aux maires, et donc à vous, la responsabilité de décider s'ils voulaient ou non augmenter les valeurs locatives en 2026. Comme vous le savez, les valeurs locatives conditionnent le montant de la taxe foncière. Avez-vous profité de la visite de Vincent Jeanbrun vendredi dernier pour prendre une décision ? Il ne faudrait pas que le « coup de com' » de vendredi se transforme en coup de massue pour les habitantes et les habitants du Kremlin-Bicêtre. Aussi ma question est simple. Avez-vous demandé ou allez-vous demander à vos amis du gouvernement d'augmenter les valeurs locatives dans notre ville ?

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je ne répondrai pas à votre question parce que je n'ai aucun ami dans le gouvernement, madame Coroyer. Les amis du gouvernement sont les socialistes qui ont d'ailleurs permis à ce que le dernier budget passe au niveau national. Je vous retourne la question. Allez questionner vos amis socialistes pour savoir ce qu'ils pensent de tout cela. Dans cette attente, je mets aux voix cette délibération.

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

J'ai un amendement à présenter. C'est l'amendement n° 4 en cohérence avec l'amendement n° 2.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

J'avais oublié. Vous avez la parole, madame Coroyer.

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

L'argumentaire reste le même. Monsieur le maire, 30 % des Kremlinoises et des Kremlinoises sont propriétaires. Parce que l'impôt ne doit pas devenir injuste, notre objectif est qu'ils payent moins de taxes foncières dès cette année.

Ce que proposent les élus socialistes, c'est de réduire de 0,5 % les dépenses de fonctionnement de la Ville pour les propriétaires occupants pour qu'ils payent dès cette année une mensualité de moins de taxes foncières. Je rappelle que cet amendement ne déséquilibre pas le budget. Aussi je ne peux que vous inviter à voter pour.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des interventions sur cet amendement ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement n° 4)

Votants : 35

Pour : 4 (M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme SARTORI)

Contre : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Abstention : 2 (M. KHIAR, M. TRAORE)

NPPV : 2 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

L'amendement n° 4 est rejeté. Nous passons au vote de la délibération.

Résultat du vote (délibération n° 2026-033)

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Contre : 5 (M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Abstention : 3 (M. TRAORÉ, M. KHIAR, Mme SARTORI)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-034. FINANCES. – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP), DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2026, POUR LES OPERATIONS « GYMNASES », « VIDEO-PROTECTION » ET « ESPACES VERTS ».

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, lors du Conseil municipal du 14 décembre 2023, a été décidée la création d'autorisations de programme et crédits de paiement pour trois programmes concernant les gymnases, la vidéoprotection et les espaces verts. Dans le cadre du budget primitif 2026 de la Ville, il y a lieu de procéder à des modifications de ces AP/CP.

Concernant l'AP/CP « gymnase », qui comprend la rénovation de deux équipements sportifs, le gymnase Jacques-Ducasse et le COSEC, ce projet va être réétudié par la nouvelle majorité. Dans cette attente, il est proposé que l'AP/CP soit conservée avec un montant prévisionnel de 10,4 M€ et des crédits de paiement prévus au budget 2026 de 90 019,37 €, ainsi que la répartition pluriannuelle prévisionnelle proposée.

Le deuxième programme concerne la vidéoprotection. Ce sont des dépenses annuelles et non pluriannuelles. C'est pourquoi il est envisagé de mettre fin à cet AP/CP à l'issue de l'exercice 2026 et de suivre ces dépenses dans le cadre d'une opération non votée à l'avenir. Pour l'exercice 2026, les dépenses relatives à ce programme concernent le remplacement de caméras. Il est donc proposé au Conseil municipal de valider le montant prévisionnel de ce programme « vidéoprotection » pour 265 625,14 € et les crédits de paiement prévus en 2026 inscrits au budget pour 65 905,46 €, ainsi que la répartition pluriannuelle prévisionnelle affichée.

Le troisième programme concerne les espaces verts. Il s'agit d'un ajustement. Une AP/CP a été créée pour le réaménagement d'espaces verts concernant l'escalé végétale de l'îlot Victor-Hugo, les deux squares Jules-Guede et Simone-Weil, ainsi que l'îlot Verdun. Au regard de l'avancement des projets, le montant de l'autorisation de programme ainsi que les montants des crédits de paiement doivent être actualisés. En 2026, il est ainsi prévu la finalisation des travaux des trois premières opérations, ainsi que la finalisation de la 1^{ère} phase des travaux d'aménagement de l'îlot Verdun. Ainsi est-il proposé au Conseil municipal de valider le montant prévisionnel du programme « espaces verts » à hauteur de 3,559 M€, ainsi que les crédits de paiement à inscrire au budget primitif 2026 de 510 871,95 €, ainsi que la répartition pluriannuelle prévisionnelle présentée.

Ce rapport a obtenu 6 avis favorables, 1 avis défavorable et 1 abstention en 1^{ère} Commission.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Rim YEHYA (*Groupe Insoumis et Forum kremlinois*)

La particularité de cette délibération, c'est qu'au final, il s'agit d'un budget pluriannuel et non pas du budget de cette année. En l'occurrence, on est censé y voir émerger le projet de la nouvelle majorité dans le cadre de ce mandat. Un certain nombre de choses me viennent à l'esprit.

Pour revenir sur la question autour de la vidéoprotection, je n'ai pas eu de réponse à mes dernières questions, mais je tiens à souligner la nécessité de pouvoir travailler sur la corrélation entre le niveau de délinquance et la présence de vidéoprotection en vous rappelant de vous référer au rapport de la Cour des comptes.

Par ailleurs, je vois qu'il y a un budget dédié aux espaces verts – éléments de langage. J'ai écouté avec attention l'intervention de Mme Lalis avec qui, de manière assez étonnante, j'ai partagé un certain nombre de points. Ce sont plutôt les actions que l'on va pouvoir juger vis-à-vis de nos accords respectifs. Effectivement, l'écologie est importante. Elle permet de déterminer la manière dont on vit notre vie à l'heure actuelle et comment on est censé la vivre par la suite. Je suis assez d'accord sur le fait que cela intervient sur toutes les sphères de notre vie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je suis assez déçue, même si je n'avais pas de grandes attentes. Sur la question des espaces verts, il est simplement question de réaménagements et d'aménagements de squares (Jules-Guesde, Simone-Weil, etc.). Je suis totalement d'accord avec ce projet, mais, en revanche, je ne vois rien sur des corridors végétaux, sur la végétalisation des cours d'école. Je ne vois pas de grands projets sur la végétalisation de la ville suffisamment impactants. Ce n'est pas forcément à la hauteur des objectifs écologiques que l'on doit se fixer.

Jean-Pierre RUGGIERI, Maire-Adjoint en charge de l'écologie, de l'environnement, des espaces verts et du personnel (*Groupe Ensemble changeons Le KB*)

Chers collègues, permettez-moi d'intervenir sur cette délibération et, plus particulièrement, sur l'AP/CP « espaces verts » dont vient de parler Mme Yehya. Cela représente pour notre majorité bien plus qu'une ligne budgétaire. C'est l'expression d'une conviction profonde sur ce que doit être Le Kremlin-Bicêtre de demain. Pour ceux qui étaient élus dans la mandature précédente, vous ne serez pas étonnés par mes propos. Pour les espaces verts, l'autorisation de programme s'élève à 3,5 M€, avec plus de 500 000 € de crédits inscrits dès 2026. Ces crédits financeront des opérations déjà identifiées et engagées. C'est ce qu'a précisé Mme Marinetti. Mais il y a aussi des chantiers qui n'ont pas été encore réalisés, tels que l'îlot Verdun-Lazare-Ponticelli, au plus près des écoles Charles-Péguy et Robert-Desnos.

Je souhaite être un peu plus précis devant vous ce soir. Ces opérations ne sont pas une fin en soi. Elles sont le point de départ d'un projet bien plus ambitieux. J'espère répondre à votre questionnement, madame Yehya. Notre majorité a fait de la végétalisation de la ville l'une de ses priorités centrales pour ce mandat. Nous souhaitons engager une démarche globale et systématique de verdissement du territoire : végétaliser les cours d'école, reverdir les espaces résiduels et lancer une véritable opération de plantation d'arbres sur l'ensemble du territoire du Kremlin-Bicêtre. Nos rues, nos places, nos abords d'équipements publics, partout où c'est possible, nous voulons que la nature reprenne sa place. Ce n'est pas une ambition accessoire, c'est une réponse aux enjeux climatiques. C'est une amélioration concrète du cadre de vie de nos habitants. C'est une vision de la ville que nous assumons pleinement.

Voter cette délibération, c'est voter la continuité des engagements pris, mais c'est aussi poser les premières pierres, ou plutôt les premières racines, je ne sais pas comment l'exprimer, d'un projet de ville plus vert, plus vivant et plus résilient.

Ibrahima TRAORÉ (*non inscrit*)

Monsieur le Maire, chers collègues, l'intervention de M. Ruggieri me surprend. J'ai un peu de mémoire. Ce n'était pas votre position quand vous étiez dans l'opposition. Les projets qui sont inscrits n'ont rien de nouveau. Les projets qui sont inscrits ont été lancés par nous. Certes, c'est le jeu, mais vous essayez, par un jeu de passe-passe, de vous emparer de cela en vous flattant d'être un grand porteur de l'écologie. Je suis désolé, au moment où nous lançons ces projets, vous avez voté contre. Ce n'est pas grave. Vous êtes en responsabilité. Je peux comprendre. Je n'ai pas de souci avec ça. Sur les AP/CP, je vais être cohérent et je vais voter pour. En effet, ce sont des projets que nous avons portés. Cela ne veut pas dire que je suis dans votre majorité si je vote pour. Je tiens à le préciser. C'est juste par esprit de cohérence.

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (*Groupe Ensemble changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, je voudrais juste apporter quelques précisions. Cette délibération n'a pas pour but de s'approprier le sujet, tel que vous l'avez dit. Je voulais juste rappeler que les AP/CP représentent un mode de gestion qui permet d'avoir une vision pluriannuelle de projets de gros équipements qui sont en général prévus sur plusieurs années et pour des montants conséquents (en général supérieurs à 1 M€). Le mode de gestion des AP/CP permet un meilleur pilotage des gros projets. Cela permet aussi de lisser dans le temps, de prioriser, d'étaler, de reporter si besoin, d'ajuster chaque année. L'objectif de cette délibération est de prévoir les ajustements et l'inscription des crédits annuels au budget de l'année. C'est pour cette raison que cette délibération est présentée au Conseil municipal. Le programme « espaces verts » ne sera pas l'unique projet de la nouvelle municipalité.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Comme l'a indiqué Mme Marenati, c'est un outil qui permet de structurer une action dans la durée. Cela veut dire que l'on peut voir apparaître dans les prochains budgets de nouveaux projets. C'est le but de notre équipe municipale.

Je veux répondre aussi à Mme Yehya. En effet, on ne vous a pas répondu tout à l'heure. Concernant la vidéoprotection, vous vous référez au rapport de la Cour régionale des comptes et pas de la Cour des comptes. En fait, il faut se référer à d'autres rapports, notamment le rapport national de continuum de la sécurité, qui, me semble-t-il, a été soutenu à une époque par La France Insoumise. Il faudrait vérifier ce point, parce que je n'ai pas envie de dire de bêtises.

Le rapport de continuum de la sécurité évoque notamment cette continuité d'action au niveau de la sécurité et le fait d'impliquer les villes dans le cadre de la vidéosurveillance et de la vidéoprotection. Les commissariats, la Police nationale, les forces de l'ordre peuvent ainsi se référer aux villes et utiliser les outils qui sont mis à disposition par les communes dans le cadre de conventions mises en œuvre et mises en place entre les communes et les forces de l'ordre nationales. Dans ce cadre précis, des chiffres sont présentés tous les ans au CLSPD. A priori, notamment, le commissariat de police de notre circonscription est plutôt satisfait du CSU et de son aspect opérationnel sur certaines enquêtes menées en lien avec la vidéoprotection.

Mais ce n'est pas suffisant. Nous n'avons eu que récemment la possibilité de visiter le CSU au niveau du Kremlin-Bicêtre. Il y a des problèmes de maintenance et d'équipements manquants. C'est pour cette raison que ce n'est jamais assez d'investir pour ces équipements parce qu'ils servent à la ville du Kremlin-Bicêtre et aux forces de l'ordre. L'aspect comptable n'est pas le seul prisme que l'on doit avoir, même si, en effet, on parle de sommes conséquentes.

Il y a aussi un élément manquant. C'est normal. Il ne doit pas figurer dans cette délibération. Il s'agit de tout le travail que nous allons devoir mener tout au long de ce mandat pour récupérer des subventions pour l'ensemble de ces projets. Là aussi, je déplore que, durant le mandat précédent, il n'y ait pas eu suffisamment d'actions et, je dirais, de moyens humains déployés pour utiliser ce levier important et nécessaire dans le cadre de projets aussi complexes et structurants. On a la capacité de demander des subventions à nos différents partenaires départementaux, régionaux, à la Métropole du Grand Paris et aussi au niveau européen. Au cours de ce mandat, nous nous doterons de compétences, notamment concernant le personnel, pour monter des dossiers de subvention. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 28 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. TRAORÉ)

Contre : 2 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI)

Abstention : 5 (M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-035. FINANCES. – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE. – FONGIBILITE DES CREDITS. – EXERCICE 2026

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le référentiel budgétaire et comptable M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire avec la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles au sein de chacune des sections. Aussi il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ce rapport a recueilli 6 avis favorables, un avis défavorable et une abstention en 1^{ère} Commission.

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, nous comprenons l'intérêt de la fongibilité en termes de souplesse de gestion, mais cette souplesse ne doit pas se faire au détriment du contrôle démocratique auquel nous tenons. C'est pourquoi nous proposons l'ajout d'un article 3, prévoyant éventuellement un reporting régulier en Conseil municipal afin de garantir la transparence des réaffectations de crédits, en espérant que ce dernier soit accepté.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Vous proposez donc un amendement en cours de séance. Est-ce bien cela avec cet article 3 ?

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Soyons fous...

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je veux bien être fou, mais il y a un règlement intérieur. Vous deviez nous présenter normalement un amendement deux heures avant la séance. Le règlement est précis. C'est le vôtre d'ailleurs.

Ibrahima TRAORÉ (non inscrit)

Monsieur le Maire, je suis désolé, mais vous ne l'avez pas voté antérieurement. C'est juste une précision.

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Autrement, j'ai une solution. On peut reporter cette délibération à dans deux heures pour que je puisse déposer officiellement l'amendement au nom de notre groupe.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je vais donner la parole à Mme Marenati qui va vous répondre sur les aspects comptables.

Pour votre proposition de reporter cela à deux heures, personnellement, je suis contre.

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Cette autorisation donnée à M. le Maire est une procédure qui correspond à une décision du Maire qui est envoyée au contrôle de légalité de la Préfecture et au comptable public. Comme toute décision, elle fait l'objet d'une communication pour information à l'ensemble du Conseil municipal lors de la séance suivante. Pour information, la même délibération technique a été prise chaque année. Elle permet la gestion des imprévus, des aléas et des solutions comptables techniques.

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinis)

La lecture de l'article 24 sur les amendements du règlement intérieur est passionnante. Cela fait l'objet de nombreux échanges. Il faudra se mettre d'accord. J'entends la nécessité d'avoir une fongibilité et que vous puissiez agir pour pouvoir mettre en œuvre. Je fais mon explication de vote en amont, puisqu'on ne me propose jamais de la donner. Je voterai contre pour la simple et bonne raison que ce budget n'est pas entièrement le vôtre. C'est un budget de transition. Je ne souhaite pas qu'il y ait des réajustements qui se fassent selon des volontés politiques dans les prochains mois sans échanges au Conseil municipal.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il d'autres interventions avant que je donne la parole à Mme Marenati pour répondre en tant que rapporteure ?

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Juste une petite précision technique. Le budget primitif, comme toutes les décisions budgétaires, est voté par chapitre. La délibération porte sur le mouvement entre crédits, de chapitre à chapitre, dans une limite raisonnable.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

C'est une délibération technique et comptable. Il y a des visas. Il y a une loi n° 2015-991 du 7 août 2015. Il y a un arrêté aussi. Cette délibération a été proposée lors des précédents exercices. Je m'adresse à Mme Azzoug. En effet, nous avons voté contre à l'époque. Aujourd'hui, nous allons voter pour parce que nous devons vous proposer cette délibération sur le plan réglementaire. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération en l'état, telle qu'elle vous est présentée.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYKAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Contre : 7 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Abstention : 1 (M. KHIAR)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-036. FINANCES. – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – FONGIBILITE DES CREDITS. – EXERCICE 2026

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

De même, pour le budget annexe « marché forain », la nomenclature M57 autorise cette même souplesse budgétaire. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget annexe « marché forain ».

Ce rapport a recueilli 6 avis favorables, un avis défavorable et une abstention en 1^{ère} Commission.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose de voter cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Contre : 7 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Abstention : 1 (M. KHIAR)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

Je vous propose de faire une pause. La séance est suspendue.

De 21 heures 56 à 22 heures 16 : suspension de séance.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je vous propose de rouvrir la séance.

N° 2026-037. FINANCES. – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS, ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX ET AU BUDGET ANNEXE « MARCHÉ FORAIN ». – EXERCICE 2026

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Chers collègues, mesdames, messieurs, le budget fixe la prévision globale des crédits destinés aux subventions. Le vote du budget primitif intervenant en avril 2026, la Ville a adopté une délibération au Conseil municipal du 27 novembre 2025 pour verser des acomptes à certains organismes qui ne préjugeaient pas des montants finalement accordés. Pour l'année 2026, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- CCAS : subvention globale de 590 000 €,
- budget annexe « marché forain » : subvention d'équilibre de 210 000 €,
- Centre d'information féminin et familial : subvention de 14 000 €,
- Association La Crèche parentale Les Petits Cailloux : subvention de 65 000 €.

Conformément à la réglementation, une convention a été signée entre la Ville et chaque organisme pour lequel l'attribution est supérieure à 23 000 €.

Ce rapport a reçu 7 avis favorables et 1 avis défavorable en 1^{ère} Commission.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

La position du Groupe Socialiste est très simple. Nous nous opposerons fermement à chaque fois que vous tenterez de baisser et de supprimer les aides sociales. En raison de la réduction de la subvention du CCAS, nous voterons contre cette délibération.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens)

Monsieur le Maire, je voudrais savoir si on peut voter subvention par subvention.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

On peut voter subvention par subvention. Je me tourne vers l'administration. Il y a deux articles dans la délibération : un article avec tout le tableau et un second où les crédits sont inscrits dans le budget de 2026.

On peut voter par association, si vous le souhaitez, monsieur Khia.

Ibrahima TRAORÉ (non inscrit)

Monsieur le Maire, chers collègues, je veux bien comprendre. Il s'agit bien de la délibération 2026-37 ? Voilà. Je vous remercie pour cette proposition de voter par ligne du tableau pour chaque nom d'organisme. Je voterai contre les deux budgets annexes « marché forain » sur les deux budgets annexes. Pour les autres, je voterai pour.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Nous allons mettre aux voix chaque ligne.

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Nous voterons pour les subventions qui sont maintenues et contre celles qui sont réduites.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

J'aimerais comprendre. Vous avez évoqué la subvention du CCAS qui aurait été réduite. J'ai pris ma calculette. J'ai fait la somme. En fait, c'est exactement la même chose.

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Il y a une baisse de 7 500 € par rapport au budget de l'année dernière. Cela a été précisé en Commission.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

D'accord. Très bien.

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Comme cela a été précisé en 1^{ère} Commission, ces 7 500 € correspondent à une dépense exceptionnelle pour un audit obligatoire d'un cabinet d'études. Cela n'a pas été utilisé pour les aides à destination des Kremlinoises et des Kremlinois.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Cela ne concerne pas le budget dédié aux publics les plus fragiles. C'est un budget dédié à un cabinet extérieur. C'est pour cette raison que je m'interrogeais.

Ibrahima TRAORÉ (non inscrit)

Madame Marenati, si j'ai bien compris, l'audit n'a pas été lancé pour l'accompagnement pour l'agrément. Cette subvention servait pour accompagner le CCAS, notamment le service de maintien à domicile, en vue d'obtenir l'agrément. Vous dites donc que vous enlevez cette subvention. Or il me semble que la démarche n'a pas été lancée. Pouvez-vous m'apporter des précisions, s'il vous plaît ?

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Dans le budget primitif 2026, il y a une ligne de plus de 18 000 € prévue pour cette dépense obligatoire d'audit, mais les aides et secours sont maintenus au même niveau que l'année dernière.

Ibrahima TRAORÉ (non inscrit)

Ne me répondez pas à chaque fois par des arguments techniques. J'ai très bien compris. Je sais que l'enveloppe des aides du CCAS n'a pas baissé. Ma question était bien précise. Je comprends que vous allez abonder pour faire en sorte que le CCAS puisse bénéficier de cette subvention dans le cadre de l'accompagnement pour avoir l'agrément. Pouvez-vous me répondre à ce sujet, s'il vous plaît ? Je ne veux pas vous embêter. Je veux juste avoir un éclairage.

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

C'est une dépense obligatoire pour maintenir l'agrément.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Donc oui, monsieur Traoré. C'est juste que cela n'apparaît pas dans ce tableau. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Cela a donc été pris sur une autre ligne ? C'est donc une dépense qui ne sera pas maintenue à l'avenir, n'est-ce pas ?

Lionel ZINCIROGLU, Maire

C'est ce qu'a dit Mme Marenati à l'instant. C'est une dépense exceptionnelle.

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Le budget prévisionnel du CCAS, en dépenses de fonctionnement, s'élève à 742 956 €. Il est en hausse par rapport au BP 2025 où les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 733 937 €. C'est une augmentation du budget sur la section de fonctionnement.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Est-ce clair pour tout le monde ? Y a-t-il d'autres questions ?

Jean-Pascal LANUIT, Maire-Adjoint en charge de la culture, des mémoires et des anciens combattants (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Je comprends donc que, l'année dernière, il y avait une subvention exceptionnelle pour aider le CCAS à obtenir son agrément et que, cette année, il n'en a plus besoin. C'est ce qui explique la différence entre les deux exercices.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Pour les prochains Conseils municipaux, il serait préférable de voir ces aspects techniques en Commission municipale. On pouvait aborder ces questions puisque nous étions relativement nombreux en Commission municipale.

Ibrahima TRAORÉ (non inscrit)

Pour précision, monsieur le Maire, à la Commission où je siégeais, ce sujet-là n'a pas été abordé, même si j'ai lu les comptes-rendus.

Par contre, ce que vous dites, monsieur Lanuit, ne correspond pas à ce que j'ai compris. Cette ligne budgétaire n'est pas dans la délibération, mais, comme vous l'avez précisé, monsieur le Maire, elle est maintenue parce que l'accompagnement n'a pas encore commencé. C'est ce que j'ai compris.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

De nouveau, Mme Marenati va prendre la parole pour répéter des propos qui me paraissaient très clairs. À partir de là, on va essayer d'appliquer le règlement intérieur. S'il n'y a pas d'autres interventions, Mme la rapporteure va conclure et on passera au vote.

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Je rappelle que ce sujet a été évoqué en 1^{ère} Commission. L'explication a été donnée par l'administration. Je vous confirme que, sur le budget 2026 du CCAS, il est inscrit une ligne à hauteur de 18 240 € pour un accompagnement par un prestataire extérieur pour l'agrément du secteur du maintien à domicile.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

C'est très clair. Je vais à mon tour vous poser une question. Étant donné que l'on a réussi à faire preuve de pédagogie, voulez-vous voter pour l'ensemble des associations ou non, monsieur Khiair ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens)

Pour ma part, je m'abstiendrai au sujet du marché forain, dans la continuité de mes propos.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je vous propose de mettre aux voix chacune des lignes concernées par l'article 1. Je mets aux voix la première subvention qui concerne le CCAS (action sociale et maintien à domicile).

Résultat du vote (subvention CCAS, action sociale et maintien à domicile)

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYKAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORRO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

C'est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix la subvention au CCAS pour le reversement d'un tiers du produit des concessions cimetière.

Résultat du vote (subvention CCAS, reversement d'un tiers du produit des concessions cimetière)

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYKAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORRO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

C'est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix la subvention de fonctionnement au budget annexe « marché forain ».

Résultat du vote (budget annexe « marché forain », subvention de fonctionnement)

Votants : 35

Pour : 30 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYKAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORRO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET)

Abstention : 5 (M. KHIAR, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

C'est adopté. Je mets aux voix la subvention d'investissement au budget annexe « marché forain ».

Résultat du vote (budget annexe « marché forain », subvention d'investissement)

Votants : 35

Pour : 30 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET,)

Abstention : 5 (M. KHIAR, Mme SARTORI, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

C'est adopté. Je mets aux voix la subvention au Centre d'information féminin et familial, Centre d'information sur les droits de la femme du Val-de-Marne, accès aux droits et aux victimes.

Résultat du vote (subvention Centre d'information féminin et familial, Centre d'information sur les droits de la femme du Val-de-Marne, accès aux droits et aux victimes)

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

C'est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix la subvention à l'Association Crèche parentale Les Petits Cailloux.

Résultat du vote (subvention Association Crèche parentale Les Petits Cailloux)

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

C'est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix l'article 2.

Résultat du vote (article 2)

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

L'article 2 est adopté à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-038. SPORTS. – VERSEMENTS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES. – EXERCICE 2026

Boubacar SIBY, Maire-Adjoint en charge des sports, de la jeunesse et de la vie associative (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Chers collègues, mesdames, messieurs, de nouvelles conventions triennales d'objectifs et de fonctionnement avec les clubs sportifs CSAKB, l'USKB, le KB Futsal, CSAFKB et Citoyenneté Active ont été adoptées par le Conseil municipal le 19 décembre 2024. Dans ce cadre, des avances ont été versées aux clubs sportifs en janvier 2026, à valoir sur le montant annuel des subventions 2026, incluant les éventuelles décotes et surcotes de la saison. Les deuxièmes versements, ainsi que le versement total de la subvention à Citoyenneté Active sont prévus à la suite de l'adoption du budget en avril 2026. Le Conseil municipal se prononcera en juin 2026 après évaluation des engagements sur l'attribution des soldes et subventions pour le CSAKB, l'USKB, le KB Futsal.

Le deuxième versement en avril 2026 à la suite de l'adoption du budget (40 %) s'établit ainsi :

- CSAKB : 125 600 €,
- USKB : 24 200 €,
- KB Futsal : 21 500 €,
- Citoyenneté Active : 7 000 €.

Le total est de 178 300 €. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les seconds versements des subventions ainsi que celui de la subvention à Citoyenneté Active et d'en permettre le versement.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des interventions ?

Rim YEHYA (*Groupe Insoumis et Forum kremlin*)

Dans le cadre de commissions, j'ai posé une question sur la surcote (augmentation) et la décote (baisse) au niveau des subventions. J'ai eu une réponse de M. Siby qui m'a tout à fait convenu. Je me suis simplement interrogée sur KB Futsal dont la subvention subit une baisse de 10 000 €. Ce club n'est plus en ligue 1. Je m'interroge. Pour retourner en ligue 1, il est intéressant d'avoir des aides supplémentaires. C'est une décision que j'interroge.

Par ailleurs, ces derniers mois, nous avons eu l'occasion d'échanger avec différentes associations sportives. Il apparaît nettement que les subventions sont maintenues depuis des années, malgré l'inflation, ce qui ne permet pas forcément de répondre aux besoins et aux obligations de ces associations.

Enfin, pour terminer, je voulais également adresser toute mon amitié chaleureuse aux personnes qui sont allées à un match de Futsal à Bonneuil et qui ont subi des agressions. On a eu l'occasion d'échanger dans le cadre de la Commission à ce sujet. Je sais que vous étiez en lien avec les familles. J'espère que la situation s'est arrangée. Je maintiens l'idée que la Ville se constitue partie civile et accompagne ces personnes dans leurs démarches policières afin de pouvoir se défendre et faire valoir leurs droits.

Anissa AZZOUG-BAILLET (*Groupe Socialiste*)

Monsieur le Maire, ma prise de parole vise à savoir si l'ensemble des élus de votre majorité va voter cette délibération.

Cédric THÉPAUT, Maire-Adjoint en charge du commerce, de l'attractivité économique, de l'emploi, du marché et de la petite enfance (*Groupe Ensemble changeons Le KB*)

Pour répondre à Mme Azzoug, faisant partie du CSAKB et étant président de section, je ne prendrai pas part au vote.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des interventions ? Non. Monsieur Siby, voulez-vous répondre aux interrogations ?

Boubacar SIBY, Maire-Adjoint en charge des sports, de la jeunesse et de la vie associative (*Groupe Ensemble changeons Le KB*)

La commune tient à exprimer sa profonde émotion à la suite du drame survenu le 11 avril touchant des enfants du club KB Futsal. Nous adressons tout notre soutien aux familles, aux parents et aux éducateurs, ainsi qu'au président du club dans cette épreuve difficile. Une réserve a été déposée auprès de la Fédération française de football afin de faire toute la lumière sur les faits. Des plaintes ont été aussi déposées contre le club de Bonneuil. L'ensemble de l'équipe municipale et le Maire suivent de très près l'évolution de la situation en restant pleinement mobilisés aux côtés des personnes concernées.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Pour répondre sur la décote de 10 000 € concernant KB Futsal, si je ne me trompe pas, on dépend des conventions d'objectifs qui ont été signées. Il faut revoir ces points dans la prochaine vague de propositions des conventions d'objectifs. Il y a probablement un souci d'injustice et d'iniquité qui nécessitera que nous y travaillions ensemble.

Pour ce qui concerne le maintien des montants des subventions des associations, nous en discuterons à la suite du troisième versement à compter de juin 2026, lorsque l'on établira les nouvelles conventions d'objectifs, dès lors qu'elles arriveront à terme. Pour avoir été, dans le passé, au sein du Comité directeur du CSAKB, je pense qu'il y a deux sujets. Le premier, c'est le soutien de la commune au niveau financier. Le second, c'est la gestion et la capacité d'un club omnisport pour contrôler, notamment, les flux financiers dans les différentes sections. Il y a une forme d'autonomie des différentes sections qui ne sont pas forcément pilotées par l'omnisport, par manque de moyens et de personnel. Il doit y avoir un travail de collaboration en lien avec les associations, parce qu'on a un devoir lorsqu'on subventionne des associations, notamment celles que indiquées dans cette délibération. La Ville est le plus grand subventionneur de l'ensemble de ces associations sportives. N'est pas comptée dans ces subventions la mise à disposition des équipements sportifs qui est une autre forme de subvention. Dans ce cadre précis, nous avons un devoir de contrôle important qui n'a peut-être pas été largement étudié. On doit être attentif aux différents éléments comptables qui nous sont transmis chaque année et à l'issue des versements réalisés tout au long de l'année. Nous ferons en sorte d'y travailler avec l'adjoint en charge du sport et les services concernés. S'il n'y a pas d'explication de vote, je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 34 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHOR, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)
NPPV : 1 (M. THÉPAUT)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-039. CULTURE. – VERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADASE. – EXERCICE 2026

Jean-Pascal LANUIT, Maire-Adjoint en charge de la culture, des mémoires et des anciens combattants (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit du versement de la 2^e tranche pour l'Association pour le développement des activités socio-éducatives (ADASE). L'ADASE est liée à la Ville par une convention pluriannuelle. Dans ce cadre, la subvention annuelle est versée en trois versements : un versement de début d'année, déjà effectué, un versement après l'adoption du budget, et nous venons d'adopter le budget ; enfin, un solde de 30 % après analyse et évaluation des engagements. L'ensemble de la subvention est de 61 250 €. La 2^e tranche, pour laquelle il est demandé une approbation, est de 24 500 €.

En 3^e Commission, ce dossier a fait l'objet d'un vote unanime favorable, avec une non-participation au vote.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des interventions ?

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Nous voterons en faveur de cette délibération. Nous souhaitons néanmoins rappeler le rôle essentiel des associations dans notre ville. Cela a déjà été dit. Elles participent aux liens sociaux, à la solidarité et à l'animation de la vie locale. Il est donc important de veiller – et j'y tiens fermement – à une représentation équilibrée de la diversité associative, mais aussi à leur implication dans les événements municipaux qui doivent être ouverts et particulièrement partagés.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHOR, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-040. CULTURE. – CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA VILLE ET L'AGECAM. – VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2026

Jean-Pascal LANUIT, Maire-Adjoint en charge de la culture, des mémoires et des anciens combattants (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, l'AGECAM (Association de gestion de l'Espace culturel André-Malraux) est liée à la ville par une convention. Cette convention définit des objectifs et des engagements des deux parties. C'est une convention un peu exceptionnelle. En effet, les équilibres qui avaient été décidés pour cet équipement de l'établissement public territorial, qui relève dorénavant des équipements communautaires, ne prévoyaient pas initialement de subventions de la part de la Ville du Kremlin-Bicêtre qui reste néanmoins propriétaire des murs. Des difficultés ont conduit à mettre en place un plan pour aider cette association. Nous exécutons donc cette convention, qui a été présentée à ce Conseil, pour une durée de deux ans et qui prévoit une subvention de 17 000 € pour cette année afin de poursuivre le redressement de l'établissement.

En commission, le dossier a fait l'objet d'un vote unanime.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Nous souhaitons simplement rappeler que cette action s'inscrit dans une dynamique engagée lors du précédent mandat. Vous l'avez dit, monsieur Lanuit. Nous serons attentifs à sa continuité et à ce que l'ambition culturelle de la Ville soit maintenue dans le cadre de l'émancipation de l'ensemble des Kremlinois. Ainsi voterons-nous pour cette délibération.

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinois)

Je voterai également pour cette délibération. Il est toujours important d'aider les structures en difficulté financière. Toutefois, je reviens sur ce que j'ai pu dire en Commission. J'ai alerté sur la situation financière de l'ECAM. Si jamais on constate dans le cadre du Conseil d'administration budgétaire de juin qu'il y a toujours des difficultés budgétaires, je tiens à ce que l'on continue à soutenir la structure et, par ailleurs, à travailler dans le cadre de la convention partenariale entre la Ville et la structure pour améliorer la programmation, l'inclusion des Kremlinois et des Kremlinoises dans le monde de la culture et dans l'espace de théâtre notamment pour favoriser l'émergence de projets artistiques locaux.

Jean-Pascal LANUIT, Maire-Adjoint en charge de la culture, des mémoires et des anciens combattants (Groupe Ensemble changeons Le KB)

C'est effectivement une situation qui doit continuer à être suivie avec attention. Un plan a été prévu. La collectivité s'engage et respecte sa parole pour accompagner l'établissement. À un moment, il faudra faire un point pour comprendre les équilibres et s'assurer que cet équipement, très important et qui a un fort rayonnement, continue à répondre aux objectifs que l'on souhaite pour lui, en lien évidemment avec notre partenaire. Il est présenté aujourd'hui une subvention exceptionnelle qui a vocation à rester exceptionnelle. On ne s'interdit pas de réfléchir aux choses autrement. Pour l'instant, c'est le cadre et l'équilibre trouvés pour cet équipement. Il faudra faire un point de bilan, ce qui est tout à fait normal, pour comprendre comment mieux l'inscrire dans la vie kremlinoise et dans la vie du territoire.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Nous partageons tous une vision positive concernant le monde culturel au Kremlin-Bicêtre. J'ajoute quelques éléments. On doit aussi faire en sorte que nos partenaires participent à ces subventions et à ce soutien au niveau de la Ville. Je pense au territoire du Grand Orly-Seine-Bièvre, mais aussi à d'autres partenaires (Département, Région, Métropole du Grand Paris). Nous pourrions nous saisir de certains dossiers de subvention afin que cela profite à l'AGECAM. S'il n'y a pas d'explications de vote, je vous propose de passer au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-041. VIE ASSOCIATIVE. – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS D'ASSOCIATIONS. – EXERCICE 2026

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je donne la parole à M. Jean-Pascal Lanuit qui présentera ce rapport à la place de M. Boubacar Siby, qui ne participera ni à la présentation, ni au débat, ni au vote parce qu'il est président actuellement d'une des associations concernées par cette délibération.

Jean-Pascal LANUIT, Maire-Adjoint en charge de la culture, des mémoires et des anciens combattants (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Dans cette délibération, il est question d'une attribution de subventions à plusieurs projets d'association. Pour mémoire, en 2026, la collectivité consacre une enveloppe globale de 28 500 € au bénéfice des associations du territoire. Il y a trois dispositifs :

- deux sessions d'appels à projets, qui permettent d'étudier les projets présentés par les associations un à un,
- une subvention de fonctionnement qui est attribuée en fin d'année au titre de l'année suivante.

Il s'agit ici d'une délibération sur le premier appel à projets. 20 dossiers ont été reçus. Ce chiffre est en hausse par rapport aux deux sessions de 2025. Les dossiers ont été instruits. Il est peut-être un peu long de rappeler la liste de l'ensemble des candidats qui se sont présentés avec un projet. Les attributions proposées sont les suivantes :

- Club Échange Patchwork : 583 €,
- Compagnie Bruit du Sourire : 800 €,
- Compagnie La Réchappe : 800 €,
- Compagnie Les Oiseaux de Nuit : 1 000 €,
- Créa AZ KB : 700 €,
- Fédération sportive et culturelle de France : 700 €,
- KB Évolution : 1 500 €,

- Le Blanc de la neige : 1 200 €,
- Prologon : 1 000 €,
- Voix et Spectacle : 400 €.

Le montant total est de 8 683 €. Je rappelle qu'il s'agit seulement de l'un des appels à projets.

Rim YEHYA (*Groupe Insoumis et Forum kremlinois*)

Je vous remercie d'avoir changé le rapporteur pour cette délibération. Il était inscrit en effet que M. Siby devait prendre la parole. Cela ne me dérange pas que M. Siby prenne la parole, bien au contraire, mais, étant donné que l'association dont il est président est financée dans le cadre de cet appel à projets et qu'elle reçoit la plus grosse subvention, cela aurait laissé à désirer en termes de conflit d'intérêts.

Je suis dérangée par cette délibération. Je m'appuierai sur les propos tenus par M. Delage précédemment. Ce sera la dernière fois que j'en aurai l'occasion. Il parlait du Kremlin-Bicêtre comme une ville populaire. Je suis d'accord et je vais même plus loin. Pour moi, Le Kremlin-Bicêtre est un village où on se connaît et où on vit la ville ensemble. Pour cela, le tissu associatif est extrêmement important. Plusieurs choses m'attristent plutôt ici.

Déjà, il y a un appel à projets et un jury est mis en place. Je sens que c'est particulièrement politique et que la décision est prise aussi par les élus pour attribuer ou non une subvention et à quelle hauteur. Il est intéressant de pouvoir, d'une part, ouvrir ces Commissions de telle sorte que des experts et d'autres membres y participent pour examiner la solidité du projet et de l'association.

Par ailleurs, je rappelle une chose que j'ai dite en commission. Je trouverais nécessaire qu'au-delà de quelques lignes de présentation du projet associatif, on puisse connaître le motif de refus ou d'acceptation de la part de la Commission. En l'occurrence, sur 20 associations, une bonne dizaine n'a pas été subventionnée.

J'en viens ainsi à ce qui me dérange dans cette délibération. Des associations, que j'estime extrêmement importantes dans notre territoire, ne sont pas subventionnées. Mes collègues vont y revenir. Par exemple, le Comité pour la santé des exilés (Comede) n'est plus subventionné, alors que la question des personnes exilées et réfugiées est extrêmement importante, d'une part, parce qu'il s'agit de personnes particulièrement précaires. D'autre part, vous suivez tous comme moi l'actualité au niveau international. Malheureusement, les guerres et les situations écologiques font qu'il y a un risque qu'il y ait davantage de personnes exilées et réfugiées.

Au-delà, d'autres associations n'ont pas été subventionnées, ce que je trouve bien dommage. Je ne vais pas toutes les citer. Ce n'est pas une préférence parmi les associations. Il s'agit seulement d'illustrer mon propos. Il y a l'Association des médecins infirmiers du Centre médical d'appui. On est dans un désert médical. Partout, en France, il est difficile d'avoir accès à des soins. En l'occurrence, le Centre médical d'appui est une forme de préurgence au niveau de l'hôpital. La plupart d'entre nous, Kremlinois et Kremlinoises, ont l'occasion d'y aller dès lors que l'on a une problématique ou que l'on veut avoir accès à un soin ou à un diagnostic. Cette association permettait d'améliorer ce Centre et de mieux communiquer entre soignants et avec la population. Cela aurait pu être intéressant. L'impact territorial était marqué.

Par ailleurs, dans le document qui permet aux associations de postuler, les critères sont indiqués. Parmi ceux-ci, il est dit que « les projets interrassociatifs ou qui ont prévu d'avoir un événement sur le territoire seront particulièrement favorisés ». Je m'étais étonnée il y a une semaine. Personne à l'époque ne m'a dit que le Festival de l'écologie populaire était annulé. C'est bien dommage. En l'occurrence, je pense à l'association Karotte, bien connue des Kremlinois et des Kremlinoises, qui donne accès à de l'alimentation durable, dans le cadre de circuits courts. Celle-ci n'est pas subventionnée alors que cette structure associative est bien connue et présente dans la ville. Elle tient souvent des stands, etc. Elle a proposé une action dans le cadre du Festival de l'écologie populaire qui aurait pu avoir lieu dans un autre cadre puisque vous avez décidé de l'annuler.

Cela pose aussi un problème si je reviens sur les questions autour de l'écologie. La question de l'apprentissage de l'alimentation saine est due à la classe dont on est issu. Les personnes les plus favorisées ont davantage accès à une alimentation saine et à l'éducation sur l'alimentation saine. Typiquement, cela fait partie des prises de position de la majorité qui ne sont pas écologiques.

Je voulais vous donner mon sentiment sur ces points. Je vous donnerai mon explication de vote tout à l'heure. Je reste favorable aux subventions associatives, mais je suis contre la décision générale.

Anissa AZZOUG-BAILLET (*Groupe Socialiste*)

Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous interrogeons aussi. Sur les 20 projets proposés, seule une dizaine est retenue ce soir. Cela pose question sur l'avenir des associations kremlinoises. Qu'en est-il de l'accompagnement des autres associations – les laissées-pour-compte ce soir – qui œuvrent quotidiennement pour les habitants et qui sont en lien permanent avec le travail que vous allez mener pendant les sept années à venir ? Peut-être avez-vous des éléments de langage que l'on a portés à votre attention et qui apporteront une réponse aux militants qui œuvrent quotidiennement en lien avec l'action municipale. Peut-être que, demain, cela ne sera pas le cas. Nous déplorons cette décision.

Nous nous interrogeons, par ailleurs, sur les critères de sélection, sur la lisibilité des choix opérés et sur l'équité, bien entendu, entre les associations. Ma collègue l'a déjà rappelé.

Nous souhaitons également savoir s'il est possible d'organiser un vote disjoint afin de nous prononcer de manière plus précise.

À noter que M. Boubacar Siby est président d'une des associations dont il est question ce soir et qui va recevoir la plus grosse somme à la suite du vote qui aura lieu. Allez-vous vous déporter et, éventuellement, démissionner de vos fonctions de président pour garantir la neutralité du vote et des subventions dans l'exercice de votre mandat, afin aussi d'éviter tout conflit d'intérêts ? C'est ce que l'on demande généralement aux élus. Nous voterons soit en vote disjoint, soit en vote commun en fonction de la décision. Nous avons toujours une vigilance particulière.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Tout à l'heure, j'ai précisé assez clairement que M. Siby se déporte même du débat. Il était rapporteur. Normalement, il aurait dû présenter la délibération. J'ai anticipé tout ce que vous avez dit. Nous l'avons fait en commun. De ce que je sais, il est prévu prochainement, dans le cadre des démarches statutaires, que M. Siby ne soit plus président de cette association. C'est une association qui ne dépend pas que de M. Siby. De nombreux jeunes Kremlinois font fonctionner cette association. Si je ne me trompe pas, ce n'est pas la première fois qu'une subvention est votée pour cette association, en l'occurrence KB Évolution, pour être tout à fait transparent.

Nous pouvons voter par article. En l'occurrence, en plus, les articles sont séparés.

Toufik KHIAR (*Groupe Écologistes et Citoyens*)

Je serai très bref. Monsieur le Maire, chers collègues, je reviens à ce que nous avons dit lors de la Commission sur le fait de disposer d'une traçabilité et d'une transparence concernant les dossiers. Nous aimerions disposer des dossiers des associations qui portent les projets. Lors des délibérations, on a eu l'habitude d'avoir des synthèses des projets. Il serait bon d'avoir aussi non seulement le projet en lui-même, mais aussi les critères de sélection pour les prochaines subventions.

Ibrahima TRAORÉ (*non inscrit*)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinois, Kremlinoises, je souhaite intervenir sur cette délibération. Je tiens à vous dire que je voterai en faveur des subventions pour ces associations. Le tissu associatif est l'une des richesses de notre pays et de notre ville. Il est important de les soutenir quand on sait que certaines collectivités reculent à ce niveau. Je vois que Le Kremlin-Bicêtre continue à soutenir les associations.

Néanmoins, je souhaiterais revenir sur un point que j'ai abordé en Commission. Vous avez certainement lu le compte-rendu. Je reviens sur le choix et l'arbitrage qui a été fait. L'acte de votre majorité vis-à-vis de l'association Comede vous marquera au fer rouge. Tout au long de votre mandature, cet acte symbolique illustre bien votre choix politique et idéologique. Je ne souhaite pas faire de polémique, mais rappeler les faits. Les faits sont têtus. Vous faites le choix de ne pas subventionner le Comede.

Je veux préciser le rôle de cette association pour que les Kremlinois et votre majorité mesurent l'ampleur de ce choix. Créé en 1979, le Comede s'est donné pour mission d'agir en faveur de la santé des exilés et de défendre leurs droits. Ils accompagnent et soignent plus de 190 000 personnes de 180 nationalités différentes. Le Comede est un acteur essentiel de la solidarité envers les migrants étrangers. C'est un dispositif d'observation privilégiée de leur santé et de leurs conditions d'accès aux soins. La réponse apportée en Commission par Mme Laborie – et je vous en remercie – était, au regard du projet présenté, que leur demande correspondait davantage à une subvention de fonctionnement. À votre avis, comment fonctionne une association ? C'est un peu surprenant. Votre réponse m'a paru étrange. Cela illustre peut-être le fait que votre majorité n'assume pas de ne pas soutenir cette association, qui est présente dans notre ville, au sein de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre depuis plusieurs années. Elle y effectue un travail essentiel en termes de santé publique et d'accueil des exilés. Pour rappel, les Kremlinois bénéficient de leur accompagnement. Nous avons des familles prises en charge par le CADA, qui joue un rôle dans l'accueil et l'hébergement.

J'imagine, comme beaucoup de nouveaux élus actuellement en responsabilité, que vous suivez l'actualité. Certains partis politiques se sont engagés dans une stigmatisation des étrangers dans notre pays. De tout temps, il a fallu trouver un bouc émissaire. Mais, à travers cet acte symbolique que je traduirai de politique, c'est un marqueur fort de ce qui peut nous attendre par la suite. Et je finirai par cette phrase : le droit d'asile est un fondement de notre pacte républicain.

Jean-Pascal LANUIT, Maire-Adjoint en charge de la culture, des mémoires et des anciens combattants (*Groupe Ensemble changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'une attribution dans le cadre d'un appel à projets. Il y aura deux sessions. Dans cette session, il y a 10 lauréats pour 20 candidats. Cela n'interdit absolument pas à une association de candidater de nouveau sur les projets dans l'autre session. Il faut bien distinguer une attribution sur projet. Les projets doivent répondre à certains critères qui ont été annoncés. On évalue chacun des projets en partie à l'aune de ces critères et en partie à l'aune des autres projets pour avoir un classement. C'est distinct d'une subvention de fonctionnement qui est une libéralité que l'on accorde en raison de la personne et non pas du projet. La personne et les projets sont très proches dans une association. Une association mène des projets, mais ce sont ses projets généraux. Cela pourra faire l'objet d'autres votes, puisque les subventions de fonctionnement sont attribuées en fin d'année. Le choix d'accepter ou de refuser un projet ne peut pas être considéré comme un rejet d'une association. Il s'agit de constater que son projet n'est pas choisi par rapport à notre projet. On traite des projets et non pas des associations.

Je vous suis sur le fait qu'il est bon d'avoir l'ensemble des critères et des dossiers pour évaluer si l'exercice a été bien réalisé, tout en sachant que, sauf à être membre de ce jury et de regarder l'ensemble des candidatures, on ne pourra jamais les évaluer, les classer très correctement dans un Conseil municipal. Néanmoins, c'est notre rôle que d'avoir un minimum d'informations sur la qualité des projets.

Enfin, sur la question de Comede, bien évidemment, cela n'interdit pas à la collectivité de lui verser une subvention à un autre titre. C'est loisible pour la collectivité de pouvoir la soutenir autrement que pour un projet qu'elle a déposé spécifiquement dans le cadre d'un appel à projets.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

J'apporte des compléments à ce qui a été dit. Toutes les associations, monsieur Traoré, ne relèvent pas du même cadre, ni des mêmes dispositifs, ni du même calendrier. Certaines subventions, comme le disait M. Lanuit à juste titre, relèvent d'un soutien au fonctionnement, d'autres d'un appel à projets, d'autres encore d'un conventionnement plus structuré. Il faut absolument éviter les confusions. Il y a plusieurs éléments à prendre en considération.

Le rôle que nous avons en tant qu'élus, c'est d'examiner, prioriser et accompagner ce qui est solide, utile et cohérent. Avant ce choix qui nous est proposé, il y a le travail des services. En l'occurrence, j'ai participé à l'arbitrage en lien avec les élus concernés. Dans ce cadre précis, il nous a été soumis un tableau de 20 dossiers qui ont été reçus. Parmi les 20 dossiers qui ont été reçus, on nous a demandé d'arbitrer sur 14 d'entre eux. Figurez-vous que Comede ne se trouvait pas dans les 14 dossiers. Un premier tri a été réalisé par la responsable associative. J'ai le document sous les yeux. Je peux même vous donner les associations que nous avons arbitrées car nous avons demandé des éléments complémentaires qui n'avaient pas été transmis. En fait, nous avions la capacité d'arbitrer sur 14 dossiers, soit les 10 qui sont indiqués dans la délibération et, en complément, la compagnie Les Oiseaux de Nuit, Créa AZ KB, Karott et SADAPT'. On a demandé des éléments complémentaires pour pouvoir, plus tard, lorsqu'il y aura une autre vague de subventions, étudier ces dossiers et pouvoir les subventionner. Voilà. Il n'y a pas d'acte politique. Il n'y a pas de choix politique. Il n'y a pas de « anti-droit d'asile ». Cela peut vous faire rire, monsieur Traoré, mais, en l'occurrence, vous politisez un sujet qui n'est absolument pas politique. C'est factuel.

Ibrahima TRAORÉ (*non inscrit*)

(Intervention hors micro).

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Dans ce cas, vous irez discuter avec la responsable...

Ibrahima TRAORÉ (*non inscrit*)

(Intervention hors micro).

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Très bien. Je ne vais pas essayer de vous convaincre. Je n'y arriverai pas de toute façon. Je ne vais pas m'attarder. Je voulais juste vous apporter ces éléments supplémentaires. C'est tout. Il n'y a pas de décision politique. J'ai bien pris en considération la demande de Mme Azzoug-Baillet.

Anissa AZZOUG-BAILLET (*Groupe Socialiste*)

Je retire cette demande. Elle a été faite dans un autre contexte. Nous pouvons voter en commun.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Mme Yehya, avez-vous une explication de vote ?

Rim YEHYA (*Groupe Insoumis et Forum kremlinien*)

Je suis pour l'attribution des subventions associatives. Je vous prends au mot par rapport à ce que vous avez pu dire. J'attendrai avec grande impatience l'attribution des subventions de fonctionnement. Par ailleurs, cela pourrait être intéressant que les associations qui sont déboutées de leurs demandes, notamment parce qu'elles ne sont pas éligibles, puissent être redirigées vers des formations qui leur permettent de savoir répondre à un appel à projets. Cela peut être fait en interne au niveau de la Ville, mais également au niveau de la Métropole. Il y a un certain nombre d'ateliers ou de formations en ce sens.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Ce qui est sûr, c'est que l'on doit évoluer et faire en sorte que les choses s'améliorent et progressent. On en est certains, tout n'est pas parfait. Je m'engage, monsieur Traoré, à vous adresser demain un mail précis en vous envoyant aussi le tableau qui m'a été soumis par la responsable des associations. J'y tiens. En l'occurrence, je veux démontrer qu'on n'a pas fait un choix purement politique, comme vous avez tenté de le faire croire à l'instant.

Anissa AZZOUG-BAILLET (*Groupe Socialiste*)

Nous sommes aussi preneurs du mail en question.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je vais l'envoyer à toutes et à tous. Je vous propose de voter la délibération en une fois. Êtes-vous d'accord ? Oui. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 34 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)
NPPV : 1 (M. SIBY)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-042. FINANCES. – LISTE COMPLEMENTAIRE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR A IMPUTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT. – DELIBERATION CADRE POUR L'EXERCICE 2026

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, chaque année, le Conseil municipal peut délibérer afin d'établir une liste complémentaire de biens durables d'un montant inférieur à 500 € TTC unitaire visant à compléter les biens listés et imputables à la section d'investissement des biens qui sont listés et inventoriés par la réglementation en vigueur. Cette liste locale doit donc faire l'objet d'une délibération-cadre annuelle du Conseil municipal. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter cette liste locale des biens de faible valeur qui seront donc imputés à la section d'investissement et qui seront donc éligibles au fonds de compensation pour la TVA.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité en 1^{ère} Commission.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. S'il n'y a pas d'explication de vote, je vous propose de mettre aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-043. FIXATION DU TARIF POUR LES PRESTATIONS D'AIDE A DOMICILE

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, en séance du 19 juin 2025, le Conseil municipal a fixé le tarif pour les prestations d'aide à domicile à 24,58 € par heure pour les personnes ne faisant pas appel au financement d'un organisme. Ce tarif est revalorisé à chaque changement de barème départemental relatif à l'allocation personnalisée d'autonomie. Or le Conseil départemental a informé la commune de la revalorisation de son barème à 25 € par heure. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce tarif horaire de 25 € à compter du 1^{er} mai 2026.

Ce rapport a reçu 6 avis favorables, une abstention et un avis défavorable en 1^{ère} Commission.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Ibrahima TRAORÉ (non inscrit)

Cette délibération est déjà passée au Conseil d'administration du CCAS. Par souci de cohérence, je voterai pour cette délibération.

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinis)

J'entends bien que c'est davantage une information qu'une décision de votre part. Cela relève du Département. Toutefois, je tiens à souligner que 25 € par heure pour des personnes en situation de handicap ou retraité, c'est particulièrement cher. En tout cas, cela doit vraiment nous questionner. J'imagine bien qu'on ne peut pas faire autrement ce soir, mais il faudra mener de véritables réflexions en lien avec le Département avec qui j'ai cru comprendre que vous aviez de bonnes relations. En tout cas, vous entretenez un certain nombre d'échanges.

Même au niveau de la municipalité, il faudra voir comment venir mieux en aide aux personnes qui en ont le plus besoin et donc de pouvoir mettre les moyens pour ce faire.

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération porte sur l'évolution des tarifs de l'aide à domicile. Vous l'avez compris. Il ne s'agit pas simplement d'un ajustement technique. Il s'agit d'un service essentiel qui concerne directement les publics les plus fragiles, les personnes âgées, les personnes en situation de dépendance, mais aussi leurs familles, les aidants et les accompagnants. Dans notre ville, l'aide à domicile joue un rôle fondamental. Elle permet à des habitants de rester chez eux dans des conditions dignes et de préserver leur autonomie le plus longtemps possible à domicile. C'est aussi un soutien indispensable pour les aidants, souvent déjà fortement sollicités. Or cette augmentation tarifaire, même modérée en apparence, a des conséquences concrètes. Elle peut conduire certaines familles à renoncer à des heures d'aide ou à réduire l'accompagnement au détriment de la qualité de vie des personnes concernées. Nous le déplorons. Dans le contexte actuel, marqué par une pression forte sur le pouvoir d'achat, nous pensons qu'il est nécessaire de faire preuve de prudence, même si nous savons que cette délibération nous échappe et qu'elle dépend d'un Département majoritairement à droite – il faut le dire. Nous entendons que cette évolution s'inscrit dans ce cadre départemental que nous déplorons, mais cela ne nous empêche pas d'avoir une lecture politique de ses conséquences locales. Pour nous, la priorité doit rester claire, elle doit rester juste, aussi mesurée : garantir un accès effectif à ces services pour toutes et tous. C'est important. Il ne faut pas fragiliser davantage les publics qui en dépendent. C'est pourquoi nous ne soutiendrons pas cette délibération.

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Monsieur le Maire, dans un contexte politique où vos amis du gouvernement ne font rien pour baisser le prix à la pompe, que vos amis du Département n'ont cessé de supprimer les aides à destination des plus fragiles, vous nous demandez ce soir de faire payer plus à celles et ceux qui en gagnent le moins. 25 euros, c'est beaucoup trop. La hausse imposée, c'est de l'essence en moins, c'est des courses en moins. C'est pour cette raison que le Groupe Socialiste s'oppose à cette augmentation et votera contre cette délibération.

Latifa EL KRETE, Maire-Adjointe en charge des seniors, du lien intergénérationnel, du bien-être et de la cohésion sociale (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, mes chers collègues, je pense qu'il faut remettre cette délibération à sa juste mesure. Nous ne sommes pas face à une hausse brutale ou injustifiée, mais face à un ajustement extrêmement limité : 42 centimes de l'heure. Cet ajustement n'est pas une décision isolée de la commune. Elle s'inscrit dans un cadre précis, celui d'un barème départemental de l'allocation personnalisée d'autonomie. Autrement dit, nous suivons une évolution qui nous dépasse et à laquelle nous devons nous adapter. Refuser cette évolution reviendrait à fragiliser le Service d'aide à domicile qui est déjà sous tension et dont dépendent des publics particulièrement vulnérables. La vraie responsabilité, aujourd'hui, n'est pas de figer les tarifs par principe, c'est de garantir la continuité de la qualité des services.

Cécile MARENATI, Maire-Adjointe en charge des finances, de la commande publique et des délégations de services publics (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, vous l'aurez compris, la Ville s'aligne sur le tarif du Département pour ses propres usagers non financés, l'APA étant la référence tarifaire. C'est une mise en conformité avec le nouveau barème départemental, conformément à la règle d'indexation déjà adoptée auparavant par la Ville. La commune aligne mécaniquement son tarif pour les personnes sans aide extérieure. Je vous rappelle juste que les deux dernières hausses adoptées par le Conseil départemental ont été adoptées par le Conseil municipal le 28 mars 2024 pour 23,50 € et le 19 juin 2025 pour 24,58 €.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je n'ajoute pas plus d'éléments, si ce n'est que de dire que je ne suis pas ami avec les membres du gouvernement et que ce sont bien les Socialistes qui ont démontré tout récemment qu'ils étaient de grands amis du gouvernement. Je viens de vérifier à l'instant notre position. En 2025, nous avons voté contre cette délibération. Comme quoi, tout le monde change et vous êtes dorénavant, vous, dans une position opposée et inversée, mise à part une cohérence que l'on peut je ne vais pas dire applaudir, mais remarquer, qui est celle de M. Traoré. Y a-t-il des explications de vote ?

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinis)

Je resterai cohérente. Vraisemblablement, je n'ai pas d'amis. Je voterai contre cette délibération. Certes, ce n'est que 42 centimes. Pour autant, on a conscience que, dans le monde dans lequel on vit, on ne fait qu'augmenter les différentes charges à chaque fois en s'appuyant sur le fait que ce n'est que minime. Au bout de plusieurs années, cela fait quand même beaucoup. Je déplore qu'au-delà de la simple conformité légale, il n'y ait pas forcément d'échanges ou de débats, ou qu'il n'y en ait pas eu auparavant sur le budget, par rapport à la manière dont vous pouvez intervenir pour essayer de compenser cette décision départementale.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je précisais que je n'avais pas d'amis au gouvernement, mais j'ai des amis, d'autre part. Au Département, ce sont des partenaires avec qui il va falloir travailler. Je le dis de manière sincère. Quelle que soit l'idéologie politique, il faut travailler avec les partenaires départementaux, régionaux et avec la Métropole.

Bien sûr. Monsieur Traoré, à une certaine époque, vous étiez conseiller départemental dans la majorité. Vous êtes dans l'opposition aujourd'hui. Vous travailliez aussi à l'époque en lien avec le Département. Et j'espère qu'aujourd'hui, vous faites preuve d'objectivité dans vos relations avec le Département quand il s'agit de défendre l'intérêt de la Ville. C'est important de le faire. Merci, monsieur Traoré. Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 28 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. TRAORÉ)
Contre : 6 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme SARTORI)
Abstention : 1 (M. KHIAR)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-044. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DELEGUEE DU STATIONNEMENT PAYANT

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Il s'agit ici d'organiser dans des conditions régulières et transparentes la procédure qui permettra à la collectivité d'examiner les candidatures et les offres dans le cadre de la gestion déléguée. C'est une délibération de méthode, de sécurité juridique et de bonne administration. Comme vous le savez, le stationnement payant relève d'un enjeu important pour la Ville à la fois en matière d'organisation de l'espace public, de mobilité et de recettes. Avant toute décision sur le fond, nous devons mettre en place les instances prévues pour conduire la procédure dans le respect des règles. C'est l'objet de cette délibération. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Mon intervention est un dépôt de candidature des élus du Groupe Socialiste en lien avec le non-inscrit, Ibrahima Traoré.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La composition est la suivante : le maire ou son représentant, cinq titulaires membres et cinq suppléants.

Pour cette délibération, il convient de voter à bulletin secret ou à main levée si, à l'unanimité, nous avons un vote pour voter à main levée. Comme les fois dernières, je peux vous proposer de mener une liste commune. Par contre, si je m'adapte à la représentation à la proportionnelle, il faudra vous entendre dans l'opposition pour tenter, dans le cadre d'un compromis ou d'un consensus, de faire ressortir un ou une élue pour que l'on puisse présenter une liste composée de quatre titulaires et quatre suppléants de la majorité, et d'un ou une élue titulaire et d'un ou une élue suppléante de l'opposition. Y a-t-il d'autres interventions ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens)

Monsieur le maire, est-ce que l'on peut suspendre la séance pour 5 minutes, s'il vous plaît ?

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La séance est suspendue.

De 23 heures 19 à 23 heures 27 : suspension de séance.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La séance est rouverte. Y a-t-il des demandes d'intervention et des propositions de listes ?

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Nous proposons une liste commune de l'opposition avec moi-même en titulaire et Enrica Sartori en suppléante.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Il s'agit d'une liste commune avec la majorité. Vous avez dit « une liste commune de l'opposition ».

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Oui, cette proposition se fait en accord avec l'opposition.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je vous propose de voter pour un vote à main levée. Je mets aux voix.

Résultat du vote (vote à main levée)

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Le vote est unanime. Nous proposons de soumettre les membres suivants :

- titulaires : Hamza Guessine, Laurence Danibo, Latifa El Krete, Chantal Patout et Cécile Marenati,
- suppléants : Clément Parque-Battard, Aude Lalis, Ernest Banoro, Corentin Hospital et Amandine Maddi.

J'ai noté que vous souhaitez que l'on soumette une liste commune. Du coup, je vous propose de maintenir la liste que j'ai proposée, à l'exception des deux derniers noms, et de mettre Anissa Azzoug-Baillet à la place de Cécile Marenati en titulaire, et Enrica Sartori à la place d'Amandine Maddi en suppléante. Est-ce bon pour l'administration ? Parfait. Je mets aux voix cette liste.

Résultat du vote (liste)

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La liste est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2026-045. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DELEGUEE DE LA CONCESSION DU MOBILIER URBAIN

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Il s'agit de mettre en place le cadre institutionnel et procédural nécessaire pour conduire une procédure régulière. Il s'agit aussi d'un vote à bulletin secret, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. D'un point de vue réglementaire, comme précédemment, on peut procéder à main levée. Je vous propose de voter sur le vote à main levée.

Résultat du vote (vote à main levée)

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Le vote est unanime. Le cadre est le même que celui de la délibération n° 2026-044. Je vous propose une liste commune comme lors de la précédente délibération.

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Nous demandons une suspension de séance, monsieur le Maire.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La séance est suspendue.

De 23 heures 30 à 23 heures 32 : suspension de séance.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La séance est rouverte.

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Nous sommes d'accord pour une liste commune avec la candidature de Toufik Khiar en titulaire et d'Ibrahima Traoré en suppléant.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La liste que nous devons présenter était la suivante :

- titulaires : Corinne Moreau, Boubacar Siby, Cécile Marenati, Mélanie Cousin, Amandine Maddi ;
 - suppléants : Clément Parque-Batard, Ernest Banhoré, Cédric Thépaut, Laurence Danibo, Jean-Pierre Ruggieri.
- Toufik Khiar remplacerait Amandine Maddi en titulaire et Ibrahim Traoré remplacerait Jean-Pierre Ruggieri en suppléant. Est-ce bon pour l'administration ? Parfait. Je mets aux voix cette liste. Y a-t-il des explications de vote ? Non.

Résultat du vote (liste)

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORÉ, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La liste est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2026-046. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Il s'agit du même cas de figure, mais il n'y a pas de suppléant. Cette délibération concerne la désignation des membres du Conseil municipal au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Cette Commission a une fonction importante de suivi d'informations et d'avis sur un certain nombre des services publics locaux. Il est donc nécessaire que le Conseil municipal y soit représenté.

Dans cette délibération, il manque la mention concernant le vote à main levée. L'administration me confirme que l'on peut procéder par un vote à main levée, mais ils doivent rajouter cette mention dans un article. Je mets aux voix le rajout de cette mention ?

Résultat du vote (ajout du vote à main levée)

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORÉ, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je mets aux voix le fait de procéder par un vote à main levée.

Résultat du vote (vote à main levée)

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORÉ, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Le vote est unanime. Je vous propose de nouveau une liste commune. Avez-vous une proposition pour un ou une titulaire ?

Anissa AZZOUG-BAILLET (Groupe Socialiste)

Nous proposons la candidature d'Enrica Sartori.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La liste soumise au vote est la suivante : Odile Laborie, Mélanie Cousin, Antoine Becquart, Adam Bouhella et Enrica Sartori. Je mets aux voix cette liste.

Résultat du vote (liste)

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYSAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La liste est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2026-047. ASSEMBLEE. – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. – PRESENTATION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Il s'agit de répondre à une exigence réglementaire en proposant la liste qui permettra ensuite la constitution de cette Commission dans les formes prévues. La Commission communale des impôts directs est une instance prévue par les textes qui joue un rôle en matière fiscale et cadastrale. Le Conseil municipal doit présenter une liste de contribuables. Il ne s'agit donc pas ici d'une appréciation politique, mais d'une démarche encadrée nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité.

Les membres de l'opposition ont-ils des noms à proposer ?

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Nous souhaitons proposer Hervé Morizet. Il est propriétaire.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Il faudrait procéder par collège.

M. Hervé Morizet est-il une personne imposée à la taxe foncière ?

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Oui.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Hervé Morizet est-il titulaire ou suppléant ?

Vanessa COROYER (Groupe Socialiste)

Titulaire.

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinois)

Pour la taxe foncière, je souhaite proposer Willy Duville.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Titulaire ou suppléant ?

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinois)

Titulaire.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il d'autres propositions, notamment pour les autres collèges ? Non.

Je vous demande quelques instants, le temps de faire un point avec l'administration sur ces deux noms.

Il y a suffisamment de membres pour le collège des personnes imposées à la taxe foncière. Étant donné le délai restreint, nous avons réussi à réunir quelques Kremlinois en tant que commissaires titulaires et suppléants uniquement pour ce collège. Il y a un nouveau collège par rapport à la délibération votée en 2020. Il s'agit du collège de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il n'y a aucun membre dans ce collège en titulaire et en suppléant, ainsi que dans celui pour les personnes imposées à la CFE en titulaire et suppléant. Nous n'avons pas été en mesure de réunir des membres. Dans ce cadre précis, il y a une solution. Nous soumettrons cette liste en l'état, incomplète. Le Directeur départemental et régional des Finances publiques sera amené à désigner, dans ce cadre précis, d'office des commissaires concernés par ces collèges, conformément à la loi.

Nous allons soumettre au Directeur départemental régional des Finances publiques uniquement le collège des personnes imposées à la taxe foncière en tant que commissaires :

– titulaires : Willy Duville, Hervé Morizet, Marie-Laurence Bacon, Yvette Higuier, Maryvonne Pellay, Jacqueline Boutin ;

– suppléants : Henri Marraché, Paola Ruggeri, Pascal Graffan, Caroline Marty, Gilles Zarka et Hassan Alioua.

Pour le reste, nous laisserons la Direction départementale régionale des Finances publiques désigner d'office les commissaires titulaires concernés pour les collèges qui concernent la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la cotisation foncière des entreprises, ainsi que leurs suppléants. S'il n'y a pas d'explication de vote, je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La liste est adoptée à l'unanimité. Nous passons à la délibération suivante.

N° 2026-048. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

M. Olivier Zyzak, qui devait présenter ce rapport de délibération, est absent. Je présente ce rapport en son nom.

Le SIGEIF est un syndicat qui joue un rôle important sur des sujets structurants, notamment en matière d'énergie. Il nous appartient de désigner des représentants de la commune pour y défendre les intérêts du Kremlin-Bicêtre dans la durée et avec continuité. Je vous propose, pour cette délibération, M. Parque-Batard comme titulaire et Mme Latifa El Krete comme suppléante. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Contre : 1 (M. TRAORÉ)

Abstention : 7 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme COROYER, Mme AZZOUG-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-049. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Le SIPPEREC intervient sur des enjeux importants pour les collectivités, notamment en matière d'électricité et de réseaux de communication. Il nous appartient de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune. Au-delà de ce formalisme, il s'agit d'assurer une présence sérieuse de la Ville dans une instance qui traite de sujets structurants pour le territoire en matière d'électricité, de réseaux de communication et d'énergie.

Je propose pour cette désignation M. Clément Parque-Batard comme titulaire et M. Hamza Guessine comme suppléant. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Ibrahima TRAORÉ (non inscrit)

Je sou mets ma candidature au cas où vous cherchiez quelqu'un.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Avez-vous un suppléant ? Voulez-vous que nous mettions au vote votre candidature ?

Ibrahima TRAORÉ (non inscrit)

Mme Rim Yehya se présente comme suppléante.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je mets aux voix votre candidature.

Résultat du vote (candidatures de M. Traoré et de Mme Yehya)

Votants : 35

Pour : 7 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. TRAORÉ, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET)

Contre : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Abstention : 1 (Mme COROYER)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Les candidatures ne sont pas adoptées. Je sou mets les candidatures de M. Clément Parque-Batard comme titulaire et de M. Hamza Guessine comme suppléant.

Résultat du vote (candidature de M. Parque-Batard et de M. Guessine)

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Contre : 7 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. TRAORÉ, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET)

Abstention : 1 (Mme COROYER)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-050. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) GRAND ORLY-SEINE-BIEVRE

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je présente ce rapport à la place de M. Zyzak. La ville a adhéré à cette SPL. La SPL Grand Orly-Seine-Bièvre est un outil opérationnel qui peut intervenir dans des projets d'aménagement et de mise en œuvre de politiques publiques locales. Il est donc important que la Ville y soit représentée de manière claire et stable. Nous devons proposer un représentant pour la Ville, un seul titulaire. Je propose M. Olivier Zyzak. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. KHIAR, Mme SARTORI)

Abstention : 6 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. TRAORÉ, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-051. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE STRATEGIQUE DU GRAND PARIS EXPRESS

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je présente encore ce rapport à la place de M. Zyzak. Au regard des enjeux de transport, d'aménagement et d'attractivité, cette représentation n'est pas secondaire pour notre Ville. Je propose M. Clément Parque-Batard comme titulaire et Mme Latifa El Krete comme suppléante. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 28 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. KHIAR)

Contre : 1 (M. TRAORÉ)

Abstention : 6 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, Mme SARTORI)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-052. ASSEMBLEE. – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA METROPOLE DU GRAND-PARIS

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La CLECT de la Métropole du Grand Paris est une instance qui a un rôle important en matière financière et intercommunale. Elle participe à l'évaluation des charges transférées. La CLECT n'est pas une instance de pure forme. Elle touche à des sujets financiers structurants dans les relations entre les collectivités et les établissements intercommunaux. Il est important que la commune y soit représentée avec sérieux. Nous devons présenter un membre titulaire et un membre suppléant. Je propose Mme Cécile Marenati en titulaire et M. Jean-Pascal Lanuit en suppléant. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 28 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. KHIAR)

Contre : 1 (M. TRAORÉ)

Abstention : 6 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, Mme SARTORI)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-053. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY-SEINE-BIEVRE (EPT 12)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La CLECT de l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre est aussi une instance importante pour l'évaluation des charges et les relations financières entre les niveaux de collectivité. Le sujet peut paraître technique, mais, en réalité, il est assez concret pour la Ville. Les questions de charges transférées, de compensation et de répartition ont des conséquences budgétaires directes pour la Ville. Il faut une représentation cohérente et sérieuse au titre de la Ville. Je propose la candidature de M. Jean-Pascal Lanuit en titulaire et de Mme Cécile Marenati en suppléante. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 28 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. KHIAR)

Contre : 1 (M. TRAORÉ)

Abstention : 6 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, Mme SARTORI)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-054. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DE DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLE

Amandine MADDI, Maire-Adjointe en charge des affaires scolaires, de l'éducation et de la parentalité (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Il s'agit de désigner les délégués du Conseil municipal au sein des Conseils d'école. Il y a un conseil d'école par école. Il y a huit écoles. Ils sont composés de directeurs de l'école, d'un maire ou son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal, des maîtres d'école, des maîtres du Réseau d'aide spécialisée intervenant dans l'école, des représentants des parents d'élèves et du délégué départemental de l'Éducation nationale chargé de visiter l'école. Il convient de désigner ici, en Conseil municipal, un conseiller municipal pour chaque école maternelle et pour chaque école élémentaire de la ville, soit huit élus.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je propose les élus suivants comme délégués au sein des Conseils d'école :

- Pour les écoles maternelles :
 - Jean-Zay : M. Boubacar Siby,
 - Pauline-Kergomard : M. Olivier Zyzak,
 - Suzanne-Buisson : Mme Mélanie Cousin,
 - Mohamed-Mégrez : Mme Laurence Couto,

- Robert Desnos : Mme Chantal-Patout
- Pour les écoles élémentaires :
- Charles-Péguy : Mme Latifa El Krete,
- Benoît-Malon : Mme Clarelle Zafimaro,
- Pierre-Brossolette : M. Cédric Thépaut.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Abstention : 8 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-055. ASSEMBLEE. – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE JEANNE-D'ARC

Amandine MADDI, Maire-Adjointe en charge des affaires scolaires, de l'éducation et de la parentalité (Groupe Ensemble changeons Le KB)

L'école privée Jeanne-d'Arc est implantée dans notre commune et accueille des élèves de l'enseignement primaire. Cet établissement privé est géré par l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGE) Jeanne-d'Arc. Il est sous contrat d'association avec l'État. Il convient de désigner ici le représentant du Conseil municipal au sein de l'organe délibérant de l'OGE qui gère cet établissement privé sous contrat d'association.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je propose pour cette désignation le représentant du Conseil municipal M. Cédric Thépaut. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Abstention : 8 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-056. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ALBERT-CRON

Amandine MADDI, Maire-Adjointe en charge des affaires scolaires, de l'éducation et de la parentalité (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Le Conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement scolaire dont les principales fonctions sont :

- fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative,
- adopter le projet d'établissement,
- établir le règlement intérieur,
- étudier toute question relative à l'hygiène, la santé, la sécurité.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant au sein du Conseil d'administration du collège Albert-Cron.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je propose Mme Aude Lalis comme titulaire et Mme Mélanie Cousin comme suppléante. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Abstention : 8 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-057. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN-PERRIN

Amandine MADDI, Maire-Adjointe en charge des affaires scolaires, de l'éducation et de la parentalité (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Il est proposé de désigner le représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du collège Jean-Perrin.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Nous proposons M. Boubacar Siby en tant que titulaire et Mme Laurence Couto en tant que suppléante. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Abstention : 8 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-058. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE-BROSSOLETTE

Amandine MADDI, Maire-Adjointe en charge des affaires scolaires, de l'éducation et de la parentalité (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Le Conseil d'administration reste l'organe décisionnel de l'établissement, dont les principales fonctions sont de :

- fixer les principes de mise en œuvre d'autonomie pédagogique et éducative,
- adopter le projet d'établissement,
- établir le règlement intérieur,
- étudier toute question relative à l'hygiène, la santé et la sécurité.

Nous devons procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration du lycée professionnel Pierre-Brossolette.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je propose M. Cédric Thépaud comme titulaire et M. Corentin Hospital comme suppléant. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Abstention : 8 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-059. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE POLYVALENT DARIUS-MILHAUD

Amandine MADDI, Maire-Adjointe en charge des affaires scolaires, de l'éducation et de la parentalité (Groupe Ensemble changeons Le KB)

Nous devons désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration du lycée Darius-Milhaud.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je propose de désigner Mme Bensettiti comme titulaire et Mme El Krete en suppléante. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Abstention : 8 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-060. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EDIFICATION D'UN ENSEMBLE SCOLAIRE DE 2^E CYCLE RUE DU PROFESSEUR-BERGONIE

Amandine MADDI, Maire-Adjointe en charge des affaires scolaires, de l'éducation et de la parentalité (Groupe Ensemble changeons Le KB)

À la suite des élections municipales du 28 mars 2026 et en application des dispositions des articles L. 5212-6 et L. 5212-7 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat intercommunal pour l'édification d'un ensemble scolaire de 2^e cycle rue du Professeur-Bergonié doit être pourvu d'un nouveau Comité composé des délégués des communes adhérentes dont le mandat aura la même durée que celle des Conseils municipaux qui les auront élus. Il nous appartient de désigner trois titulaires membres du Conseil municipal pour représenter la commune du Kremlin-Bicêtre au sein du Comité du Syndicat intercommunal pour l'édification d'un ensemble scolaire de 2^e cycle rue du Professeur-Bergonié.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je propose de désigner les trois membres titulaires, sans suppléant, comme le prévoit cette délibération : Mme Amandine Maddi, M. Olivier Zyzak et M. Hamza Guessine. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Abstention : 8 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-061. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE INNOVAM

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La Mission locale intercommunale Innovam joue un rôle important en direction des jeunes en matière d'insertion, d'accompagnement et d'orientation. Nous devons soumettre un titulaire et un suppléant. Je vous propose M. Siby comme membre titulaire et M. Bouhella comme membre suppléant. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Abstention : 8 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-062. ASSEMBLEE. – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La fonction de correspondant défense au sein du Conseil municipal est prévue pour assurer un lien d'information et de relais sur les questions de défense et de citoyenneté. Le correspondant défense est un interlocuteur identifié sur ces sujets à la croisée de la citoyenneté, de la mémoire et du lien avec les institutions. Il est donc normal que nous procédions à cette désignation. En tant que membre titulaire, sans suppléant, je propose la candidature de Mme Aude Lalès. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 28 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. TRAORÉ)

Abstention : 7 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, M. KHIAR, Mme SARTORI)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-063. ASSEMBLEE. – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUX INSTANCES D'ÎLE-DE-FRANCE CONSTRUCTION DURABLE (EX-SAERP)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

M. Zyzak étant absent, je présente rapidement ce rapport en son nom. La Ville étant actionnaire de cette structure, il nous appartient d'y désigner un représentant. Cette désignation n'est pas symbolique. Elle engage la commune dans les organes de gouvernance d'une structure dans laquelle elle est présente. Il faut de la cohérence dans la désignation. C'est pourquoi je vous propose de désigner M. Olivier Zyzak comme représentant de la commune. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 28 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYZAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. KHIAR)

Abstention : 7 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-064. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE LOCALE D'EPARGNE DU VAL-DE-MARNE

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La Ville détient des parts de la Société locale d'épargne du Val-de-Marne et doit, à ce titre, être représentée à son Assemblée générale. Il s'agit ici d'une représentation liée à la qualité de la Ville comme détentrice de parts. Nous devons désigner un titulaire et un suppléant pour la durée du mandat. Je propose Mme Sandra Drané comme titulaire et Mme Laurence Danibo comme suppléante. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYKAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL)

Abstention : 8 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-065. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D’ACTION FONCIERE DU VAL-DE-MARNE (SAF 94)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

M. Zyzak étant absent, je présente rapidement ce rapport en son nom. Le SAF 94 est un partenaire de la Ville sur des enjeux fonciers et commerciaux. Il accompagne la Ville sur des sujets de réserve foncière et de redynamisation commerciale. Il est normal que nous y désignons des représentants pour poursuivre ce travail en cohérence. Je propose en ce sens, en tant que délégué titulaire, M. Cédric Thépaut, et, en tant que suppléant, M. Olivier Zyzak. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 28 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYKAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. KHIAR)

Abstention : 7 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2026-066. ASSEMBLEE. – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L’AGENCE METROPOLITAINE DES MOBILITES PARTAGEES (AGEMOB)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Les mobilités sont un enjeu fort pour notre territoire. Il est important que la Ville soit présente dans cette Agence. Je propose la désignation d'un délégué titulaire en cohérence avec cette délibération qui serait M. Clément Parque-Batard et, comme suppléant, M. Antoine Becquart. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 28 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYKAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, M. BECQUART, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, Mme DANIBO, M. HOSPITAL, M. KHIAR)

Abstention : 7 (Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUG-BAILLET, Mme COROYER, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

Lionel ZINCIROGLU, Maire

J'ai été saisi par quatre conseillers municipaux pour des questions orales. Les délais ont été respectés, conformément au règlement intérieur en vigueur, et je vous en remercie. Cependant, de nouveau, certains d'entre vous avaient transmis plusieurs questions orales. Je n'ai pas envie de choisir pour vous. Je vous demande ce soir de ne traiter qu'une seule question orale telle que le prévoit notre règlement intérieur. Le premier envoi a été effectué par M. Toufik Khiar. Je vous prie de bien vouloir choisir et ne lire qu'une seule des trois questions que vous avez transmises, monsieur Khiar.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens)

Monsieur le Maire, lors de l'ancienne mandature, nous avons discuté des questions orales du Conseil municipal. Nous avons eu plusieurs débats avec l'ancienne majorité sur les questions qui étaient portées pour chaque Conseil municipal. C'est votre choix que l'on ne puisse poser qu'une question, mais le Code général des collectivités territoriales dit vraiment le contraire. Le règlement intérieur ne spécifie pas qu'il n'y a qu'une question. J'ai envoyé un mail qui expliquait ce point. Il est bien tard. Je vais épargner tout le monde.

Par contre, je voudrais avoir votre avis, monsieur le Maire, parce que c'était vraiment une question sur laquelle on s'est battu dans l'ancienne mandature. Vous maintenez ce point alors que vous étiez contre ce choix de l'ancien maire selon lequel l'opposition ne pouvait poser qu'une question. Je le regrette fortement.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Voulez-vous que je vous réponde sur ce point ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens)

Je veux bien.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Il y a eu des débats divers et variés sur les différents règlements intérieurs entre 2020 et 2026. Il n'y avait pas qu'un seul règlement intérieur. De mémoire, on en a voté plusieurs. Il y a eu des amendements et des propositions. Pour ce qui concerne le nombre de questions orales, il y avait eu un débat autour de la notion qu'une question orale peut être posée par un groupe ou par un conseiller municipal. C'est clairement ce qui est indiqué dans le règlement intérieur. Le Code général des collectivités territoriales reconnaît en effet le droit pour les conseillers municipaux de poser des questions orales. En revanche, il ne fixe ni leur nombre ni leur modalité d'exercice. Ces modalités, comme demandé par le CGCT, relèvent du règlement intérieur du Conseil municipal qui a précisément pour objet d'organiser le bon déroulement de nos séances. Le fait de prévoir une question par conseiller s'inscrit dans cette logique d'organisation qui a été actée dans ce règlement. Nous sommes parfaitement dans le cadre légal. Je vous invite simplement à ne pas opposer le Code général des collectivités territoriales au règlement intérieur. Les deux sont complémentaires. Le premier pose un principe, le second en organise l'application. Mon rôle, aujourd'hui, est aussi de veiller au bon déroulement de cette séance. Cela suppose que chacun respecte le cadre qui a été collectivement adopté par le passé jusqu'à un renouvellement de règlement intérieur que nous devons voter en séance dans les six mois suivant notre élection. Je vous propose que l'on poursuive en ce sens et que vous choisissiez, de manière libre, la question orale que vous voulez lire.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens)

J'espère que nous pourrions échanger rapidement sur le nouveau règlement intérieur.

Monsieur le Maire, ma première question concerne la carte scolaire pour la rentrée 2026-2027. Dans un contexte de réduction de moyens alloués au 1^{er} degré, plusieurs éléments laissent apparaître des fermetures de classes, notamment dans les écoles maternelles au Kremlin-Bicêtre. Cette situation soulève des interrogations alors même que la baisse démographique aurait pu permettre d'améliorer les conditions d'encadrement des élèves. À ce titre, je souhaiterais disposer d'éléments précis concernant le nombre de classes fermées ou menacées de fermeture, école par école, ainsi que le nombre de postes concernés. Je souhaiterais également connaître les effectifs prévisionnels par classe, le positionnement défendu par la municipalité auprès de l'Éducation nationale, ainsi que les démarches engagées ou envisagées pour préserver les conditions d'enseignement satisfaisantes. Voilà ma première et dernière question.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Pour tout vous dire, j'ai eu hier ces informations en détail et précises. J'ai demandé au représentant de la DASEN 94 de venir en mairie, selon ses disponibilités. Il est venu pour m'expliquer tous ces éléments en détail.

Les classes concernées sont deux classes de petite section dans les écoles Pauline-Kergomard et Mohamed-Megrez. J'ai fait un point de la situation avec la DASEN. Cette hypothèse n'est pas encore décidée de manière définitive puisque des retours sont attendus et reconfirmés par la DASEN sur le prévisionnel des inscriptions qui seront transmises par les directions d'école d'ici à juin 2026. Cette hypothèse est principalement liée, selon les explications de la DASEN, à l'évolution démographique du Val-de-Marne en nette diminution. Le nombre d'élèves est aujourd'hui de 128 000 dans le Département. Il est prévu encore une perte de 20 000 élèves d'ici à 2035. Les projections prévoient une baisse du nombre d'élèves de 13 % pour Le Kremlin-Bicêtre pour la rentrée prochaine. Si ces classes ferment, le nombre d'enfants par classe passera de 16 à ce jour, avant fermeture, à 25 pour l'école Pauline-Kergomard à la rentrée prochaine ; et de 18 avant fermeture de classe à 24 pour l'école Mohamed-Megrez à la rentrée prochaine. Cela augmente les effectifs par classe, mais maintient des conditions d'encadrement et d'accueil acceptables selon la DASEN et selon les zones d'éducation en quartier prioritaire ou non.

Nous serons, au titre de la majorité municipale, évidemment très attentifs à cette situation. Je rencontrerai avec les élus concernés très prochainement les directions de ces écoles pour échanger avec elles. Nous ne défendons pas l'État sur ces positions, mais nous avons néanmoins des chiffres alarmants sur la baisse de la démographie avec moins de familles avec enfants qui s'installent dans le Val-de-Marne et, notamment, au Kremlin-Bicêtre. C'est un fait.

Nous avons une responsabilité collective d'avoir un regard objectif de la situation, mais nous serons aux côtés des familles si ces fermetures sont contestées en fonction des chiffres qui pourraient être confirmés par la DASEN avant l'été 2026.

Voilà tous les éléments que j'ai en ma possession et la position que je peux vous donner concernant notre majorité municipale. La seconde question que nous avons reçue est celle de Mme Sartori.

Enrica SARTORI (Groupe Écologistes et Citoyens)

Je souhaite revenir sur la situation des personnes sans-abri dans notre commune. En 2024, le décès d'une personne sans domicile, lié au froid, a profondément marqué les habitants. En creusant cette question, j'ai découvert via l'association Les Morts de la Rue que cinq personnes sans-abri sont décédées cette même année au Kremlin-Bicêtre, dont une enfant de 3 ans. Ces données doivent être prises avec prudence. Elles ne sont pas exhaustives, car elles reposent sur des signalements. Par ailleurs, elles peuvent concerner des situations diverses, y compris des personnes hébergées temporairement, par exemple à l'hôtel, et pas uniquement des personnes vivant à la rue.

Pour autant, ces chiffres traduisent une réalité préoccupante et posent la question de la connaissance et de l'accompagnement de ces publics dans notre commune.

J'ai donné le contexte, j'en viens à ma question. La Ville dispose-t-elle aujourd'hui d'un état des lieux précis du nombre de personnes sans domicile présentes sur le territoire et de leurs besoins ? Envisagez-vous de mettre en place un programme spécifique en lien avec les associations pour mieux accompagner ces personnes, notamment concernant la santé mentale ? Par ailleurs, quelles mesures envisagez-vous de prendre en période de grand froid pour éviter de nouveaux drames ? Enfin, quelle est la stratégie globale de la Ville pour lutter contre le sans-abrisme ?

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Le problème auquel nous sommes confrontés, c'est que nous avons des données recensées et des données liées à des signalements. À ce jour, de manière officielle, cinq personnes en situation de rue ont été recensées sur le territoire du Kremlin-Bicêtre, selon le bilan transmis par l'APUR dans le cadre de la Nuit de la solidarité métropolitaine. Il s'agit de cinq hommes. Parmi ces personnes, trois sont actuellement accompagnées par le CCAS. Les deux autres ont été repérées à l'hôpital AP-HP par les équipes de l'APUR. Nous n'avons pas d'éléments supplémentaires les concernant, la Nuit de la solidarité reposant sur un simple comptage et non une maraude.

Voici la situation de chacune des trois personnes suivies par le CCAS. Je ne vais pas citer leur nom.

L'une, âgée de 38 ans, est domiciliée à Emmaüs Solidarité. Elle est arrivée dans la commune en février. Un accompagnement vient d'être initié avec cette personne pour évaluer sa situation globale et l'orienter vers les dispositifs adaptés.

L'autre personne, de 36 ans, est domiciliée à Emmaüs Solidarité. Suivi depuis janvier, il a pu bénéficier du dispositif grand froid et être hébergé au gymnase municipal, ce qui est une première étape dans son parcours de stabilisation.

Enfin, la troisième personne, de 48 ans, est domiciliée à l'Accueil fraternel, après une sortie de détention fin mars. Il est dans une période charnière. L'accompagnement vise à l'aider à se réinscrire dans un parcours stable.

Des actions d'accompagnement ont été mises en place pour chacune de ces trois personnes. L'accompagnement s'articule autour des axes suivants :

- recours aux 115 (SAMU social) pour les mises à l'abri urgentes, notamment lors des périodes et des épisodes de grand froid ou en cas de danger immédiat,
- ouverture et rétablissement des droits (RSA, AME, complémentaire santé solidaire, domiciliation et accompagnement dans les démarches auprès de la CAF, de la CPAM ou de la Préfecture). Ces personnes ont souvent des droits non ouverts ou interrompus depuis longtemps.
- orientation vers un hébergement stable (saisie du SIAO 94 pour des demandes d'admission en CHRS, selon les situations, dans l'objectif de sortir de l'urgence et de construire un projet d'insertion),
- aide alimentaire, octroyée et accompagnée d'une orientation vers l'épicerie solidaire. C'est souvent ce premier lien concret qui permet d'instaurer une relation de confiance et d'avancer ensuite sur d'autres aspects.

Pour ce qui concerne les partenariats mobilisés, le suivi s'appuie sur un travail partenarial actif avec plusieurs acteurs du territoire.

– la Croix-Rouge, avec des équipes qui assurent des maraudes hebdomadaires, une coordination qui permet une veille sociale et continue sur le terrain,

– l'Élan retrouvé, un nouveau partenariat avec un bus itinérant proposant douche, soins médicaux sur ordonnance, possibilité de se changer, avec une infirmière, une assistance sociale et un accès à un psychologue si besoin. Ce dispositif est précieux pour toucher des personnes qui ne franchiraient pas la porte d'une structure fixe.

En ce qui concerne la santé mentale, il s'agit d'un enjeu majeur reconnu aujourd'hui comme une cause nationale en 2025 et reconduit en 2026. Cela dit bien l'ampleur des difficultés auxquelles notre société est confrontée. À notre niveau, nous avons choisi une approche concrète, fondée sur le terrain et sur des outils dont nous disposons. Notre rôle, à l'échelle de la commune, est assez clair : organiser, coordonner et faciliter l'accès aux dispositifs existants pour que les situations les plus fragiles ne restent pas sans réponse avec le CCAS, les acteurs de santé, les hôpitaux autour du renforcement du lien entre le social et le médical. C'est un engagement important.

Petit aparté. Au-delà de ces personnes qui ont été recensées dans un cadre officiel, nous avons aussi des signalements ou des rencontres sur le terrain. J'ai demandé, sans plus attendre, à Mme Laurence Couto de recevoir certains sans-domicile fixe, ce qu'elle a commencé à faire, pour que l'on puisse travailler dans un cadre apaisé, sérieux et serein pour trouver des solutions de relogement. Cela passe par un accompagnement social et administratif que nous allons mettre en œuvre. Il va nous falloir probablement un peu plus de temps. Cela ne fait que 25 jours que nous sommes là.

Je vais vous laisser débattre parce que je n'ai pas proposé le débat.

Ibrahima TRAORÉ (non inscrit)

Ce n'est pas pour débattre. C'est juste pour compléter vos propos. C'est nous qui avons mis en œuvre les outils que vous avez énumérés. J'ajoute qu'il y a aussi un travail de la Police municipale en termes de prévention et de repérage. Je voulais juste apporter un éclairage. Il n'y a pas de débat à chaque fois que je prends la parole. Ne vous inquiétez pas.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

On ne s'inquiète pas, on est très serein. Vous avez raison de rappeler ces éléments. C'est vrai. C'est un travail effectué tout au long des différents mandats et que l'on va continuer et pérenniser, accompagnés de nouveaux partenariats si possible et d'une forme de recensement développée en lien avec la Police municipale ou avec d'autres services. On a aussi chacun une responsabilité individuelle et collective de recenser à notre niveau ces différentes personnes. Deux autres questions orales ont été soumises. Il y a d'abord celle de M. Hakim Mamouni. Je vous laisse, Mme Yehya, lire cette question.

Rim YEHYA (*Groupe Insoumis et Forum kremlinois*)

Il ne s'agit pas de ma question. Je vais me contenter de lire. Monsieur le maire, deux commerçants de l'avenue Eugène-Thomas nous ont récemment alertés sur une intervention directe de deux élus de votre majorité. Selon ces commerçants, ces élus les auraient rappelés à l'ordre non seulement sur la couleur de la façade de leur commerce, mais aussi sur la gestion même de leur activité.

Ma question est la suivante : sur quel fondement juridique ou réglementaire des élus municipaux peuvent-ils imposer des normes de façade aux commerçants ? Et pourquoi cette intervention a-t-elle été menée directement par des élus alors que ces missions relèvent normalement des services municipaux compétents ? Je vous remercie pour vos éclaircissements, monsieur le Maire.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Je pose la question que je n'ai pas posée tout à l'heure : y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Thépaut, un des élus concernés veut prendre la parole.

Cédric THÉPAUT, Maire-Adjoint en charge du commerce, de l'attractivité économique, de l'emploi, du marché et de la petite enfance (*Groupe Ensemble changeons Le KB*)

Pour information, les deux élus présents étaient M. Ruggieri, 1^{er} Adjoint, et moi-même, 3^e Adjoint, chargé du commerce, de l'attractivité commerciale, de l'emploi et du marché forain. Le dimanche 29 mars, nous nous sommes promenés avenue Eugène-Thomas, lors du marché forain, pour rencontrer les commerçants et les forains, et pour nous présenter tout simplement. Je me suis présenté comme leur nouvel élu. Je leur ai indiqué que nous aurions des discussions ensemble. Nous sommes allés rencontrer ce commerçant. On va dire son nom : c'est Sabah Oriental. En aucun cas, nous ne nous sommes mis en porte-à-faux avec lui. Au contraire. C'est lui qui nous a abordés pour nous parler de ses difficultés sur l'enseigne qu'il avait. Il nous a expliqué un peu les démarches qu'il avait faites. Il avait fait trois demandes auprès de la Mairie pour connaître les modalités de couleur, ce qu'il avait à payer, etc. Nous lui avons dit que nous le recevions plus tard pour en discuter. Il est d'ailleurs venu cette semaine pour nous rencontrer. Cela s'est très bien passé. Il était plutôt très satisfait de notre réponse. On a parlé aussi des différentes problématiques qu'il rencontrait et nous lui avons dit qu'il pourrait simplement venir nous voir en mairie pour en discuter. Il n'y a pas eu d'agressivité. Au contraire. C'est mon rôle de recevoir les commerçants.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. La question telle qu'elle est posée semble mettre en avant que les élus n'auraient pas le droit de mener certaines missions. Les élus sont aussi en charge, dans le cadre de leur délégation, de rappeler des règles. Je vois le fait qu'ils aillent à la rencontre des commerçants de manière beaucoup plus positive que vous. C'est une manière efficace de remplir leur rôle par le dialogue, par le contact direct. Je vous le dis et je vous rassure, ils ne travailleront pas en chambre. Ils diront les choses comme elles doivent être faites conformément à la réglementation. Ils iront plutôt sur le terrain à la rencontre des commerçants. En l'occurrence, il s'agit d'un sujet en lien avec la charge de M. Thépaut. Il s'agit ainsi de comprendre certaines choses.

Autre point plus technique et architectural. J'ai discuté avec les représentants de l'Architecte des bâtiments de France (ABF). Une statistique m'a été donnée. 95 % des enseignes de la ville du Kremlin-Bicêtre sont hors normes, hors règles, vis-à-vis des règles de l'ABF, en raison du périmètre lié à l'entrée du CHU de l'hôpital. Il est sûr que l'on doit réglementer. Et, dans le cadre du projet et du programme municipal que l'on a porté, nous voulons mettre en place une charte de devanture commerciale. Avant même de mettre en place cette charte, nous nous devons d'aller discuter, d'amorcer un dialogue avec les commerçants parce que, derrière, il y aura nécessairement une implication des commerçants. Il y aura une implication financière, administrative, de manière à tenter d'obtenir une harmonisation des façades et une forme de cohérence peut-être par axe, par secteur. Ce sera travaillé en lien avec les ABF. Il est sûr qu'aujourd'hui, notamment en matière d'enseignes lumineuses et de LED, quasiment tous les commerces respectent les règles. C'est un fait.

Ce n'est pas parce que c'est ainsi depuis des années que l'on ne doit rien faire. Nous avons choisi de réglementer et, dans la mesure du possible, de le faire par le biais d'un dialogue avec les commerçants. En l'occurrence, il s'agissait d'un dialogue serein et posé qui a permis d'avoir d'autres échanges avec le commerçant qui avait une forme de frustration sur certaines questions qu'il voulait poser à la majorité et à la municipalité sur d'autres aspects. On peut passer maintenant à la question suivante, qui est la vôtre, Mme Yehya.

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinois)

Ma question orale porte principalement sur les associations. J'ai eu l'occasion de dire tout à l'heure que le tissu associatif me semble extrêmement important, notamment pour faire vivre une ville et faire se côtoyer les habitants et les habitantes entre eux. Or, il s'avère que certaines décisions ou, en tout cas, des bruits de couloir traînent depuis quelques jours sur l'annulation du Festival de l'écologie populaire. J'aimerais avoir quelques éléments à ce sujet et aussi sur un potentiel déménagement de nouveau de la Maison de la citoyenneté et de la vie associative qui a déjà été opérée il y a peu de temps au niveau de l'ECAM. Il se dit qu'un nouveau déménagement serait de nouveau prévu, ce qui serait plutôt néfaste dans l'organisation des associations de manière générale.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je vais rebondir sur le Festival de l'écologie populaire dans un premier temps. Il a un dimensionnement qui mérite d'être questionné de par sa connotation militante, visible aux yeux de nombreux habitants. J'envisage par ailleurs l'écologie autrement que par le prisme du mot « populaire ». Je tiens à le préciser tout de suite, nous assumons de ne pas avoir la même vision politique que la précédente majorité sur certains événements de la ville. Dans ce cadre précis, parce que nous ne sommes là que depuis 25 jours, pour rappel, nous souhaitons réfléchir à un calendrier de nos événements pour leur donner de la cohérence et faire en sorte que tous les Kremlinois bénéficient d'une offre complète et adaptée à l'échelle de la ville. C'est à eux que nous nous adressons en priorité. Cette annulation est aussi un choix d'urgence. Organiser le festival dans un contexte d'installation en cours d'une nouvelle municipalité paraissait aussi plus qu'acrobatique. Nous allons donc travailler sur une offre renouvelée qui sera destinée aux Kremlinois, aux familles et selon des thèmes très divers, si possible annuellement.

Je rebondis sur un autre sujet qui a été soulevé tout à l'heure par M. Delage au sujet des Olympiades. Les Olympiades, telles que cela devait se dérouler, nécessitaient une météo optimale. On a annulé les Olympiades pour des raisons météorologiques et pas du tout pour une raison politique. On est censé organiser de nouveau les Olympiades. On est dans l'attente d'une proposition d'une date par les services.

Concernant le déménagement de la MCVA, c'est une décision que nous n'avons pas prise, madame Yehya. Je vous renvoie à celle prise par la précédente majorité.

Ne vous inquiétez pas pour l'importance que nous accordons au tissu associatif de la ville. Nous considérons aussi qu'il est essentiel à la vitalité de la commune et à son oxygène. Certains élus de la majorité, vous l'avez rappelé à juste titre tout à l'heure, viennent précisément du milieu associatif ou le connaissent parfaitement bien. Nous travaillerons main dans la main avec les forces vives du territoire kremlinois et les associations qui en font partie.

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinois)

Excusez-moi, je crois qu'il y a incompréhension. Je ne parle pas du déménagement qui a déjà eu lieu. Il y a des bruits de couloirs selon lesquels un nouveau déménagement serait prévu. C'était le sujet de ma question.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Vous l'avez reformulée : ce sont des bruits de couloirs. En lisant votre question, j'apprends qu'il y aurait un déménagement. S'il se fait derrière mon dos, ce serait regrettable. Il n'y a pas de décision de déménagement concernant la MCVA.

VŒUX

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Nous passons aux deux vœux qui ont été déposés au même moment. Ils sont portés par Rim Yehya et Hakim Mamouni. Je vous laisse lire ces vœux.

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinois)

Deux vœux ont été déposés. Un premier porte sur la question des blocages des prix de l'énergie. Je ne vais peut-être pas tout vous lire. L'idée était de revenir sur les éléments légaux et, notamment, sur la situation que l'on connaît à l'heure actuelle où les différents conflits et guerres ont un impact sur le coût de l'essence et sur le prix de l'énergie de manière générale. Le budget primitif qui a été proposé montre une hausse des prix des fluides et des carburants. C'est quelque chose qui a été anticipé au niveau de la ville. Il est donc proposé un vœu pour demander un blocage des prix et de le faire valoir auprès des différentes instances locales.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention autour de ce vœu présenté par Mme Yehya ? Je n'en vois pas.

Les vœux qui seront déposés sur des sujets qui concernent le national, l'international, l'Europe feront partie des propositions que l'on va vous faire concernant le nouveau règlement intérieur. Pour tout vous dire, à mon sens, il n'est pas simple de demander le blocage des prix de l'énergie. J'ai un prisme qui est localisé. Si on veut vraiment avoir une souveraineté énergétique, il aurait fallu que les précédentes majorités entament et amorcent une politique ambitieuse concernant l'énergie. Tout à l'heure, Mme Sartori en parlait avec la centrale géothermique. En effet, les villes voisines ont amorcé ces projets, sauf qu'elles n'ont pas attendu 2026 pour le faire. Je ne citerai que Cachan qui a lancé un tel projet en 1984. Lancer une centrale géothermique prend des dizaines d'années. Il ne s'agit pas seulement de choisir un emplacement sans prévenir les habitants. Il faut faire en sorte que les études aient lieu. Il faut construire cette centrale.

Ce sont des travaux structurants et complexes pour raccorder les différentes résidences, sociales ou non, de manière horizontale. Ce sont aussi des travaux au niveau vertical pour les copropriétés ou les résidences sociales. Tout cela est très structurant. En matière de calendrier, sincèrement, ni vous ni nous ne savons où nous en serons si on accepte d'amorcer ces projets.

Admettons que nous puissions avoir un consensus sur ces projets avec les habitants, notamment en matière de centrale géothermique. Nous ne sommes pas contre la géothermie, mais ce ne serait pas suffisant en matière d'énergie. Il faut aussi accompagner le chauffage urbain en géothermie par des gestes d'isolation. Force est de constater que, dans nos écoles, dans le patrimoine communal, nous en sommes très loin. Nos écoles ne sont pas suffisamment isolées. Elles ont des problématiques que je ne peux pas lister aujourd'hui. À mon sens, on doit déjà amorcer des sujets bien en amont avant de nous concentrer sur l'arrivée probable d'une centrale géothermique.

Pour ce qui concerne le blocage des prix de l'énergie, c'est très simple, quand on n'a rien fait pendant 20-25 ans, on dépend des prix de l'énergie. Dans le même temps, des villes ont entrepris des travaux, une politique pluriannuelle en matière de performances énergétiques et, aujourd'hui, ne dépendent même plus des prix de l'énergie parce qu'elles ont une forme de souveraineté énergétique. C'est le cas de nombreuses villes quelles que soient les idéologies et les couleurs politiques. C'est le cas à Cachan et à Maisons-Alfort. Nous en sommes très loin.

Je ne vais pas m'abstenir, mais je n'ai pas envie de voter pour ce projet de vœu parce qu'il me paraît lunaire, en tout cas selon mon prisme. Je ne prendrai pas part au vote. Je mets aux voix ce vœu.

Départ de Mme COROYER.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour le groupe de la majorité : 11 voix contre, 10 abstentions et 6 ne prenant pas part au vote

Pour les groupes de l'opposition : 7 voix pour

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Le vœu n'est pas adopté. Nous passons au second vœu, porté par Rim Yehya.

Rim YEHYA (Groupe Insoumis et Forum kremlinois)

Je ne m'attends pas forcément à ce que ce vœu passe en Conseil municipal. En effet, il est dans la même lignée que la lutte contre les superprofits et le capitalisme. Ce vœu porte sur la question des suppressions de classes au niveau du Kremlin-Bicêtre. Une question a été posée précédemment par Toufik Khiaïr.

Ce vœu est porté par moi, Hakim Mamouni et Ibrahima Traoré dans une version qui est amendée. Une carte scolaire a été proposée avec la fermeture de deux classes maternelles en petite section à partir de la rentrée. Cela s'appuie sur un enjeu démographique.

Pour moi, il y a deux sujets. Il y a un sujet démographique avec une baisse de natalité et, donc, une baisse du nombre d'enfants. Au final, un budget 2026 a été voté au niveau national avec une suppression de 4 000 postes d'enseignants. C'est ce que l'on va retrouver par la suite au niveau local.

La question de la baisse démographique n'est pas une véritable raison. Au contraire, je pense qu'à l'heure actuelle, on devrait se saisir de l'opportunité de la baisse démographique pour qu'il y ait des petites classes pour accompagner les élèves dans leur entrée dans l'univers scolaire. À chaque fois qu'il y a un fossé entre la manière de vivre et l'entrée dans le système scolaire, vu les évolutions diverses et variées, c'est là qu'il peut y avoir potentiellement de l'échec scolaire.

Par ailleurs, il me semble intéressant de mettre ce point en parallèle avec le budget primitif. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais il est question d'une augmentation d'aides auprès de l'école privée Jeanne-d'Arc à hauteur d'un peu plus de 11 %, parce qu'il y a davantage d'élèves et d'élèves au sein de cet établissement. Pour les personnes qui ont eu le loisir de suivre un Conseil municipal lors de la rentrée dernière, il y a eu un débat sur le fait qu'il y avait davantage d'élèves au sein des établissements privés. S'il n'y a pas une amélioration des conditions d'enseignement et d'accueil des enfants au niveau des écoles, un mécanisme risque de se mettre en place avec davantage de parents qui voudront scolariser leurs enfants dans le privé. De ce fait, s'il y a davantage d'enfants, il y aura davantage de subventions pour le privé. C'est le serpent qui se mord la queue.

En tout cas, à travers ce vœu, l'objectif est de dénoncer la proposition et la décision de vouloir continuellement faire des coupes budgétaires, surtout sur des questions de service public qui sont l'essence même de la République, comme l'école. La volonté de ce vœu est donc de s'opposer à cette fermeture de classes et de missionner M. le Maire pour le faire valoir au niveau de différentes instances institutionnelles.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce vœu ? Non. Tout à l'heure, M. Khiaïr a posé une question concernant ce même sujet. J'ai apporté tous les éléments que j'avais en ma possession. Après avoir rencontré les organisations syndicales et les différentes directions, la DASEN m'a expliqué que le sujet, tel qu'il a été présenté, n'a pas apporté beaucoup de tensions chez les différents représentants. Il y a une forme de compréhension au vu de la situation. Il y a un fait. On ne peut pas sortir de ce fait. À la rentrée prochaine, il y a une baisse du nombre d'élèves prévue à hauteur de 13 % au Kremlin-Bicêtre. Si les deux classes concernées étaient maintenues, il y aurait 16 élèves pour celle de l'école Pauline-Kergomard et 18 élèves pour celle de l'école Mohamed-Megrez. La DASEN m'a expliqué qu'en maintenant ces classes, d'autres choix devront être faits dans d'autres villes. Ils ont une répartition et un mode de calcul, qui peuvent être contestables. Mais ils ont un mode de fonctionnement lié au mode de calcul de l'État et de la DASEN.

Dans notre cas précis, de ce que je comprends aussi, ce ne sont pas des éléments fermes aujourd'hui. Il y a une évolution possible selon le prévisionnel d'inscriptions qui sera confirmée en juin. Concernant les quartiers du haut de la ville, à savoir les écoles Pauline-Kergomard et Mohamed-Mégrez, la DASEN m'a expliqué qu'il peut y avoir des inscriptions venant de familles de militaires qui s'installent parfois à la dernière minute. Ce chiffre reste en baisse par rapport aux précédentes années. Auparavant, les familles de militaires qui s'installaient juste avant la rentrée scolaire arrivaient avec des enfants, mais, aujourd'hui, ce sont plutôt des couples ou des personnes seules qui s'installent au Kremlin-Bicêtre. Nous connaissons les derniers éléments en juin.

Il est certain qu'en cas de fermeture, la classe de l'école Pauline-Kergomard passera à 25 élèves et celle de l'école Mohamed-Mégrez à 24 élèves.

À titre de comparaison, parce qu'on aime aussi faire des comparaisons parfois biaisées avec l'école privée, les classes sont beaucoup plus peuplées dans le privé que dans le public. C'est un fait. Dans la plupart des villes du Val-de-Marne, notamment dans les classes de petite section, il y a aux alentours de 30 élèves par classe dans le privé. Ces données m'ont été présentées.

Je propose à la majorité de ne pas nous exprimer encore trop en avance sur ce vœu et de ne pas participer à ce vote. Je vous propose d'attendre encore jusqu'à fin mai pour proposer un vœu si je rencontre la DASEN et que ces éléments sont confirmés. Voilà ma proposition.

Jean-François DELAGE (Groupe Socialiste)

Je ne veux pas conclure à votre place. J'apporte seulement quelques éléments. Vous avez raison, il y a encore deux ou trois ans, les chiffres donnés en avril pouvaient fortement évoluer d'ici juin. Depuis un an ou deux, en particulier depuis que la DIRISI a disparu et est devenue le Centre numérique de défense, les arrivées de militaires à l'été sont beaucoup moins importantes qu'elles ne l'étaient. Depuis deux bonnes années, les chiffres que l'on a en avril sont, à quelques unités près, les chiffres que l'on retrouve en juin. Ce qui est annoncé, en règle générale, en janvier, puis en avril a tendance à se confirmer en juin. Je suis d'accord avec le vœu dans le sens que je pense qu'il ne faut pas lâcher l'affaire.

Ibrahima TRAORÉ (non inscrit)

J'apporte quelques éléments. On est tous au courant de la baisse démographique dans notre pays. C'est une réalité. L'idée, c'est quoi ? C'est de saisir cette opportunité. Il faut citer les chiffres PISA. L'éducation de nos enfants est en baisse. C'est une réalité dans notre pays. Il s'agit donc de saisir l'opportunité à travers un acte politique fort et en défendant les intérêts de la ville. Comme vous le dites, la DASEN a une enveloppe globale à partir de laquelle elle fait une répartition. Nous sommes élus du Kremlin-Bicêtre. Nous sommes là pour défendre les intérêts des Kremlinois. Or, l'âge de maternelle est très important pour l'avenir. Il s'agit donc d'afficher ce vœu politiquement et de dire à la DASEN que la municipalité, avec son opposition, est contre la fermeture. Pourquoi ? Parce qu'elle souhaite maintenir un niveau d'éducation de qualité. Pourquoi ? Parce que l'éducation de nos enfants se dégrade. Pourquoi ? Parce que l'Éducation nationale a de moins en moins de moyens. Étant à Paris, M. Ruggieri est bien placé pour le savoir et connaît bien ces questions d'éducation. Ce n'est pas moi qui le dis, mais les chercheurs : moins la classe est surchargée, plus la qualité de l'enseignement s'améliore. En revanche, je ne fais pas de comparatif avec le privé qui est complètement différent.

Sur la question de l'enseignement public et de la maternelle, je vous invite à voter ce vœu qui est symbolique, mais qui affiche la volonté de faire en sorte que la municipalité souhaite que les jeunes Kremlinois puissent étudier dans les meilleures conditions possibles, notamment aussi à travers l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vous prends au mot, monsieur Traoré. Vu que c'est une forme symbolique et que c'est un vœu que l'on soumettra à la DASEN, je suis d'accord pour que l'on vote favorablement et que l'on accompagne ce vœu avec un courrier du Maire à l'attention de la DASEN, cosigné par l'ensemble des élus du Conseil municipal pour s'opposer à la fermeture de ces classes. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 32 (M. ZINCIROGLU, Mme COUTO, M. RUGGIERI, Mme BENSETTITI, M. THÉPAUT, Mme EL KRETE, M. GUESSINE, Mme MARENATI, M. ZYAK, Mme PATOUT, M. PARQUE-BATARD, Mme MADDI, M. LANUIT, Mme COUSIN, M. SIBY, Mme LALIS, M. ISSILAME, Mme LABORIE, Mme DRANÉ, M. BOUHELLA, Mme ZAFIMARO, M. GAUTREAU, Mme MOREAU, M. BANHORO, M. HOSPITAL, Mme YEHYA, M. MAMOUNI, M. DELAGE, Mme AZZOUZ-BAILLET, M. KHIAR, Mme SARTORI, M. TRAORÉ)

Abstention : 2 (Mme DANIBO, M. BECQUART)

Lionel ZINCIROGLU, Maire

Le vœu est adopté.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 18 juin 2026.

Lionel ZINCIROGLU, Maire, lève la séance à 0 heure 46.

Secrétaire de séance
Jean-Pierre RUGGIERI



Le Maire
Lionel ZINCIROGLU



